

Consommation

Cote
P 0000

Crédoc - Consommation. N° 1973-002.
Avril - juin 1973.

Sou1973 - 3176 à 3177 + 3370

Nom

CRÉDOC

4245-1

1973 n° 2

●
avril juin

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité. Son Conseil d'Administration est présidé par M. Jacques Dumontier, Inspecteur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, Membre du Conseil Économique et Social. Les travaux du C.R.E.D.O.C. sont orientés par un Conseil Scientifique nommé par le Conseil d'Administration.

Ils se classent en deux grands groupes :

1° Les études sectorielles : Analyse de la consommation globale par produit ; appareil de distribution ; consommations alimentaires hors du domicile ; tourisme ; culture ; loisirs ; logement ; épargne et patrimoine ; économie médicale ; économie de l'éducation.

2° Les études de synthèses et les recherches méthodologiques : Modes de vie des familles nombreuses et politique familiale ; budgets temps ; modes de vie des personnes âgées ; redistribution et consommation élargie ; prospective des modes de vie ; recherches méthodologiques d'analyse statistique.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle « Consommation ».

Ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation peut, en outre, exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics, privés ou internationaux. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

Président : Jacques DUMONTIER

Inspecteur général

de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques,
Membre du Conseil Économique et Social.

Vice-Présidents : R. MERCIER

Directeur Général de la Société d'Études pour le Développement Économique et Social.

Ph. HUET

Inspecteur Général des Finances, Expert du Conseil de l'O.C.D.E.

Président du Conseil Scientifique : G. ROTTIER

Professeur associé à l'Université de Paris I

Directeur : E. A. LISLE

Directeur de Recherche au C.N.R.S.

Secrétaire Général du Centre de Recherche Économique sur l'Épargne.

Directeurs adjoints : G. ROSCH et R. COSTE

*Toute reproduction de textes ou graphiques
est autorisée sous réserve de l'indication de la source.*

XX^e année
N° 2 Avril-Juin 1973

Consommation

COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

CENTRE DE RECHERCHES
ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION

45, Boulevard de la Gare — PARIS 13^e

DUNOD

É D I T E U R

DIFFUSION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

CENTRALE DES REVUES

DUNOD - GAUTHIER - VILLARS

26, Boulevard de l'Hôpital, 75005 Paris

Tél. 336-23-23 — C.C.P. La Source 33.368.61.

ABONNEMENT 4 numéros par an

FRANCE : 60 F - ÉTRANGER : 72 F

Le numéro : 18 F

sommaire

Éditorial..... 3

ÉTUDES

ALAIN FOULON

Consommation des ménages et consommation publique « divisible » 5

ROGER COSTE

Inflation et processus de décision 95

NOTES ET CHRONIQUES

PIERRE KENDE, CHRISTINE DETOURBET et JOELLE DEBACHE

Vers une description du mode de vie au moyen d'indicateurs 117

RÉSUMÉS-ABSTRACTS 131

COMPTE-RENDU DES RAPPORTS

BIBLIOGRAPHIE

ÉDITORIAL

Les études que nous présentons dans ce numéro rendent compte des recherches du CREDOC dans trois domaines distincts.

La « Consommation des ménages et la consommation publique divisible » s'inscrit dans la ligne des travaux sur la « consommation élargie » et la Redistribution. Cette étude donne une estimation précise de la consommation finale des ménages financée sur fonds collectifs en 1959, 1965 et 1969 : il apparaît que la socialisation de la couverture des besoins s'est fortement accrue en France, passant de 13,5 % en 1959 à 20,7 % en 1969. Cette caractéristique majeure de la politique des gouvernements qui se sont succédés depuis 1959 est, pour l'essentiel, la conséquence des efforts faits dans trois domaines où les fonds collectifs couvrent plus de 85 % des besoins : les services médicaux, les services sociaux et l'enseignement. Comparée à « l'aide aux besoins » qui représente maintenant le cinquième de la consommation des ménages, « l'aide aux personnes » — c'est-à-dire, les transferts sociaux en espèces — a progressé moins vite. Ces transferts ont néanmoins augmenté de 12,5 % par an (l'ensemble des revenus des ménages, de 10,5 %), mais ils ne représentent plus que 51 % du total de la redistribution en espèces et en nature, contre 56 % en 1959. Si l'aide aux besoins a principalement été orientée vers les services médicaux et sociaux et vers l'enseignement, le développement de l'aide aux personnes a surtout bénéficié aux personnes âgées et aux invalides et infirmes ; le montant des pensions de retraite, notamment, a progressé au même rythme que l'ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux auprès des ménages : un quart de ces prélèvements est affecté aux retraites. Les prestations familiales, en revanche, ont régressé par rapport aux prélèvements fiscaux et parafiscaux, puisque de 16 % de ces derniers en 1959, elles sont tombées à 9 % en 1969.

Les prélèvements sur les ressources et les dépenses des ménages qui ont permis de financer ces transferts en espèces et en nature ont été multipliés par 3,6 (en francs courants), passant de 58 milliards en 1959 à 211 milliards en 1969, alors que l'ensemble des ressources des ménages n'étaient multipliées que par 2,6, passant de 212 milliards à 561 milliards. Les cotisations sociales (impôt que le plafonnement rend régressif) ont représenté un pourcentage constant (45 %) des prélèvements, cependant que les impôts directs (progressifs) diminuaient, passant de 19 % à 16 % du prélèvement total, au profit des impôts indirects. Compte tenu du poids relatif des trois grandes catégories

de prélèvements, on doit conclure que l'effet global de la fiscalité et de la parafiscalité serait plutôt régressif. Du côté des restitutions, le développement relatif de l'aide aux besoins aurait plutôt accentué les disparités, puisque cette forme d'aide semble bénéficier d'autant plus aux ménages que leurs ressources ront plus élevées : en revanche, l'aide en espèces accordée à des catégories spécialement défavorisées (personnes âgées et handicapées) aurait eu tendance à réduire les disparités. Le résultat net de cet ensemble d'effets contradictoires sera dégagé des prochains travaux du CREDOC sur la redistribution.

A côté des prélèvements fiscaux et des transferts sociaux, les « indicateurs d'état » constituent l'un des instruments privilégiés pour caractériser une société, son niveau et son mode de vie. Le dossier de travail publié dans ce numéro est le premier d'une série qui présentera des indicateurs relatifs à divers aspects du mode de vie de la population. L'aspect par lequel il a paru opportun d'inaugurer cette série est l'habitat. Absorbant 20 % des dépenses courantes des ménages et la moitié de leur épargne, ce secteur est le cadre privilégié des relations entre les membres d'une même famille, entre ces derniers et leurs parents et voisins, l'un des principaux lieux de formation et de détente, l'espace de travail enfin, des « ménagères ». Or, paradoxalement, l'habitat — c'est-à-dire le logement et son environnement — est quelque peu négligé dans l'esprit du public comme dans les études et recherches, relativement aux transports, aux loisirs hors domicile, à l'enseignement ou à la santé, alors qu'il est sans doute décisif parmi les éléments qui déterminent la qualité de la vie. Le dossier réuni ici met en évidence les forces et faiblesses de la politique de l'habitat en France : desserrement incontestable des familles depuis 1962, mais confort encore très insuffisant puisque 29 % seulement des logements sont pourvus du confort maximum (eau, sanitaire, chauffage-central) ; surtout — à en juger par le pourcentage élevé (18 %) des ménages disposant d'une résidence secondaire — on peut craindre que le logement principal urbain ne soit mal adapté aux besoins de loisirs et de détente à domicile.

L'inflation est le troisième thème de ce numéro. Souvent expliquée en fonction du comportement des entreprises, des syndicats, des gouvernements, des institutions financières ou du système monétaire international, l'inflation a été assez peu analysée du point de vue du comportement des ménages. La condition d'une conduite éventuellement inflationniste de la part de ces derniers est l'existence d'une encaisse monétaire et quasi-monétaire importante puisqu'elle équivaut désormais à presque dix mois de revenu et continue de croître. Une telle masse sur le marché intérieur a quelque analogie avec les encaisses en eurodevises à l'échelle internationale. Supputer comment leurs titulaires risqueront d'activer ces encaisses suppose que l'on connaisse mieux les processus de décision des particuliers. Une analyse de ce processus est tentée, fondement de futurs travaux expérimentaux. En tout état de cause, aucune politique anti-inflationniste ne paraît désormais concevable, qui ne tiendrait compte ni des liquidités considérables détenues par les particuliers, ni de leur comportement sur le marché des produits financiers, ni de leur attitude psychologique face aux placements.

E. A. LISLE.

CONSOMMATION DES MÉNAGES ET CONSOMMATION PUBLIQUE « DIVISIBLE » :

STRUCTURE, ÉVOLUTION ET FINANCEMENT
1959-1969

par

Alain FOULON (1)

(1) Étude réalisée en collaboration avec J. Desce.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
CHAPITRE I. — Méthode et sources de la recherche	12
<i>Section 1.</i> Méthode	12
<i>Section 2.</i> Les sources statistiques	17
CHAPITRE II. — Structure et évolution de la consommation finale totale des ménages (1959-1965-1969)	18
<i>Section 1.</i> L'agrégat « consommation finale totale des ménages sur le territoire »	18
<i>Section 2.</i> Répartition de la consommation finale	23
<i>Section 3.</i> Le financement de la consommation finale	26
<i>Section 4.</i> Conclusions	56
CHAPITRE III. — Revenu, consommation et fonds collectifs ...	61
<i>Section 1.</i> Le financement des fonds collectifs par les ménages..	62
<i>Section 2.</i> Les dépenses courantes des administrations publiques au profit des ménages	64
<i>Section 3.</i> L'effet net des prélèvements collectifs et dépenses publiques courantes	70
CHAPITRE IV. — Conclusions générales	71
ANNEXES	
Annexe I	76
Annexe II	92
BIBLIOGRAPHIE.....	93

INTRODUCTION

Les instruments et les méthodes d'analyses macro-économiques, tels que les systèmes de Comptabilité Nationale les définissent et les utilisent, permettent-ils d'observer et d'étudier, ne serait-ce que de façon simplifiée, toute la réalité économique ? Permettent-ils de prévoir les évolutions de cette réalité, c'est-à-dire de définir l'éventail de tous les choix possibles et d'éclairer toutes les décisions en matière de politique économique ? C'est sans doute leur ambition; toutefois, en dépit des améliorations très sensibles, tant des travaux théoriques sur lesquels ils se fondent que des appareils statistiques dont ils se nourrissent (1), ils ne constituent encore qu'une maquette imparfaite de l'ensemble des situations et des rapports économiques.

Les imperfections actuelles sont imputables à deux sortes de facteurs souvent interdépendants :

— d'une part l'insuffisance, ou l'inexistence des données quantifiées indispensables pour certaines évaluations (patrimoine, comptes détaillés par catégories socio-professionnelles de ménage...);

— d'autre part, la nécessité de recourir à un ensemble de conventions, de définitions ou de mesures, sans lesquelles la représentation synthétique de phénomènes très nombreux (*délimitation des opérations, des instruments financiers...*), par nature complexes (*délimitation des agents économiques*) et d'intensités variables (*production, importations, exportations...*) deviendrait inintelligible. Toutefois, ces systèmes conventionnels distordent, dans une certaine mesure, la vérité qu'ils permettent de résumer.

Ces contraintes se font sentir de façon inégale sur les différents aspects du schéma comptable. On n'étudiera pas ici toutes les zones d'ombre des comptes nationaux, mais seulement celles qui concernent la consommation en tant qu'emploi final des biens et services destinés à satisfaire les besoins de la population.

Avec diverses variantes, les systèmes de Comptabilité Nationale répartissent la consommation finale nationale en deux sous-ensembles : celle des

(1) [1], [2], [3]. Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie *in fine*.

ménages supposée satisfaire des besoins individuels, et celle des administrations publiques et privées destinée à satisfaire des besoins collectifs (consommation collective).

— **La consommation finale des ménages** n'inclue que les biens et services définis comme « marchands », c'est-à-dire susceptibles d'être échangés sur le marché et pour lesquels il existe un prix. Les comptes et tableaux répondant à cette définition ne sont toutefois pas sans imperfection, en particulier sur les points suivants :

a) Certaines consommations se trouvent imputées (« loyers » des propriétaires, autoconsommation alimentaire...) à des valeurs fictives correspondant à des systèmes de prix de référence, dont souvent rien ne garantit qu'ils seraient ceux réellement pratiqués si les biens et services en question étaient échangés sur le marché.

b) Les nomenclatures détaillées de produits des tableaux de la consommation privilégient les biens, et surtout les produits alimentaires, relativement aux services; par exemple, les services d'hospitalisation ou de restaurants sont évalués globalement et sans décontraction, alors que certains d'entre eux représentent un coefficient budgétaire plus important que ceux de la plupart des articles alimentaires proprement dits (1).

c) L'information demeure partielle et épisodique sur l'évolution de la valeur et des structures de consommation par catégories socio-professionnelles de ménages.

d) Par ailleurs, point important qui justifie en partie l'étude qui va suivre, certaines consommations, en particulier le logement et les services médicaux, sont comptabilisées y compris les prestations sociales en nature (allocation logement, remboursements des frais médicaux...) alors qu'à l'inverse, d'autres consommations, notamment les transports en commun, sont enregistrées non compris les réductions de prix dont bénéficient certaines catégories de ménages (familles nombreuses, militaires...). Cette différence de traitement signifie implicitement que le choix du consommateur se déterminerait, dans le premier cas, par rapport à des prix bruts, dans le second, par rapport à des prix nets des transferts sociaux. Outre que ceci entraîne des interprétations variables de la théorie du comportement du consommateur selon les postes considérés, les évaluations ainsi pratiquées conduisent à sous-estimer la part de la consommation marchande des ménages financée sur ressources collectives.

e) Enfin, la frontière entre « marchand » et « non marchand » (2) peut, dans certains cas limites, être difficile à tracer, les solutions apportées étant alors purement conventionnelles, en particulier pour la santé, l'éducation

(1) On notera, d'autre part, qu'on ne connaît que de façon très rudimentaire le montant et la structure de la consommation des résidents à l'extérieur et des non-résidents à l'intérieur, bien que le développement des échanges touristiques induisent dans une certaine mesure des modifications de comportements des consommateurs et de la structure de leur consommation totale.

(2) [1], [2].

et les services sociaux. En effet, certaines productions peuvent échapper pour partie à l'économie de marché, du fait de l'action des pouvoirs publics sur l'autonomie et le financement de la production, la réglementation des prix, etc... des agents producteurs. Selon la nature, le degré et les conséquences de ces interventions, ces « biens sous tutelle »⁽¹⁾ seront classés marchands ou non marchands, donc en consommation finale des ménages ou en consommation collective par la Comptabilité Nationale, sans que pour autant cette répartition permette d'analyser la structure vraie de la consommation totale des individus et de comprendre les facteurs de son évolution.

— **La consommation collective finale**, dont l'essentiel couvre les dépenses courantes des administrations publiques parmi lesquelles l'État occupe la plus grande place, est une notion encore plus difficile d'emploi que le concept précédent.

f) Remarquons, en premier lieu, que la nomenclature des produits est, à l'inverse de la consommation des ménages, beaucoup plus centrée sur des groupes ou sous-groupes de fonctions, auxquelles répondent les dépenses publiques, que sur les biens et services consommés par les administrations pour remplir ces fonctions.

g) C'est parce que, dans la plupart des cas, il est extrêmement difficile d'identifier statistiquement les bénéficiaires finaux des consommations collectives « divisibles », que celles-ci sont, avec les dépenses « indivisibles », fournies sans distinction des unes et des autres, et par convention, imputées en consommation finale des administrations⁽²⁾. Or, il est bien évident que, en dépit du fait qu'ils soient produits et distribués le plus souvent gratuitement par les pouvoirs publics, une grande partie de ces produits « divisibles » est réellement consommée par les ménages, sans être pour autant comprise dans leur consommation, telle que la définissent les comptes nationaux.

h) Ainsi qu'il l'a été précisé ci-dessus (*e*), la difficulté de délimiter, dans certains cas, la frontière entre les activités marchandes et non marchandes, contribue à donner à la consommation collective un caractère relativement conventionnel et peu opératoire pour l'analyse de certaines grandeurs, économiques.

i) Enfin, bien que les méthodologies le prévoient, il est rare que l'amortissement du capital collectif, compris dans les coûts de facteurs des productions non marchandes des administrations publiques, soit réellement évalué. Il en découle non seulement une sous-estimation de la consommation collective, mais encore une assez grande hétérogénéité des critères de valorisation des emplois finaux, qui n'est pas pour faciliter l'analyse et les compréhensions des mécanismes et des relations économiques.

Il résulte de ces divers points :

— d'une part, que la dichotomie en deux agrégats, consommation privée des ménages et consommation collective, structurés et évalués par rapport

(1) [13], [14], [15].

(2) [1], [2], [3], [5], [6], [7], [8].

à des critères différents, ne permet pas de faire ressortir la consommation finale totale et réelle du secteur des ménages, quel que soit le mode marchand ou non marchand de la satisfaire. Pour autant que la Comptabilité Nationale soit un instrument d'information et de prévision de la politique économique et de la planification (1), il y a là un manque dans les moyens d'observation de ce qui est malgré tout la plus grande partie de l'utilisation des ressources disponibles. Ceci conduit, par ailleurs, à rendre extrêmement difficiles les comparaisons internationales de structures et d'évolution de la consommation, dès lors que les systèmes institutionnels et productifs entraînent des répartitions différentes selon les pays entre les activités marchandes et non marchandes;

— d'autre part, que cette séparation suppose, implicitement, l'indépendance des choix individuels et des choix collectifs, ou, tout au moins, une large autonomie entre la fonction de préférence des ménages et celle des autorités publiques. Tant pour l'analyse rétrospective que pour la prévision à court, moyen ou long terme, une telle hypothèse ne peut que relever de simplifications du système économique et politique qui, pour être nécessaires et souvent riches sur le plan théorique (2), obscurcissent l'appréhension de la réalité.

L'étude s'inscrit dans le cadre d'un projet d'analyse comparative internationale « sur les critères de choix entre les modes marchands et non marchands, en vue de satisfaire les besoins de la population (PLAN/CONS) » sous l'égide du Centre Européen de Coordination de Recherche et de Documentation en Sciences Sociales (C.E.U.C.O.R.S.) : y participent la Belgique, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la République Démocratique d'Allemagne, la Tchécoslovaquie et l'Union Soviétique.

Les objectifs de l'ensemble du projet sont d'étudier et de comparer dans une perspective multi-disciplinaire les facteurs les plus importants qui caractérisent consommations marchandes et consommations collectives non marchandes.

Elle vise ainsi à aider les décideurs politiques sur plusieurs points essentiels de la planification :

— élaborer un instrument d'analyse et de contrôle de la répartition du Produit National entre les groupes sociaux au niveau de la consommation finale, alors que les comptes nationaux traditionnels ont été conçus surtout comme un appareil de maîtrise de la production;

— le choix des moyens pour satisfaire les besoins de la population dans une optique de rationalisation des dépenses publiques et privées, compte tenu des objectifs sociaux et économiques, explicites ou non, dans le domaine de la répartition et de la redistribution des revenus, tant par les transferts que par les consommations collectives;

(1) [4], [8].

(2) [11], [12], [13], [14], [15].

— enfin, l'analyse et la prévision des conséquences des décisions collectives concernant aussi bien les diverses formes de tutelles des pouvoirs publics sur l'appareil économique que la législation et la gestion de la sécurité sociale dont il est évident qu'elles ont des répercussions directes ou non, profondes ou non, tant sur la croissance que sur la réduction des inégalités.

La recherche distingue trois étapes complémentaires :

a) Le recueil et l'analyse des données globales de consommation selon un schéma comptable harmonisé entre les pays participants,

b) L'étude par enquête sociologique des comportements des ménages à l'égard des services collectifs,

c) La recherche des méthodes économétriques d'optimisation des choix entre les divers moyens de satisfaire les besoins de la population.

On ne traitera ici que la première partie touchant les tableaux de la consommation finale totale du secteur des ménages, définie dans nos travaux antérieurs comme la « consommation élargie » (1) :

— comprenant, selon une même nomenclature harmonisée de biens et services, à la fois la consommation marchande des ménages ordinaires et de la population des institutions, telle que la retient la Comptabilité Nationale française, et la consommation collective « divisible » publique bénéficiant à ces mêmes ménages.

— décrivant, d'une façon globale et selon des définitions communes, les proportions respectives du financement de ces dépenses par les individus eux-mêmes et par les administrations publiques, ces dernières ayant, notamment, des effets redistributifs importants.

La méthodologie détaillée fera l'objet du chapitre I.

Remarquons que, sans préjuger des enrichissements que lui apporteront les travaux ultérieurs et les résultats des études économétriques et des enquêtes sociologiques, cette partie de l'étude présente en soi un double intérêt. Elle donne, sur un aspect particulier, une dimension nouvelle au cadre comptable national que plusieurs auteurs ont déjà recommandé (2). Elle offre à la planification un instrument qui, bien que perfectible, permet d'apprécier de façon chiffrée sur une période de dix ans, certaines tendances profondes ayant affecté la consommation réelle de la population, composante principale de l'utilisation des ressources nationales. Elle permet ainsi d'approcher, d'une façon plus précise, l'évolution sinon des besoins, tout au moins du niveau et du mode de vie.

(1) [18].

(2) [9], [10].

CHAPITRE I

MÉTHODE ET SOURCES DE LA RECHERCHE

SECTION 1. MÉTHODE

Il convient tout d'abord de souligner que, si certaines caractéristiques des comptes nationaux sont remises en cause ici, cette étude ne vise pas à reconstruire une méthode complète d'observation macro-économique : elle ne constitue qu'un aspect dérivé du cadre central auquel elle se rattache par de nombreux côtés.

Du point de vue méthodologique, quatre points importants doivent être développés : la définition des consommations collectives « divisibles », la délimitation de la nomenclature des biens et services utilisée, la méthode d'évaluation et les définitions des modalités de financement de la consommation.

11. Définition des consommations collectives « divisibles »

11.1. La consommation collective non marchande recouvre tous les services collectifs fournis par les administrations publiques (État, collectivités locales, sécurité sociale) ou privées (associations non lucratives, etc...) à l'ensemble de la collectivité ou à des groupes particuliers de ménages et à titre gratuit ou quasi-gratuit (1).

11.2. La distinction des *services collectifs* « *divisibles* » repose sur deux critères :

- a) être destinés à des bénéficiaires qui, en principe, pourraient être identifiés, c'est-à-dire individualisés, si les statistiques nécessaires existaient,
- b) être comparables à des services analogues existant sur le marché (2).

(1) [1], [2].

(2) Cette définition est proche de celle donnée dans certains travaux théoriques [14]; elle s'en sépare, néanmoins, en ce qu'elle ne préjuge en rien du caractère volontariste, ou non, de l'utilisation de ces services par les ménages.

Toutefois, même si les informations statistiques étaient disponibles, encore conviendrait-il d'isoler, parmi les services collectifs « divisibles », d'une part ceux qui sont à considérer totalement ou partiellement comme des consommations intermédiaires collectives des agents producteurs (notamment l'utilisation des routes), d'autre part ceux qui correspondent en totalité à une consommation finale collective des ménages.

11.3. Pour des motifs touchant à la fois le manque d'informations statistiques, ainsi que le caractère très conventionnel que revêt, dans la pratique, la séparation des services collectifs entre consommations intermédiaire et finale, et les difficultés auxquelles se heurtent les harmonisations internationales en ce domaine, les *services collectifs « divisibles » publics* retenus ici ont été limités aux activités suivantes :

les services médicaux et de prophylaxie, les services sociaux, l'enseignement et la recherche universitaire et post-universitaire, la culture et l'information, les services sportifs et récréatifs, certains services divers (nettoyage des rues, entretien des parcs et jardins).

Cette délimitation « a minima » des consommations collectives, bénéficiant aux seuls ménages, est donc plus particulièrement centrée sur les fonctions sociales au sens large exercées par les administrations publiques. En effet, l'objectif de l'étude visant surtout l'analyse des structures de consommation de la population et de la place des pouvoirs publics dans le financement de celle-ci, il convenait de faire porter l'accent là où, compte tenu des statistiques disponibles, les services publics et les transferts sociaux exercent une influence prépondérante.

12. Nomenclature des biens et services utilisée

12.1. La nomenclature correspondant, au moins pour l'essentiel, à des consommations marchandes des ménages, suit, tant pour les biens et services que pour leur regroupement en fonctions, les grandes lignes de celle des comptes européens ⁽¹⁾. Le souci d'utiliser des définitions parfaitement homogènes pour les huit pays participants, a néanmoins conduit à procéder à certaines agrégations ou à éclater certains articles de biens ou services, pour les reporter à des lignes différentes de la nomenclature d'origine.

12.2. L'intégration, sinon la mesure, des services collectifs « divisibles » n'a pas soulevé de difficulté majeure, dès lors que leurs composantes étaient nettement isolables et comparables quant aux produits fournis à des services marchands existants (par exemple « médecine préventive », ou « livres scolaires » distribués gratuitement par l'État).

12.3. Par contre, pour la majorité des autres services collectifs, deux catégories de problèmes ont été soulevées :

(1) [2].

a) la distinction parmi certaines fonctions collectives « indivisibles » de biens et de services, dont la consommation pouvait être considérée comme « divisible ». En vertu des critères donnés ci-dessus au paragraphe 11.2., seuls les produits alimentaires et les boissons, fournis par les collectivités publiques civiles et militaires, ainsi que certaines dépenses d'administration générale, ont été pris en compte;

b) jusqu'à quel niveau les fonctions collectives pouvaient-elles être décontractées selon les biens et services « divisibles » qui les composent ? En raison des limites imposées par les comparaisons internationales et les insuffisances statistiques, tout autant que par les méthodes centrales des comptes nationaux eux-mêmes (1), les services collectifs « divisibles » retenus sont ceux énumérés dans la note (2).

12.4. Au total, la nomenclature comprend 75 groupes ou sous-groupes de biens et services répartis entre 14 catégories de besoins individuels et collectifs:

Alimentation (100); Boissons (200); Tabacs et allumettes (300); Habillement (400); Hygiène personnelle (500); Habitation (600); Transports (700); Télécommunications (800); Biens et services médicaux (900); Services sociaux (1 000); Éducation et recherche (1 100); Culture et information (1 200); Sports, loisirs et distractions (1 300); Autres biens et services (1 400).

13. La méthode de valorisation de la consommation finale totale des ménages

13.1. Pour des raisons de commodité statistique, de cohérence comptable et de conservation des flux, les services collectifs « divisibles » retenus dans l'étude sont évalués *aux coûts des facteurs* (3).

(1) Poussé à l'extrême, l'éclatement de la consommation des services marchands ou non marchands, selon leurs composantes de biens et services, suppose que l'on soit en mesure d'isoler, d'une part les consommations intermédiaires incorporées dans toutes les consommations finales, d'autre part le solde correspondant au service « pur », c'est-à-dire à la valeur ajoutée de l'activité économique pour la part comprise dans ces consommations finales. Pour tout autre service que ceux consacrés totalement à une consommation finale des ménages (services médicaux, services d'enseignement, certains services sociaux et culturels...), l'information statistique ne permet pas encore de telles ventilations.

- (2) • Les ramassages scolaires (704).
• Les services prophylactiques (909-910).
• La médecine préventive (912).
• Les services des établissements pour personnes handicapées et l'assistance aux personnes en détresse (1004-1005).
• L'assistance aux chômeurs (1006).
• Les services des hôtels universitaires (1008).
• Tout ou partie des postes (1101), (1102), (1103), (1104), (1105), (1106) et (1107) de l'éducation et de la recherche (1100).
• Certains services des collectivités locales (éclairage et nettoyage des rues par les municipalités, entretien des parcs et jardins) (1407-1408).
Les services d'administration générale de la santé (913), des services sociaux (1009), de l'éducation et de la recherche (1109), de la culture et de l'information (1206), des sports et loisirs (1308).

On peut contester que ces services de gestion aient un caractère divisible par rapport aux critères fixés au § 11.2. ci-dessus. Il est néanmoins apparu qu'une partie de ces dépenses courantes était liée à la fourniture des services collectifs divisibles et assimilable aux « frais généraux » de production qui sont incorporés dans les prix des consommations marchandes. Compte tenu de l'imperfection des statistiques disponibles pour de telles évaluations partielles, les postes pris en compte ont été définis conventionnellement.

(3) [18].

13.2. En ce qui concerne les consommations marchandes, il n'a pas été jugé possible de les évaluer aux prix du marché pour deux motifs :

a) L'addition de consommations marchandes (aux prix du marché) et de consommations collectives « divisibles » (aux coûts des facteurs) revient à évaluer la consommation finale totale des ménages avec deux étalons de mesure différents sinon indépendants.

b) La consommation marchande aux prix du marché supporte une charge de fiscalité indirecte constituant une partie des ressources publiques servant au financement des services collectifs gratuits. L'addition des consommations marchandes (aux prix du marché), aux consommations non marchandes (aux coûts des facteurs) comporterait donc un double-emploi que l'inaffectation des recettes fiscales empêche de mesurer, mais qu'en première approximation, on estimera équivalent à la masse des impôts indirects frappant les consommations marchandes.

La consommation marchande des ménages a donc été évaluée dans les tableaux I (colonne 23) de l'annexe I *aux coûts des facteurs*, soit :

Consommation marchande (aux coûts des facteurs) = Consommation marchande (aux prix du marché) + Subventions — Impôts indirects.

Les subventions (colonne 11 des tableaux I de l'annexe I) sont celles reçues par les unités productives des divers groupes de biens et services, abstraction faite de celles ayant affecté les consommations intermédiaires nécessaires à ces produits. De même, les impôts indirects sont ceux ayant grévé directement les biens et services, mais non compris ceux ayant frappé les consommations intermédiaires de ces produits (1).

14. Les modalités de financement de la consommation

14.1. Le financement de la consommation finale des ménages, telle qu'elle est définie dans cette étude, peut être assuré de trois façons : par achats directs des ménages, par les avantages sociaux, par les consommations collectives « divisibles » gratuites pour le consommateur.

14.2. *Les achats directs* toutes taxes comprises, recouvrent les acquisitions faites sur le marché par les ménages sur leurs ressources disponibles (salaires, retraite, prestations familiales...). Ils sont comptabilisés bruts, ou nets, selon qu'ils incluent, ou non, les remboursements effectués par les administrations, notamment par la sécurité sociale (colonnes 1 et 2 des tableaux I de l'annexe I).

(1) L'estimation du poids réel total de fiscalité indirecte (comme des dégrèvements par subventions) devrait tenir compte de l'ensemble des impôts ayant frappé à la fois les consommations intermédiaires et le produit final. Le calcul de ces « rémanences », c'est-à-dire des taxes prélevées sur les consommations intermédiaires et l'investissement productif, nécessite des calculs complexes à partir des tableaux d'échanges inter-industriels que tous les participants n'étaient pas en mesure d'effectuer. Les estimations de la consommation élargie aux coûts des facteurs sont donc faites, « rémanences » exclues; par contre, les estimations des flux de financement de fonds collectifs (chapitre III, tableau 23 et tableau 2 de l'annexe I) comprennent ces « rémanences » (12,448 milliards de francs en 1965, 14 000 milliards en 1969).

14.3. *Les avantages sociaux* comprennent d'une part les *remboursements* (colonne 3 des tableaux 1 de l'annexe I), liés aux achats directs du paragraphe précédent, d'autre part les *transferts et prestations sociales en nature*, correspondant à la prise en charge directe et totale de certaines consommations marchandes par des fonds collectifs gérés par les administrations (colonnes 4 + 6, 5 et 7 des tableaux 1 de l'annexe I).

Les transferts et prestations sociales en nature ou sous forme de services comprennent :

— les avantages en nature (les livres scolaires distribués gratuitement dans les écoles, l'alimentation, les boissons et le tabac des collectivités militaires...);

— les transferts et prestations sociales en nature proprement dits, dont la majeure partie concerne les biens et services médicaux (aide médicale, prestations de sécurité sociale par tiers payant) et les services sociaux (prise en charge des frais de séjour en hospice par l'aide sociale...).

14.4. *Les consommations collectives « divisibles » gratuites* se composent des services « divisibles », produits par les administrations publiques centrales locales, et de sécurité sociale (colonnes 19 + 20 et 21 des tableaux 1 de l'annexe I).

15. Les tableaux de la consommation finale et les tableaux complémentaires

L'étude est effectuée à partir de 4 tableaux rassemblant les données statistiques nécessaires à l'analyse de la structure et de l'évolution de la consommation finale totale des ménages, pour les trois années 1959-1965-1969.

15.1. Elle est centrée sur les tableaux 1 donnés à l'annexe I. Ils donnent la consommation finale totale des ménages par groupes de biens et services (lignes) et selon les secteurs de son financement (colonnes) (1).

15.2. Les trois autres groupes de tableaux retracent respectivement :

— Tableau 2 : Les avantages sociaux bruts en nature et en espèces dont ont bénéficié les ménages.

— Tableau 3 : 23 indicateurs appréciés en termes physiques, liés principalement aux catégories de besoins suivants : santé, éducation, logement, services sociaux, culture et loisirs (2).

— Tableau 4 : Les dépenses d'investissement dans les principaux domaines sociaux : éducation, santé, services sociaux, logement.

(1) Abstraction faite des modifications apportées à la nomenclature et de l'intégration de certains biens et services non inclus dans la consommation par les comptes nationaux (services d'assurance, services du culte, etc...); la colonne 9, « total aux coûts pour le consommateur », correspond aux données des tableaux de la consommation de la Comptabilité Nationale.

(2) Le projet prévoyait 45 indicateurs, parmi lesquels 23 seulement ont pu être mesurés pour la France.

SECTION 2. LES SOURCES STATISTIQUES

21. Ainsi qu'il l'a été déjà souligné, les concepts et la méthodologie de cette étude, tout autant que le travail pratique d'évaluation, ont été très largement dépendants de l'information statistique disponible.

22. Les principales sources statistiques utilisées sont fournies en annexe II. En dehors de la Comptabilité Nationale, qui constitue la base de l'évaluation des consommations marchandes, l'essentiel de l'information provient :

— des budgets et comptes des pouvoirs publics (État et collectivités locales),

— des comptes des organismes de sécurité sociale.

23. Bien que cette masse importante de statistiques se soit révélée très riche, il convient de souligner qu'elles comportent de nombreuses lacunes. On relèvera en particulier que :

a) Sauf pour quelques services, les comptes des collectivités locales n'ont pas fourni de détails suffisants pour estimer toutes les dépenses, soit de transferts, soit de production des services collectifs « divisibles ». Or, les départements et les municipalités, sur leurs propres fonds, jouent certainement un rôle important, en particulier au niveau de l'éducation primaire et de certains services sociaux (aides aux économiquement faibles...). Faute d'avoir pu apprécier la valeur de ces interventions, l'influence des collectivités locales, donc des administrations publiques dans leur ensemble, se trouve sous-estimée dans le total de la consommation finale des ménages.

b) Le recours au budget de l'État, pour évaluer les consommations collectives « divisibles » non marchandes, n'est pas entièrement satisfaisant. En effet, le caractère prévisionnel des budgets ne garantit pas que les crédits qui y sont inscrits soient identiques à ceux qui ont été réellement dépensés.

c) Il est encore plus rare que soient explicités les critères sociaux et économiques, à partir desquels les décisions ont été prises, notamment, dès lors que les administrations publiques ont le choix entre trois types de mesures ou de combinaisons de celles-ci :

— *les transferts ou prestations en nature affectés* à des biens ou services particuliers (remboursement des consommations médicales, allocation logement...);

— *les transferts et prestations en espèces inaffectés* à des consommations spécifiques mais attribués à des individus ou à des ménages dans des situations bien définies (allocations familiales, bourses...);

— *la production directe par la puissance publique* des services collectifs « divisibles » gratuits ou quasi-gratuits pour les bénéficiaires.

d) Les difficultés auxquelles se sont heurtés certains participants pour disposer d'indices de prix et d'indices de coûts applicables à chaque catégorie

de biens et services, ont contraint à limiter les évaluations à celles des *valeurs à prix courants*.

On analysera successivement, dans le chapitre II : la structure et l'évolution de la consommation finale totale des ménages; dans le chapitre III : la structure et l'évolution du financement de la consommation.

* * *

CHAPITRE II

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION FINALE TOTALE DES MÉNAGES 1959-1965-1969

L'introduction des consommations publiques « divisibles » dans la consommation finale des ménages modifie assez sensiblement la structure et l'évolution de la consommation des ménages, telles que les mesurent les comptes nationaux.

SECTION 1. L'AGRÉGAT « CONSOMMATION FINALE TOTALE DES MÉNAGES SUR LE TERRITOIRE »

Le tableau 1 résume pour les années étudiées la méthode de calcul de la consommation finale totale des ménages présents sur le territoire.

11. Celle-ci est passée de 166 225 millions de francs en 1959 à 427 346 millions de francs en 1969, soit une augmentation d'environ + 10,0 % (1) par an et une proportion légèrement décroissante du P.N.B. (61,0 % en 1959, 58,2 % en 1969) (2).

Quant à sa structure, on notera que :

a) la consommation marchande aux coûts des facteurs en représente plus des neuf-dixièmes, mais du fait d'une augmentation plus lente (+ 9,6 % par an) que celle de la consommation totale, cette proportion tend à diminuer (94,5 % en 1959, 92,2 % en 1969);

(1) Rapportée à la « *population présente* », la consommation par tête est passée de 3 716 F en 1959 à 8 509 F en 1969, soit + 8,6 % par an.

(2) Par comparaison, on remarque que, d'après les comptes nationaux, la consommation marchande des ménages, aux prix du marché, a augmenté durant la même période de + 9,7 % par an et a diminué en proportion du P.N.B. de 60,6 % en 1959 à 58,8 % en 1965 et à 56,9 % en 1969.

TABLEAU 1

Évolution, de 1959 à 1969, de la consommation totale des ménages (résidents et non résidents) sur le territoire et de la partie financée sur ressources collectives (prix courants)

Flux		Valeurs absolues (10 ⁶ F)			Pourcentages			Évolution (1959 = 100)			
		1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	Taux annuel moyen 1959-1969
1 (*)	Achats nets directs des ménages sur le marché par les consommateurs	162 229	275 793	400 719	94,6	92,5	91,6	100,0	170,0	247,0	+ 9,5 %
2	Avantages sociaux en nature, ou sous forme de services ..	9 203	22 224	36 771	5,4	7,5	8,4	100,0	241,5	399,6	+ 14,8 %
3	Consommation interne des ménages, sur le territoire aux prix du marché (1 + 2)	171 432	298 017	437 490	100,0	100,0	100,0	100,0	173,8	255,2	+ 9,8 %
4 a	Impôts indirects prélevés sur les producteurs et distributeurs de biens et services de consommation	18 439	33 783	61 752	100,0	100,0	100,0	100,0	183,2	334,9	+ 12,9 %
4 b	Subventions aux producteurs de biens et services de consommation	4 095	10 730	18 315	22,2	31,8	29,7	100,0	262,0	447,3	+ 16,2 %
4	Impôts indirects nets de subventions (4 a - 4 b)	14 344	23 053	43 437	77,8	68,2	70,3	100,0	160,7	302,8	+ 11,7 %
5	Consommation marchande interne des ménages sur le territoire, aux coûts des facteurs (de production et distribution) (3 - 4)	157 088	274 964	394 053	94,5	93,0	92,2	100,0	175,0	250,8	+ 9,6 %
6	Consommation publique « divisible »	9 137	20 563	33 293	5,5	7,0	7,8	100,0	225,0	364,4	+ 13,8 %
7	Consommation finale totale des ménages sur le territoire (services publics « indivisibles » non compris) (5 + 6) ..	166 225	295 527	427 346	100,0	100,0	100,0	100,0	177,8	257,1	+ 9,9 %
7 a	dont : financée sur ressources collectives (2 + 4 b + 6) ..	(22 435)	(53 517)	(88 379)	(13,5)	(18,1)	(20,7)	100,0	238,5	393,9	+ 14,7 %
8	Part du P.N.B. (7/P.N.B. à prix courants)				61,0	60,3	58,2	100,0	98,9	95,5	- 4,5 %

(*) Correspondance des lignes avec les totaux des colonnes des tableaux 1 de l'Annexe I : 1 = col. 2 ; 2 = col. 8 ; 3 = col. 9 ; 4 a = col. 12 ; 4 b = col. 11 ; 5 = col. 14 ; 6 = col. 22 ; 7 = col. 23.

b) inversement, la consommation publique « divisible » s'est développée à un rythme plus rapide (+ 13,8 % par an) passant ainsi de 5,5 % à 7,8 % de la consommation finale totale.

12. Le passage de la consommation marchande aux prix du marché à celle aux coûts des facteurs fait apparaître une pression des impôts indirects croissante durant cette période. En effet, la charge fiscale brute des impôts sur la consommation des ménages est passée de 10,7 % en 1959 à 14,1 % en 1969. Cette tendance demeure si l'on ne considère que la charge nette, puisqu'en dépit d'une augmentation des subventions (+ 16,2 % par an) plus rapide que celle des impôts (+ 12,9 % par an), la pression fiscale nette est passée de 8,4 % à 9,9 %.

13. Si, en première approximation, on évalue les services « indivisibles » des administrations publiques par la différence « consommation publique totale » moins « consommation de services divisibles », il ressort que :

a) les services « divisibles » ont augmenté, en proportion de la consommation publique totale, de 24,8 % en 1959 à 37,0 % en 1969;

b) inversement, les services « indivisibles » ont vu dans le même temps leur part décroître de 75,2 % à 63,0 %, dont respectivement 20,4 % et 14,8 % pour la consommation militaire.

TABLEAU 2
Composition de la consommation publique
selon les services « divisibles » et « indivisibles »
1959-1965-1969

	1959	1965	1969
1. Services « divisibles »	24,8 %	33,3 %	37,0 %
2. Services « indivisibles »	75,2 %	66,7 %	63,0 %
dont : Consommation militaire	(20,4 %)	(17,2 %)	(14,8 %)
3 = 1 + 2. Total consommation publique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
4. Valeurs (10 ⁹ F)	36,7	61,7	90,1

14. Une part croissante de la consommation finale totale des ménages a été financée par des fonds collectifs gérés par les administrations publiques, soit 13,5 % en 1959 et 20,7 % en 1969.

Les poids respectifs de chacune des trois grandes catégories de fonds collectifs dans ce financement ne sont pas les mêmes et ont augmenté à des taux inégaux durant cette période :

a) les avantages sociaux en nature ou sous forme de services (+ 14,8 % par an), comprenant pour l'essentiel les prestations sociales, représentaient 5,5 % de la consommation en 1959 et 8,6 % en 1969;

b) la consommation publique « divisible » (+ 13,8 % par an), 5,5 % de la consommation en 1959 et 7,8 % en 1969;

c) les subventions (+ 16,2 % par an), respectivement 2,5 % en 1959 et 4,3 % en 1969.

TABLEAU 3

Financement de la consommation totale sur ressources collectives
1959-1965-1969

	1959		1965		1969	
	%(a)	%(b)	%(a)	%(b)	%(a)	%(b)
1. Avantages sociaux en nature ou sous forme de services	41,0	5,5	41,5	7,5	41,6	8,6
2. Subventions aux producteurs	18,3	2,5	20,0	3,6	20,7	4,3
3. Consommation publique « divisible » ..	40,7	5,5	38,5	7,0	37,7	7,8
4 = 1 + 2 + 3. Total (%)	100,0	13,5	100,0	18,1	100,0	20,7
5. Valeurs (10 ⁹ F)	22,4		53,5		88,4	

(a) % du total des fonds collectifs. (b) % dans la consommation finale totale.

15. En résumé et à travers ces résultats très agrégés, la consommation des ménages, telle qu'elle est définie dans cette étude, peut être caractérisée par les quatre points suivants :

a) Les neuf-dixièmes comprennent des biens et services marchands, mais les consommations collectives « divisibles », produites par les administrations publiques, y occupent, de 1959 à 1969, une place en augmentation régulière.

b) En raison d'une croissance des services collectifs « divisibles » plus rapide que celle des consommations marchandes, la part de la consommation finale totale aux coûts des facteurs dans le P.N.B. diminue plus lentement que la seule consommation marchande évaluée aux prix du marché.

c) Durant la période 1959-1969, les services collectifs « divisibles » sont passés du quart à un peu plus du tiers de la consommation publique.

d) On remarquera que, malgré l'évolution rapide des services non marchands « divisibles », la majeure partie des fonds collectifs alloués à la consommation totale des ménages a touché des biens et services marchands, soit sous forme d'avantages sociaux en nature, soit par le moyen des subventions. Ceci montre, en termes globaux, que durant la période 1959-1969, la part prise par les pouvoirs publics dans le financement de la consommation des ménages s'est située beaucoup plus (60 %) au niveau des interventions destinées à corriger « ex-ante » ou « ex-post » les conséquences économiques et sociales du marché qu'à celui de la production de services gratuits ou quasi-gratuits hors marché (40 %).

TABLEAU 4

**Répartition et évolution des consommations marchandes et de services collectifs « divisibles »
1959-1965-1969**

	Structures %									Évolutions (1959 = 100)									(4)
	1959			1965			1969			1959			1965			1969			
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	
Alimentation	34,2		32,3	29,9		27,8	27,7		25,5	100,0		100,0	153,2		153,2	203,0		203,0	+ 7,3
Boissons	7,5		7,1	6,2		5,8	5,1		4,7	100,0		100,0	144,0		144,0	169,0		169,0	+ 5,4
Tabacs, Allumettes	0,8		0,8	0,6		0,5	0,5		0,5	100,0		100,0	112,0		112,0	148,9		148,9	+ 4,1
Habillement et Chaussures	10,5		9,9	10,2		9,5	8,8		8,1	100,0		100,0	170,2		170,2	210,3		210,3	+ 7,7
Hygiène personnelle	1,3		1,2	1,7		1,6	2,0		1,9	100,0		100,0	235,1		235,1	403,3		403,3	+ 15,0
Habitation	17,3		16,4	19,1		17,7	20,6		19,0	100,0		100,0	193,0		193,0	298,5		298,5	+ 11,6
Transports	7,2	0,5	6,8	8,2	0,4	7,7	8,4	0,3	7,8	100,0	100,0	100,0	200,4	200,0	200,4	295,5	265,9	295,4	+ 11,4
Télécommunications	0,5		0,5	0,5		0,5	0,6		0,5	100,0		100,0	187,1		187,1	312,6		312,6	+ 12,1
Biens et Services médicaux	6,2	8,2	6,3	7,8	8,8	7,9	9,2	8,6	9,2	100,0	100,0	100,0	220,8	239,6	222,1	372,3	378,5	372,7	+ 14,1
Services sociaux	0,9	15,6	1,8	0,9	13,9	1,8	0,9	14,4	1,9	100,0	100,0	100,0	171,7	200,1	185,9	238,0	336,7	286,1	+ 11,1
Éducation et Recherche	1,6	57,6	4,6	1,5	62,4	5,7	1,6	64,8	6,6	100,0	100,0	100,0	166,3	243,4	219,1	266,5	409,9	364,6	+ 13,8
Culture et Information	1,7	4,6	1,9	1,8	3,3	1,9	2,0	3,2	2,0	100,0	100,0	100,0	177,8	161,7	175,7	275,6	251,9	272,5	+ 10,5
Sports, Loisirs, Distractions	6,0	2,8	5,8	7,2	3,0	7,0	8,0	4,2	7,7	100,0	100,0	100,0	211,8	243,0	212,6	335,8	550,6	341,4	+ 13,1
Autres Biens et Services	4,3	10,7	4,6	4,4	8,2	4,6	4,6	4,5	4,6	100,0	100,0	100,0	178,9	173,4	178,2	268,4	153,2	253,7	+ 9,8
Total	100,0	100,0	100,0	175,0	225,0	177,8	250,8	364,4	257,1	+ 9,9									

(1) Consommation marchande : colonne 14 des tableaux 1 de l'annexe I.
(2) Consommation collective « divisible » : colonne 22 des tableaux 1 de l'annexe I.
(3) Consommation finale totale : colonne 23 des tableaux 1 de l'annexe I.
(4) Consommation finale totale, accroissements annuels moyens 1959-1969 (en %).

SECTION 2
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION FINALE

La prise en compte simultanée des biens et services marchands et des services collectifs non marchands modifie la structure et l'évolution de la consommation finale totale par rapport à ce que l'on a pu observer sur les seules consommations marchandes.

21. Structure

21.1. On rappellera, en premier lieu (cf. tableau 5), que les services collectifs « divisibles » ont représenté une part assez faible mais croissante de la consommation finale totale (5,5 % en 1959, 7,8 % en 1969). Ils prédominent pour deux catégories de besoins, l'éducation et la recherche (76,9 % en 1969), ainsi que les services sociaux (57,4 %). Ils tiennent une place beaucoup moins importante pour la culture et l'information (12,2 %), les autres

TABLEAU 5
Répartition de la consommation finale
selon les formes marchande et non marchande de la production
1959-1965-1969

	Consommation privée des ménages (aux coûts des facteurs) (1)			Consommation publique (aux coûts des facteurs) (2)			Total de la consommation finale (aux coûts des facteurs) (3)
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959-1965-1969
Alimentation	100,0	100,0	100,0	—	—	—	100,0
Boissons	100,0	100,0	100,0	—	—	—	100,0
Tabacs et Allumettes	100,0	100,0	100,0	—	—	—	100,0
Habillement, Chaussures	100,0	100,0	100,0	—	—	—	100,0
Hygiène personnelle	100,0	100,0	100,0	—	—	—	100,0
Habitation	100,0	100,0	100,0	—	—	—	100,0
Transports	99,6	99,6	99,6	0,4	0,4	0,4	100,0
Télécommunications	100,0	100,0	100,0	—	—	—	100,0
Services médicaux	92,8	92,2	92,7	7,2	7,8	7,3	100,0
Services sociaux	51,2	47,3	42,6	48,8	52,7	57,4	100,0
Éducation et Recherche	31,6	24,0	23,1	68,4	76,0	76,9	100,0
Culture et Information	86,8	87,9	87,8	13,2	12,1	12,2	100,0
Sports, Loisirs, Distractions	97,4	97,0	95,8	2,6	3,0	4,2	100,0
Autres Biens et Services	87,3	87,6	92,3	12,7	12,4	7,7	100,0
Total consommation finale	94,5	93,0	92,2	5,5	7,0	7,8	100,0

(1) Colonne 14 des tableaux 1 de l'annexe I.
(2) Colonne 22 des tableaux 1 de l'annexe I.
(3) Colonne 23 des tableaux 1 de l'annexe I.

biens et services (7,7 % ⁽¹⁾), les biens et services médicaux (7,3 %), les sports et loisirs (4,2 %) et les transports (0,4 %). Pour toutes les autres catégories, ils ne jouent aucun rôle, au moins d'après les conventions de l'étude.

21.2. Les coefficients budgétaires de la consommation finale totale s'établissaient ainsi par ordre décroissant en 1969 : alimentation, boissons, et tabacs : 30,7 %, l'habitation : 19,0 %, les biens et services médicaux : 9,2 %, les transports et télécommunications : 8,3 %, l'habillement : 8,1 %, les sports et loisirs : 7,7 %, l'éducation et la recherche : 6,6 %, le reste c'est-à-dire : hygiène personnelle, services sociaux, la culture et l'information, et les autres biens et services, environ 10 %.

On notera par ailleurs, qu'avec 32 % du total, les consommations pour lesquelles les productions publiques « divisibles » ont une certaine importance (services médicaux, services locaux, éducation et recherche, culture et information, sports et loisirs et autres biens et services) équilibraient à peu près, en 1969, l'ensemble de l'alimentation et des boissons (30,2 %).

TABLEAU 6
Variations de la répartition de la consommation totale finale

	Écarts des coefficients budgétaires de la consommation finale totale aux coûts des facteurs par rapport à ceux de la consommation marchande aux prix du marché %			Variations des % de la consommation finale totale 1969/1959 (*)
	1959	1965	1969	
Alimentation, boissons, tabacs et allumettes	- 2,3	- 2,6	- 2,6	- 9,5
Habillement	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 1,8
Hygiène personnelle	- 0,1	- 0,1	- 0,1	+ 0,7
Habitation	- 0,9	- 1,4	- 1,6	+ 2,6
Transports et télécommunications	- 0,4	- 0,5	- 0,7	+ 1,0
Biens et services médicaux	+ 0,1	+ 0,1	0,0	+ 2,9
Services sociaux	+ 0,9	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,1
Éducation et recherche	+ 3,0	+ 4,2	+ 5,0	+ 2,0
Culture et information	+ 0,2	+ 0,1	0,0	+ 0,1
Sports et loisirs	- 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,9
Autres biens et services	+ 0,3	+ 0,2	0,0	0,0
Total	0	0	0	0

(*) Aux coûts des facteurs.

(1) Si elle avait été possible, une évaluation plus précise et détaillée des productions non marchandes des collectivités locales aurait sans doute relevé ces proportions.

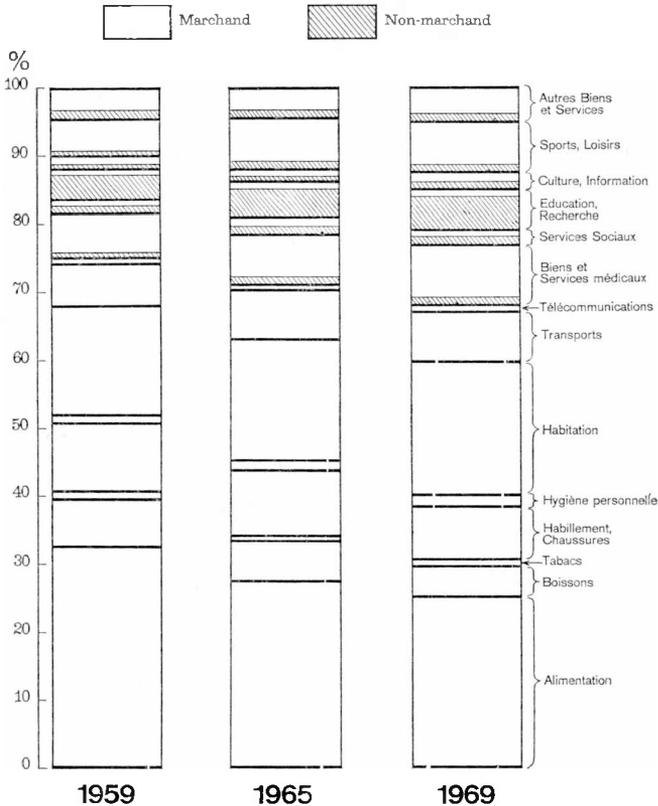
22. Évolutions

22.1. Enfin, les évolutions 1959-1969 font ressortir, d'une part que la consommation finale totale a augmenté d'environ + 10,0 % par an en valeur, d'autre part que, sauf pour les transports, la culture et l'information et les autres biens et services, les consommations publiques se sont développées à des cadences plus rapides que les consommations marchandes des postes correspondants.

Les coefficients budgétaires de dépenses d'alimentation, boissons, tabacs, allumettes et habillement ont diminué régulièrement au profit de ceux de tous les autres postes, en particulier de l'éducation, des biens et services médicaux, de l'habitation et des sports et loisirs.

GRAPHIQUE 1

Évolution de la structure de la consommation finale (aux coûts des facteurs) selon les catégories de besoins et les formes marchandes de consommation (1959-1969)



22.2. En définitive, l'inclusion dans la consommation finale des services collectifs « divisibles », très concentrés sur quelques postes et augmentant en moyenne plus rapidement que les consommations marchandes de 1959 à 1969 :

— a eu pour effet d'accroître progressivement dans cette consommation finale la part de l'éducation, et dans une bien moindre mesure celle des services sociaux;

— n'a pas entraîné de changement sensible dans les évolutions concernant les autres postes par rapport à ce qui a été observé pour les consommations marchandes; elle contribuerait plutôt à accélérer la diminution de la part des dépenses alimentaires de boissons et d'habillement.

Tout se passerait donc comme si l'accroissement des ressources nationales destinées à la consommation finale totale des ménages avait été consacré à la satisfaction de six catégories de besoins :

- l'éducation et les services sociaux par des moyens hors marché,
- les biens et services médicaux, le logement, les transports, les activités sportives et les loisirs acquis pour l'essentiel sur le marché.

SECTION 3

LE FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION FINALE

Le partage entre les modes marchands et non marchands de la consommation finale, tel qu'il ressort des résultats précédents, ne reflète en réalité que très partiellement la part prise par les fonds collectifs (aide sociale, sécurité sociale) gérés par les administrations dans la prise en charge de ces dépenses. Il ne permet donc pas de déterminer quelle influence directe ou indirecte exercent les pouvoirs publics sur le financement de la consommation des ménages.

Pour mettre ce phénomène en évidence, il convient de distinguer deux niveaux, évidemment complémentaires et interdépendants :

— l'un qui ne considère que les mécanismes et la structure du financement de la consommation elle-même : c'est l'objet de cette section,

— l'autre qui tient compte de l'ensemble des fonds collectifs dans la formation et l'utilisation du revenu des ménages et qui sera étudié dans le chapitre 3.

31. La structure globale des ressources finançant la consommation

En insistant sur le fait que la consommation finale totale considérée est un concept différent par sa définition et son mode de calcul de la consommation marchande finale des comptes nationaux, on étudiera l'évolution et la structure de ces dépenses, d'une part en fonction des modes de leur financement, d'autre part selon les secteurs institutionnels mis en cause.

31.1. Il ressort des tableaux 7 et 8 et du graphique 2, que, de 1959 à 1969, la charge nette des ménages ⁽¹⁾ a augmenté moins rapidement (+ 9,0 %

(1) La charge nette est ici la dépense des ménages, nette de remboursements et d'impôts indirects. Ces derniers ayant augmenté de + 12,9 % par an pendant cette période, la dépense des ménages nette de remboursements aux prix du marché a augmenté de + 9,5 % par an.

TABLEAU 7
Évolution 1959-1969 des modalités de financement de la consommation
finale totale des ménages

		Valeurs absolues (10 ⁶ F)			Pourcentages			Évolution (1959 = 100)			Taux annuel moyen 1959-1969
		1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	
1 (*)	Dépenses nettes directes des ménages aux prix du marché.	162 229	275 793	400 719	(97,6)	(93,3)	(93,8)	100	170,0	247,0	+ 9,5 %
2	Impôts indirects (rémanences exclues).....	18 439	33 783	61 752	(11,1)	(11,4)	(14,5)	100	183,2	334,9	+ 12,9 %
3	Dépenses nettes des ménages sur le marché, impôts indirects déduits (1 - 2).....	143 790	242 010	338 967	86,50	81,89	79,32	100	168,3	235,7	+ 9,0 %
4	Avantages sociaux (4 a + 4 b + 4 c) dont.....	9 203	22 224	36 771	5,54	7,52	8,60	100	241,5	399,6	+ 14,8 %
4 a	Remboursements.....	(3 381)	(9 555)	(16 730)	(2,04)	(3,23)	(3,91)	100	282,6	494,8	+ 17,3 %
4 b	Transferts en nature ou sous forme de services des adm. pub. (État, col. locales).....	(2 959)	(4 720)	(6 125)	(1,78)	(1,60)	(1,43)	100	159,5	207,0	+ 7,5 %
4 c	Transferts en nature de la Sécurité Sociale.....	(2 863)	(7 949)	(13 916)	(1,72)	(2,69)	(3,26)	100	277,6	486,1	+ 17,1 %
5	Subventions.....	4 095	10 730	18 315	2,46	3,63	4,29	100	262,0	447,3	+ 16,2 %
6	Consommation publique « divisible » (6 a + 6 b) dont :	9 137	20 563	33 293	5,50	6,96	7,79	100	225,0	364,4	+ 13,8 %
6 a	Consom. des adm. publiques (État et col. locales).....	(7 560)	(17 139)	(27 937)	(4,55)	(5,80)	(6,54)	100	226,7	369,5	+ 14,0 %
6 b	Consom. de la Sécurité Sociale.....	(1 577)	(3 424)	(5 356)	(0,95)	(1,16)	(1,25)	100	217,1	339,6	+ 13,0 %
7	Consommation finale totale des ménages (aux coûts des facteurs) (3 + 4 + 5 + 6).....	166 225	295 527	427 346	100	100	100	100	177,8	257,1	+ 9,9 %

(*) Correspondance des lignes avec les totaux des colonnes 1 de l'annexe 1 : 1 = col. 2 ; 2 = col. 12 ; 4 = col. 8 ; 4a = col. 3 ; 4b = col. 4 + 6 ; 4c = col. 5 ; 5 = col. 11 ; 6 = col. 22 ; 6a = col. 19 + 20 ; 6b = col. 21 ; 7 = col. 23.

par an), et les fonds collectifs de consommation plus rapidement (+ 14,7 % par an) que la consommation totale (+ 9,9 %), entraînant ainsi une diminution, de la part du financement net des ménages au profit de celle des fonds collectifs, de 13,5 % du total en 1959 à 20,7 % en 1969.

a) Les avantages sociaux en nature liés aux consommations marchandes se sont accrus au taux moyen de 14,8 % pendant cette période. Toutefois, les prestations de sécurité sociale en remboursements et transferts en nature (1), ont augmenté plus rapidement (environ + 17 % par an) et les transferts en nature de l'État et des collectivités locales, plus lentement (+ 7,5 % par an) que tous les autres moyens de financement de la consommation. Il en découle que l'accroissement de la part prise par les avantages sociaux en nature entre 1959 et 1969 est avant tout dû aux prestations de sécurité sociale (3,76 % en 1959, 7,17 % en 1969), les prestations sous forme de revenus ou de transferts en nature distribuées par l'État et les collectivités locales ayant diminué de 1,78 % à 1,43 % de la consommation totale.

b) Les subventions d'exploitation destinées aux produits marchands de consommation ont vu leur proportion s'accroître de 2,5 % à 4,3 % de la consommation totale estimée aux coûts des facteurs.

TABLEAU 8
Parts respectives du financement de la consommation finale totale
par modes et secteurs
1959-1965-1969

En %

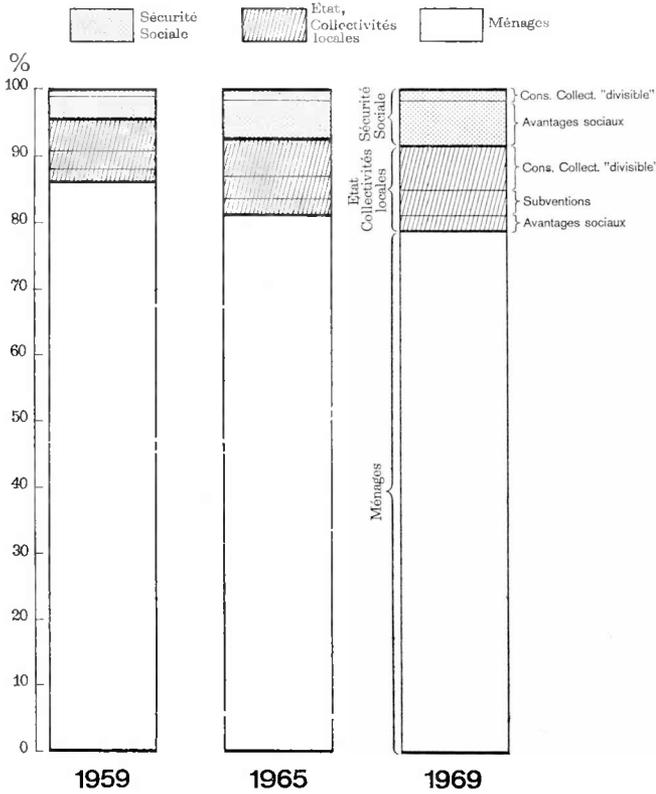
Secteurs financeurs Modes de financement	Ménages			État, Coll. locales			Inst. Séc. Soc.			Total		
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969
Dépenses nettes de remboursements et d'impôts indirects	86,50	81,89	79,32	—	—	—	—	—	—	86,50	81,89	79,32
Remboursements	—	—	—	ε	ε	ε	2,04	3,23	3,91	2,04	3,23	3,91
Transferts en nature ou sous forme de services	—	—	—	1,78	1,60	1,43	1,72	2,69	3,26	3,50	4,29	4,69
Subventions	—	—	—	2,46	3,63	4,29	ε	ε	ε	2,46	3,63	4,29
Consommation publique « divisible »	—	—	—	4,55	5,80	6,54	0,95	1,16	1,25	5,50	6,96	7,79
Total	86,50	81,89	79,32	8,79	11,03	12,26	4,71	7,08	8,42	100,00	100,0	100,00

ε < 0,1 %.

(1) On rappellera que : remboursements = prestations sociales en nature avec ticket modérateur; transfert en nature = prestations sociales en nature sans ticket modérateur.

c) L'État et les collectivités locales représentent plus de 80 % du total de la consommation collective « divisible », qui a augmenté au taux moyen de + 13,8 % par an, passant ainsi de 5,5 à 7,8 % de la consommation totale.

GRAPHIQUE 2
Évolution de la consommation finale par modes
et secteurs de financement (1959-1965-1969)



31.2. Regroupées par catégories d'agents, ces diverses modalités de financement de la consommation font apparaître que si, comme on vient de le voir, la proportion de ce qui reste à la charge nette des ménages a diminué de 86,5 % à 79,3 %, celles d'une part de l'État et des collectivités locales, d'autre part des organismes de sécurité sociale n'ont pas augmenté de façon identique.

Ainsi, la place tenue par l'État et les collectivités locales, tout en demeurant la plus importante des ressources collectives, a été multipliée par 1,4, passant de 8,8 % du total à 12,3 % du total, alors que celle de la sécurité sociale était multipliée par 1,8, passant de 4,7 % à 8,4 % du total.

TABLEAU 9

**Répartition des modes de financement de la consommation finale
par secteurs financiers
1959-1969**

En %

Secteurs financiers Modes Catégories de besoins	Ménages		État et collectivités locales						Institutions de Sécurité Sociale						Consom. finale totale (9)(*)			
	Dépenses nettes (1)(*)		Avantages sociaux (2)(*)		Subventions (3)(*)		Consom. coll. « div. » (4)(*)		Total 2 + 3 + 4 = (5)(*)		Avantages sociaux (6)(*)		Consom. coll. « div. » (7)(*)		Total 6 + 7 = (8)		1959	1969
	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969
Alimentation	35,8	30,0	32,6	20,4	15,8	26,8			11,0	11,8	8,8	3,8			7,1	3,3	32,3	25,5
Boissons	8,1	5,8	3,2	2,3					0,6	0,3	0,7	0,3			0,6	0,3	7,1	4,7
Tabacs, allumettes	1,0	0,6															0,8	0,5
Habillement, Chaussures	11,3	10,1	9,1	7,9					1,8	0,9							9,9	8,1
Hygiène personnelle	1,4	2,4															1,2	1,9
Habitation	18,2	22,5	6,5	5,0	9,6	14,7			4,0	5,7	4,4	5,8			3,5	5,0	16,4	19,0
Transports	6,7	8,4			39,2	25,6	0,6	0,4	11,3	9,2	0,1	0,2			0,1	0,1	6,8	7,8
Télécommunications	0,5	0,7			0,2	0,2			0,1	0,1							0,5	0,5
Biens et Services médicaux	2,2	1,6	28,7	36,6	11,7	7,0	2,7	2,4	10,5	8,0	85,3	89,5	35,1	40,7	71,5	82,2	6,3	9,2
Services sociaux	0,5	0,4	17,8	25,8	4,4	2,8	5,3	5,8	7,6	7,0	0,7	0,4	64,9	59,3	13,6	9,1	1,8	1,9
Éducation et Recherche	1,3	0,9			15,6	19,3	69,7	77,3	40,5	48,0							4,6	6,6
Culture et Information	1,8	2,1	1,9	0,7	1,5	1,2	5,5	3,8	3,6	2,5							1,9	2,0
Sports, loisirs et distractions	6,5	9,2	0,2	0,1	2,0	2,4	3,3	5,0	2,3	3,5							5,8	7,7
Autres biens et services	4,7	5,3		1,2			12,9	5,3	6,7	3,0							4,6	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) Correspondance avec les tableaux 1 de l'annexe 1 : 1 = col. 2 - col. 12 (dépenses des ménages nettes de remboursements et d'impôts indirects). 2 = col. 4 + 6 (avantages sociaux). 3 = col. 11 (subventions). 4 = col. 19 + 20 (services collectifs « divisibles »). 6 = col. 3 + 5 (remboursements + avantages sociaux). 7 = col. 21 (services collectifs « divisibles »). 9 = col. 23 (consommation finale aux coûts des facteurs).

31.3. A travers ces évolutions très générales, apparaissent deux faits saillants touchant la croissance de la part des fonds collectifs dans la consommation des ménages :

a) La majorité des interventions publiques ou para-publiques, sous forme d'avantages sociaux en nature et de subventions, concerne la partie marchande de la consommation et leur proportion, dans le total des dépenses, a cru plus rapidement que les consommations collectives « divisibles » entre 1959 et 1969.

b) Sur le plan institutionnel, on peut constater un partage progressif des rôles respectifs des diverses administrations. L'État et les collectivités locales sont intervenus de façon croissante, d'une part en tant que producteurs de services hors marché, d'autre part pour influencer au moyen de subventions le niveau des prix des consommations marchandes. Les avantages sociaux, c'est-à-dire les prestations sociales en nature, ont correspondu à une prise en charge totale ou partielle par les organismes de sécurité sociale d'une proportion de plus en plus importante de la consommation marchande.

32. Structure du financement de la consommation finale par catégories de besoins

32.1. Le tableau 10 et le graphique 3 mettent en évidence que la charge nette des ménages est supérieure à 80 % de la dépense pour onze catégories de besoins : l'alimentation, les boissons, les tabacs, l'habillement, l'hygiène personnelle, l'habitation, les transports, les télécommunications, la culture et l'information, les sports et loisirs, et les autres biens et services.

Toutefois, ceci ne signifie pas que l'intervention des pouvoirs publics, éventuellement des organismes de sécurité sociale, soit sans influence sur ces dépenses, mais beaucoup d'entre elles prennent d'autres formes que le financement direct ou indirect de la consommation.

32.2. Ainsi peut-on considérer que, seules, les dépenses **d'hygiène personnelle et d'habillement** (à quelques avantages en nature près, distribués par les collectivités publiques) relèvent uniquement de l'économie marchande et sont en totalité à la charge des ménages.

32.3. Par contre, si les consommations de **tabacs** et de **services de télécommunications** ne sont prises en charge par aucun fonds collectif ⁽¹⁾ mais peuvent, cependant, être considérées comme totalement marchandes, il convient de souligner que leur production et leur distribution sont des monopoles d'État, dont le second au moins a le caractère de *service public*.

32.4. En ce qui concerne les **produits alimentaires et les boissons**, la prise en charge par les fonds collectifs de leur consommation est relative-

(1) On notera, toutefois, que les dépenses retenues ici ne comprennent que celles faites par les ménages pour leur propre compte (abonnement et communications). Mais elles n'incluent aucune estimation sur la valeur des communications téléphoniques privées effectuées pendant les heures de travail (avantage en nature non recensé).

TABLEAU 10

Répartition de la consommation finale par modes de financement, secteurs et catégories de besoins
1959-1969

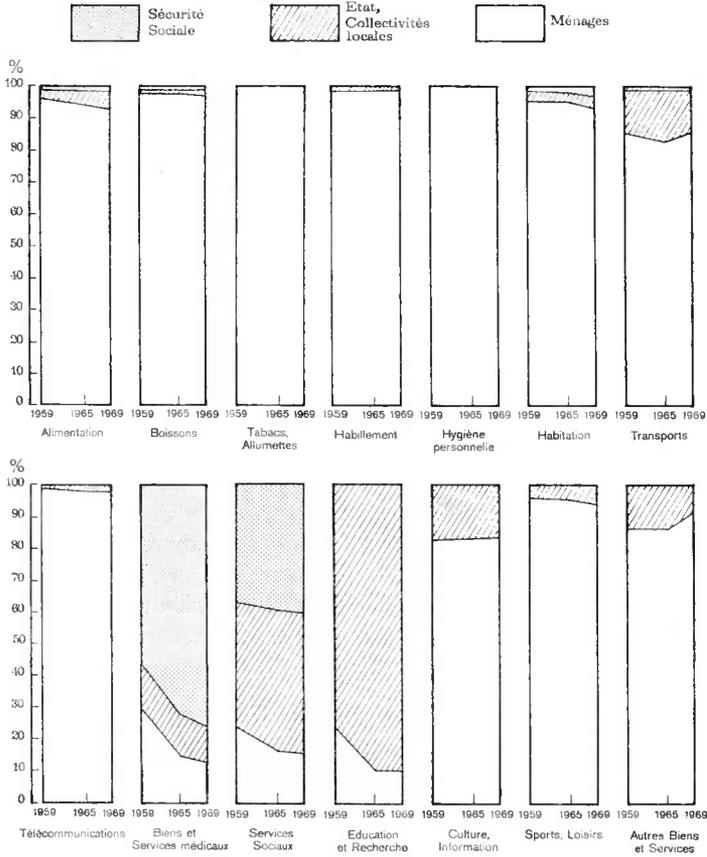
En %

Secteurs financeurs Modes Catégories de besoins	Ménages		État et collectivités locales						Institutions de Sécurité Sociale						Consomm. finale totale			
	Dépenses nettes (1) (*)		Avantages sociaux (2) (*)		Subventions (3) (*)		Consom. coll. « div. » (4) (*)		Total 2 + 3 + 4 = (5)		Avantages sociaux (6) (*)		Consom. coll. « div. » (7) (*)		Total 6 + 7 = (8)		1 + 5 + 8 = (9)	
	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969
Alimentation	96,0	93,3	1,8	1,1	1,2	4,5			3,0	5,6	1,0	1,1			1,0	1,1	100	100
Boissons	98,8	98,8	0,8	0,7					0,8	0,7	0,4	0,5			0,4	0,5	100	100
Tabacs, allumettes	100,0	100,0															100	100
Habillement, Chaussures	98,4	98,6	1,6	1,4					1,6	1,4							100	100
Hygiène personnelle	100,0	100,0															100	100
Habitation	96,8	94,1	0,7	0,4	1,5	3,3			2,2	3,7	1,0	2,2			1,0	2,2	100	100
Transports	85,3	85,5			14,2	14,0	0,4	0,4	14,6	14,4	0,1	0,1			0,1	0,1	100	100
Télécommunications	98,9	98,4			1,1	1,6			1,1	1,6							100	100
Biens et services médicaux	29,6	13,8	8,1	5,6	4,6	3,3	1,9	1,7	14,6	10,7	50,6	70,0	5,2	5,6	55,8	75,6	100	100
Services sociaux	25,3	16,2	18,2	19,0	6,3	6,1	13,7	19,2	38,2	44,3	1,4	1,4	35,1	38,1	36,5	39,5	100	100
Éducation et Recherche	23,3	10,5			8,3	12,6	68,4	76,9	76,7	89,5							100	100
Culture et Information	83,2	84,8	1,7	0,5	1,9	2,5	13,2	12,2	16,8	15,2							100	100
Sports, loisirs et distractions	96,5	94,4	0,1	ε	0,8	1,4	2,6	4,2	3,5	5,6							100	100
Autres biens et services	87,3	91,9			0,4		12,7	7,7	12,7	8,1							100	100
Total	86,5	79,3	1,8	1,4	2,5	4,3	4,5	6,5	8,8	12,2	3,8	7,2	0,9	1,3	4,7	8,5	100	100

(*) Correspondance avec les tableaux 1 de l'annexe I : 1 = col. 2 - col. 12 (dépenses des ménages nettes de remboursements et d'impôts indirects). 2 = col. 4 + 6 (avantages sociaux). 3 = col. 11 (subventions). 4 = col. 19 + 20 (services collectifs « divisibles »). 6 = col. 3 + col. 5 (remboursements et avantages sociaux). 7 = col. 21 (services collectifs « divisibles »). 9 = col. 23 (consommation finale aux coûts des facteurs). ε < 0,1 %.

GRAPHIQUE 3

Structure du financement de la consommation finale par modes, secteurs et catégories de besoins (1959-1965-1969)



ment faible en proportion du total. On notera cependant que, abstraction faite de la très faible part financée par des prestations sociales imputables aux consommations alimentaires liées aux soins médicaux hospitaliers, l'essentiel des interventions publiques revêt, surtout à la fin de la période, la forme de subventions. Ces dernières, affectées aux produits ou à l'exploitant, ont augmenté de 1,0 % à 3,8 % du total de la consommation alimentaire et de boissons, entre 1959 et 1969. Mais elles ne sont qu'un des éléments des moyens d'action des pouvoirs publics. Pour juger, sinon mesurer, réellement l'influence de ceux-ci dans le secteur agricole, il conviendrait de prendre en compte l'ensemble de la politique des prix agricoles notamment pour les céréales, la viande, les produits laitiers. Une analyse précise des mécanismes et des répercussions réelles des subventions permettrait d'évaluer dans quelle mesure les subventions agricoles bénéficient aux consommateurs par le jeu des prix, ou au contraire aux agriculteurs et pourraient dans ce cas être assimilées à des prestations sociales.

32.5. Dans le domaine des **transports**, 85 % des dépenses correspondent, en majorité et pour une proportion croissante, à des biens et services marchands destinés aux transports individuels financés en totalité par les ménages. L'intervention des pouvoirs publics se manifeste au niveau des transports collectifs, principalement sous deux formes : le ramassage scolaire, qui n'est qu'une infime partie des dépenses de transports, aussi bien que d'éducation, et les subventions d'équilibre de l'État ⁽¹⁾ à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P. Il convient, toutefois, de souligner que ces subventions, qui représentaient 14 % des dépenses totales de transports et 40 % des seuls transports collectifs évalués aux coûts des facteurs en 1969, sont affectées : a) à la couverture des déficits des transports publics, dus en partie à une baisse de leur fréquentation, b) à des versements de l'État destinés à compenser les réductions de tarifs accordées à certaines catégories de la population (familles nombreuses, militaires, salariés pour les congés payés...) et qui, de ce fait, peuvent être assimilées à de quasi-prestations sociales.

Par ailleurs, l'étude détaillée ⁽²⁾ des modes de transports montre que l'augmentation de la consommation des ménages dans ce domaine s'est faite au profit des moyens de transports individuels, poussant les pouvoirs publics à poursuivre une politique par de nombreux aspects contradictoires : d'une part, soutenir financièrement les transports collectifs, dont la plupart ont certainement le caractère de « services publics », d'autre part, développer l'infrastructure routière et urbaine, bien public par excellence, pour donner satisfaction aux usagers des moyens de transports individuels, en dépit des inconvénients économiques, écologiques et psychologiques que leur développement entraîne.

32.6. Les consommations liées à l'**habitation** constituent un ensemble extrêmement complexe, dont les composantes se sont modifiées en fonction de l'évolution socio-économique, des progrès techniques dans la construction et l'équipement ménager et de la politique de l'État à l'égard du logement.

Remarquons, tout d'abord, que ces évolutions se situent dans un contexte général qui peut se résumer ainsi :

a) urbanisation progressive de la population, les logements ruraux ne représentant que 26,1 % du parc total en 1967,

b) augmentation de la proportion des habitations collectives par rapport aux maisons individuelles,

c) augmentation de la proportion des ménages propriétaires ⁽³⁾, notamment par les mécanismes d'accession à la propriété, due en partie aux deux facteurs précédents,

d) amélioration progressive du confort moyen des logements, tant en ce

(1) La prise en compte très partielle des dépenses des collectivités locales entraîne certainement ici une sous-estimation de la part des administrations dans les transports urbains et, par conséquent, dans l'ensemble du poste « transports ».

(2) [19].

(3) Cf. tableau 3 de l'annexe I.

qui concerne le nombre de pièces disponibles par habitant (0,99 en 1962-1,07 en 1968 ⁽¹⁾) que l'équipement (augmentation du pourcentage des logements ayant l'eau courante et l'électricité, et du taux d'équipement en appareils ménagers),

e) le total des consommations aux coûts des facteurs liées à l'habitation ont crû au taux moyen de + 11,6 % par an; elles représentaient 16,4 % de la consommation finale totale en 1959 et 19,0 % en 1969. Les dépenses correspondant à ces divers biens et services ont été marquées par une croissance des loyers plus forte que celle du total des autres postes regroupant l'équipement, l'énergie et les services d'entretien. Ainsi, les loyers sont passés d'un peu plus du tiers à près de la moitié des dépenses de logement. Ces modifications s'expliquent par le fait que si, à quelques exceptions près (appareils électroménagers, fuel domestique, appareils de chauffage, réfrigérateurs), le volume des divers types de dépenses consacrées à l'habitation a crû, entre 1959 et 1969, à des taux voisins entre + 5 % et + 9 % par an, les prix des loyers ont augmenté sensiblement plus vite que ceux des autres articles dont certains ont même connu des baisses importantes, notamment pour l'électroménager.

Les problèmes concernant le financement de ces consommations sont très différents selon qu'il s'agit de l'équipement ou des loyers.

a) Les biens d'équipement, l'énergie ⁽²⁾ et les services d'entretien sont totalement marchands et, sauf quelques avantages en nature de très faible importance, à la charge complète et définitive des ménages.

b) L'influence des pouvoirs publics sur l'évolution des loyers est très complexe et diversifiée. Elle se situe au niveau de la construction, de la fixation des loyers et des prestations sociales.

Notons tout d'abord que, par le biais du « permis de construire », l'État et les collectivités locales contrôlent partiellement l'implantation des immeubles et par conséquent les équilibres, ou déséquilibres, du marché du logement.

En second lieu, les pouvoirs publics jouent un rôle de premier plan dans le financement de l'investissement immobilier. L'État et les organismes financiers publics ou para-publics (Caisse de Dépôts et Consignations, Crédit Foncier de France, Caisse d'Épargne, Caisse de Prêts aux H.L.M...) contribuent essentiellement, par des subventions et des prêts, à des conditions plus avantageuses que ceux du système bancaire privé, au financement d'une partie importante de la construction et plus particulièrement des logements sociaux (H.L.M.).

La lente diminution de la part relative des concours d'origine publique ne doit cependant pas dissimuler que les prêts et subventions de l'État et

(1) Cf. tableau 3 de l'annexe I.

(2) On notera, toutefois, que l'électricité et la majeure partie du gaz domestique sont produits par des entreprises publiques sur lesquelles l'État exerce une tutelle étroite, tant au niveau des prix qu'à celui des investissements.

des organismes financiers qui lui sont liés représentaient, en 1969, près de 30 % du total du financement de la construction, et que, de 1965 à 1969 environ, 63 % des logements achevés en ont bénéficié (1).

TABLEAU 11
Structure du financement de l'investissement en logement
1959-1965-1969

En %

Secteurs financeurs	1959	1965	1969
État(*)	38,1	33,4	29,7
Collectivités locales	nd	1,8	0,6
Autres	61,9	64,8	69,7
Total	100,0	100,0	100,0

(*) Prêts et subventions de l'État et des organismes financeurs dépendant de lui.
Source : tableau 4 de l'annexe I.

Dans le domaine de la fixation des loyers, on peut de façon générale diviser le parc des logements en trois catégories : a) les logements anciens soumis à la loi de 1948; b) les logements sociaux, principalement les H.L.M.; c) les logements du marché libre.

Par rapport aux loyers réels, c'est-à-dire abstraction faite des loyers « fictifs » des propriétaires, la répartition des ménages et de leurs dépenses entre ces trois catégories de logements s'établissait ainsi en 1967 (2) : logements anciens, effectifs 68,5 %, valeur totale des dépenses de loyers 50,5 %, logements H.L.M. neufs respectivement 16,3 % et 18,4 %, autres logements neufs 15,2 % et 31,1 %.

Enfin, le financement par les fonds collectifs des dépenses locatives des ménages est demeuré très partiel mais en proportion croissante de 1959 à 1969. L'ensemble des prestations sociales d'allocation logement, des avantages en nature et des subventions d'exploitation aux H.L.M. représentait, en 1959, près de 4,6 % des loyers réels et fictifs et 6,3 % en 1969.

L'évolution de l'allocation logement entre 1959 et 1969 (3) peut se caractériser de la façon suivante :

— en 1959, environ 3,5 % des ménages bénéficiaient de ces prestations représentant près de 2,9 % des charges locatives payées par les ménages; en 1969, les proportions respectives étaient de 8,4 % des ménages et 4,4 % des dépenses;

(1) Logements achevés 1965-1969 : total 2 086,7 milliers, dont : reconstructions 2,3 milliers (0,1 %), H.L.M. locatifs 531,3 milliers (25,5 %), H.L.M. en accession à la propriété 153,4 milliers (7,4 %), logements avec primes et prêts du Crédit Foncier 640,7 milliers (30,7 %), logements avec primes sans prêts 339,9 milliers (16,3 %), logements non aidés 419,1 milliers (20,0 %).

(2) Enquête logement 1967. I.N.S.E.E.-C.R.E.D.O.C. Les dépenses correspondent aux loyers bruts sans charge locative pour un logement loué vide.

(3) Source : CNAF.

— environ 43 % des bénéficiaires et 40 % des allocations, en 1969, concernaient les habitants des H.L.M. Toutefois, ces proportions, ainsi que celles touchant l'accèsion à la propriété de logements neufs, ont diminué pendant la période étudiée au profit des locataires des logements neufs autres que H.L.M.,

— la part des locataires, par rapport au total des bénéficiaires et des prestations, a augmenté au détriment de celle des accédants à la propriété;

— les ménages de moins de quatre enfants sont à la fois les plus nombreux et ceux qui reçoivent la majeure partie des allocations;

— cependant, on notera que, d'une part, les coefficients budgétaires du loyer par rapport au revenu sont très voisins, (quelle que soit la taille des ménages bénéficiaires), d'autre part, l'allocation couvre une part croissante du loyer avec l'accroissement du nombre d'enfants : il en résulte qu'à revenu égal, ou voisin, l'allocation logement représente une part d'autant plus importante du revenu du ménage que celui-ci comprend plus d'enfants. En d'autres termes, l'effet redistributif de l'allocation logement serait d'autant plus sensible par rapport au revenu par ménage, sinon par rapport au revenu par tête, que les familles seraient plus nombreuses.

En définitive, les pouvoirs publics ne jouent de rôle dans les dépenses d'habitation des ménages qu'au niveau de l'investissement et des charges locatives. Mais leurs interventions se sont quelque peu modifiées entre 1959 et 1969. On constate en effet, à l'exception des logements sociaux, une diminution de la part du financement des investissements d'origine publique et une tendance à une libération lente mais certaine des loyers des logements non H.L.M. Inversement, les fonds collectifs ont pris en charge une part encore faible mais croissante des dépenses locatives des ménages par le moyen de l'allocation logement. Tout se serait donc passé comme si les pouvoirs publics, déchargés des problèmes posés par la reconstruction d'après guerre et cherchant à se libérer de la tutelle qu'ils exerçaient sur l'investissement et la réglementation des loyers, se trouvaient par ailleurs contraints à redresser certaines inégalités entraînées par le retour progressif à l'économie de marché, en maintenant un contrôle étroit sur la construction des logements sociaux et en développant les prestations sociales.

32.7. La consommation médicale des ménages est une de celles qui a augmenté le plus rapidement au cours des dix années, soit + 14,1 % par an, passant ainsi de 6,3 % à 9,2 % de la consommation totale aux coûts des facteurs.

Les raisons sont d'ordre économique, technique, démographique et institutionnel.

Il semble que l'élément prédominant qui explique l'essentiel de cette croissance doit être recherché dans le développement de l'offre de soins médicaux (1). D'une part, l'augmentation des effectifs de personnels médicaux

(1) [20].

et des lits hospitaliers ⁽¹⁾, même si elle a été modeste dans certains secteurs, provoque, au moins au niveau global, une augmentation de la production, dès lors que la demande des soins n'est pas saturée et ne paraît pas devoir l'être dans un avenir prévisible. D'autre part, le progrès constant et rapide des techniques médicales d'examen et de soins ⁽²⁾ explique certainement une très grande partie du développement de la production; il permet de soigner plus, plus longtemps et avec une efficacité médicale accrue. Mais l'introduction et la diffusion de ces techniques (analyses de laboratoires, rein artificiel...), tout en transformant très rapidement les conditions de la production et la structure de la consommation, entraînent le plus souvent une augmentation des coûts et des prix car elles exigent des personnels de formation de plus en plus élevée et des investissements coûteux, qui ne compensent que partiellement les gains de productivité assez faibles dans ces domaines d'activité.

Comparativement, les autres facteurs n'ont joué, semble-t-il, qu'un rôle secondaire.

L'augmentation de l'ensemble de la population, au taux moyen d'environ + 1 % par an, a normalement entraîné celle de la consommation totale. On notera, par ailleurs, que la proportion relativement importante et croissante des personnes âgées ⁽³⁾, plus fortes consommatrices de soins médicaux que les autres classes d'âges, a contribué dans une faible mesure à accélérer cette tendance.

L'augmentation des revenus a joué un rôle difficile à apprécier, du fait qu'elle n'est pas indépendante de celle d'autres facteurs : urbanisation, élévation du niveau d'instruction et d'information sur les problèmes médicaux, extension de la protection sociale...

En troisième lieu, l'élargissement progressif à presque toute la population de la couverture des dépenses médicales par un régime de sécurité sociale a certainement concouru à faire croître la consommation. Toutefois, son influence ne doit pas être surestimée : en effet, les études ont montré, notamment après l'introduction de la sécurité sociale aux exploitants agricoles, que l'extension de la protection sociale en ce domaine n'entraînait que des augmentations peu importantes de la consommation médicale.

Ainsi qu'il ressort des tableaux 12 et 14, la consommation des ménages en biens et services de la santé relève pour environ 93 % des sphères marchandes de l'économie, et 7 % du système de production non marchande. En réalité, on constate que la presque totalité de la consommation liée aux soins médicaux (pharmacie, soins hospitaliers, ambulatoires et à domicile) est fournie sous forme marchande, les consommations collectives non mar-

(1) Densité des personnels des services médicaux pour 10 000 habitants : 1958 : 39,8, 1967 : 53,6. Nombre de lits hospitaliers pour 10 000 habitants : 1960 : 95,3, 1967 : 101,6 (cf. tableau 3 de l'annexe I).

(2) Augmentation du nombre d'actes de médecins libéraux par habitant 1959-1969 : actes de radiologie : + 6,8 % par an, actes de laboratoires : + 12,0 % par an, actes de spécialité (K) : + 6,6 % par an.

(3) Proportion des personnes de 60 ans et plus dans la population totale : 1954 : 16,2 %, 1962 : 17,1 %, 1965 : 17,4 %, 1969 : 18,0 %.

TABLEAU 12

**Répartition de la consommation médicale (aux coûts des facteurs)
entre les consommations marchandes et non marchandes
par catégories de biens et services**

	Consommation marchande			Consommation non marchande			Total 1959-1965 1969	Accroissement annuel moyen (*) 1959-1969
	1959	1965	1969	1959	1965	1969		
Produits pharmaceutiques et appareils médicaux.....	100,0	100,0	100,0	ε	ε	ε	100,0	+ 12,8 %
Soins hospitaliers.....	100,0	100,0	100,0	ε	ε	ε	100,0	+ 16,4 %
Soins ambulatoires et à domicile.....	100,0	100,0	100,0	ε	ε	ε	100,0	+ 13,0 %
Services prophylactiques.....	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	+ 12,9 %
Médecine préventive (scolaire, universitaire et PMI (**)).....	nd	45,7	66,1	(100,0)	54,3	33,9	100,0	+ 15,0 %
Services d'administration générale.....	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	100,0	+ 14,5 %
Total.....	92,8	92,2	92,7	7,2	7,7	7,3	100,0	+ 14,1 %

(*) Accroissement annuel moyen de la consommation totale aux coûts des facteurs.
(**) Médecine du travail exclue. ε < 0,1 %.

chandes ne recouvrant que les services prophylactiques, les activités de médecine systématique et de dépistage liées à l'enseignement et à la protection maternelle et infantile, ainsi que les services de gestion générale des administrations publiques de la santé et de la sécurité sociale.

On ne peut cependant considérer que l'emprise des pouvoirs publics, sur l'ensemble de la consommation des biens et services de la santé, se limite à la production de ces services d'intérêt général; elle s'étend à la consommation de soins par le biais des investissements, de la fixation des prix et du financement de la dépense des ménages.

Au niveau des investissements hospitaliers, le Ministère de la Santé contrôle l'implantation des hôpitaux et cliniques. La Commission Nationale de Coordination autorise, ou refuse, la création de nouveaux établissements et l'augmentation des capacités en lits. Mais ceci ne signifie pas, en particulier pour le secteur privé, que les investissements correspondants soient réalisés, et ne fournit que des informations très rudimentaires sur la valeur de ces opérations. Par ailleurs, l'État ne joue aucun rôle dans la décision et le financement des investissements de l'industrie pharmaceutique et des cabinets libéraux.

Faute de connaître le montant total de la formation de capital des entreprises du secteur médical, on ne peut évaluer que très approximativement la proportion des opérations subventionnées par les pouvoirs publics par rapport à l'investissement des établissements sanitaires publics : elle aurait été d'environ 56 % durant le V^e Plan de 1966 à 1970. Bien que « sous tutelle » du Ministère de la Santé, les hôpitaux publics ont une assez large autonomie

TABLEAU 13

Répartition des modes de financement des biens et services de la santé par secteurs financeurs
1959-1969

En %

Secteurs financeurs Modes Biens et services médicaux	Ménages		Etat et collectivités locales						Institutions de Sécurité Sociale						Consommation médicale totale			
	Dépenses nettes (*) (1)		Avantages sociaux (2)		Subventions (**) (3)		Consom. coll. « divisible » (4)		Total 2 + 3 + 4 = (5)		Avantages sociaux (6)		Consom. coll. « divisible » (7)		Total 6 + 7 = (8)		1 + 5 + 6 = (9) (***)	
	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969
Produits pharmaceutiques et appa- reils médicaux	41,5	35,9	13,0	12,2					9,2	8,2	33,0	32,0			29,9	29,7	27,4	24,5
Soins hospitaliers	4,5	16,2	80,9	71,3	100,0	100,0			69,5	60,6	38,5	38,9			34,8	36,0	28,9	35,3
Soins ambulatoires et à domicile ..	54,0	47,9	6,1	10,9					4,4	7,3	28,5	28,8			25,8	26,8	33,3	30,3
dont : Médecins	(17,1)	(12,1)									(19,4)	(16,7)			(17,6)	(15,6)	(16,1)	(14,7)
Dentistes	(27,4)	(29,7)									(5,6)	(6,6)			(5,1)	(6,1)	(12,2)	(10,6)
Auxiliaires	(5,4)	(2,3)									(1,4)	(3,1)			(1,2)	(2,9)	(2,5)	(2,6)
Analyses	(1,3)	(1,5)									(2,0)	(2,2)			(1,8)	(2,0)	(1,5)	(1,7)
Cures	(2,8)	(2,3)									(0,1)	(0,2)			(0,1)	(0,2)	(1,0)	(0,7)
Services prophylactiques							43,8	44,9	7,4	9,0					0,7	0,3	0,1	ε
Médecine préventive (scolaire, uni- versitaire et P.M.I.)			nd	5,6			14,4	14,8	2,4	6,7		0,3					0,2	3,5
Services d'administration générale							41,8	40,3	7,1	8,2					99,3	99,7	9,4	7,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) Dépenses des ménages nettes de remboursement.
(**) Non compris la médecine du travail.
(***) Aux coûts des facteurs.
ε < 0,1 %

pour investir en dehors des équipements planifiés en recourant, soit à l'auto-financement, soit à l'emprunt, et sans que les pouvoirs publics puissent orienter ces opérations dans un sens déterminé.

On peut donc conclure que l'État et les autres administrations n'exercent de contrôle sur l'investissement que pour l'implantation des établissements hospitaliers, mais que, concernant le financement, ils n'en ont qu'une maîtrise très partielle et imparfaite par le moyen des subventions (1).

Le contrôle des prix de soins est par contre beaucoup plus étroit. On soulignera, tout d'abord, que tous les prix de journées des hôpitaux publics sont fixés par l'État directement selon une procédure particulière et complexe ; ils s'imposent totalement à ces établissements. Si l'on tient compte, d'autre part, de ce que les honoraires des médecins « plein-temps » des hôpitaux généraux sont déterminés par référence aux traitements de la fonction publique, c'est la totalité des soins hospitaliers publics dont les prix sont définis par l'État. La majorité de ceux des cliniques privées suivent le régime du conventionnement entre les établissements et les organismes de sécurité sociale. Considérés dans leur ensemble, on peut estimer qu'en 1965, environ 90 % de la production des soins hospitaliers étaient fournis à des prix, soit maîtrisés par l'État, soit sous sa tutelle directe ou indirecte par le biais de la sécurité sociale.

Pour les produits pharmaceutiques, les contrôles techniques et sanitaires, ainsi que les procédures administratives entre l'industrie, l'État et la sécurité sociale, aboutissent à contrôler la majorité des prix correspondant environ à 90 % de la consommation en 1965. Toutefois, la très grande liberté dont l'industrie dispose au niveau de la production, du conditionnement et de la distribution doit tempérer ces évaluations, car le contrôle des pouvoirs publics se traduit ici le plus souvent par l'acceptation et l'enregistrement des prix proposés par les producteurs.

Dans le domaine des soins ambulatoires et à domicile, ainsi que pour les soins fournis par les praticiens libéraux en cliniques privées, les prix des actes de médecins, de dentistes, d'auxiliaires, d'analyses de laboratoires et les cures thermales, sont déterminés soit par le régime du conventionnement, soit par le médecin lui-même avec une entière liberté.

Le régime du conventionnement, introduit pour les médecins en 1960, engage les praticiens à suivre des prix plafonds (« tarif de responsabilité ») fixés en accord avec les Caisses de sécurité sociale. Dans ce cas, les dépenses des ménages sont prises en charge par la sécurité sociale à des taux de 80 % ou 100 % selon le cas (2). Par contre, lorsque les praticiens ne sont pas conventionnés, les dépenses des ménages ne sont remboursées qu'à 80 %

(1) Rapports des Commissions de la Santé des V^e et VI^e Plans.

(2) La maternité, les accidents du travail, les maladies longues et les opérations chirurgicales graves sont pris en charge à 100 %. Les autres soins sont couverts au minimum à 70 %, le reste (« ticket modérateur ») reste à la charge des ménages, ou éventuellement des assurances privées.

TABLEAU 14

Répartition du financement de la consommation des biens et services de la santé par modes et secteurs financeurs
1959-1969

En %

Secteurs financeurs Modes Biens et services médicaux	Ménages		État et collectivités locales						Institutions de Sécurité Sociale						Consommation médicale totale			
	Dépenses nettes (*) (1)		Avantages sociaux (2)		Subventions (3)		Consom. coll. « divisible » (4)		Total 2 + 3 + 4 = (5)		Avantages sociaux (6)		Consom. coll. « divisible » (7)		Total 6 + 7 = (8)		1 + 5 + 6 = (9)(***)	
	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969	1959	1969
Produits pharmaceutiques et appareils médicaux	35,2	5,7	3,8	2,8					3,8	2,8	61,0	91,5			61,0		100	100
Soins hospitaliers	5,3	8,1	22,6	11,6	4,6	3,1			27,2	14,7	67,5	77,2			67,5	77,2	100	100
Soins ambulatoires et à domicile :	55,1	31,5	1,5	2,0					1,5	2,0	43,4	66,5			43,4	66,5	100	100
dont : Médecins	(36,1)	(16,4)	(3,0)	(4,0)					(3,0)	(4,0)	(60,9)	(79,6)			(60,9)	(79,6)	(100)	(100)
Dentistes	(76,5)	(55,8)	ε	(0,2)					ε	(0,2)	(23,5)	(44,0)			(23,5)	(44,0)	(100)	(100)
Auxiliaires	(72,7)	(17,5)	ε	(0,4)					ε	(0,4)	(27,3)	(82,1)			(27,3)	(82,1)	(100)	(100)
Analyses	(30,1)	(17,6)	ε	ε					ε	ε	(69,9)	(82,4)			(69,9)	(82,4)	(100)	(100)
Cures	(94,0)	(61,7)	ε	ε					ε		(6,0)	(38,3)			(6,0)	(38,3)	(100)	(100)
Services prophylactiques							95,6	98,1	95,6	98,1							100	100
Médecine préventive (scolaire, universitaire et P.M.I.) (**)			nd	42,0			(100)	33,9	(100)	75,9	nd	24,1			nd	24,1	100	100
Services d'administration générale							13,2	11,2	13,2	11,2			86,8	88,8	86,8	88,8	100	100
Total	30,5	14,1	8,3	5,8	1,4	1,1	2,0	1,8	11,7	8,7	52,3	71,5	5,5	5,7	57,8	77,2	100	100

(*) Dépenses des ménages nettes de remboursement et d'impôts indirects.
(**) Médecine du travail exclue.
(***) Aux coûts des facteurs.
ε < 0,1 %

ou 100 % d'un « tarif d'autorité » fixé à un niveau considérablement plus faible que le tarif conventionné et sans rapport avec le prix réellement pratiqué.

TABLEAU 15

Répartition des effectifs de praticiens et auxiliaires libéraux entre « conventionnés » et « non conventionnés »

En %

	Médecins			Dentistes		Infirmières
	1962	1966	1969	1962	1969	1969
« Conventionnés »	80,8	87,5	88,0	89,5	95,8	96,0
« Non conventionnés »	19,2	12,5	12,0	10,5	4,2	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction générale des Impôts.

L'extension progressive, au cours des dix années étudiées, du système de conventionnement à la plus grande partie des cabinets libéraux et laboratoires d'analyses, ainsi que le fait que les tarifs de responsabilité s'imposent aux dispensaires publics et para-publics, permettent d'estimer qu'en 1965 la production des divers types de soins correspondant aux prix conventionnés était de 84 % pour les médecins, 43 % pour les dentistes, 85 % pour les auxiliaires, 100 % pour les analyses de laboratoires et 43 % pour les cures thermales (1).

En définitive, l'État et la sécurité sociale, exercent une tutelle extrêmement étroite et directe sur les prix des soins médicaux et des entreprises publiques (hôpitaux, dispensaires). Elle est plus souple et contractuelle pour la majorité des entreprises privées (cabinets libéraux, cliniques), parmi lesquelles paraissent n'échapper partiellement que l'industrie pharmaceutique, les cabinets dentaires et les praticiens non conventionnés.

En dernier lieu, et ainsi que le met en évidence le tableau 14, le financement de la consommation est pris en charge pour l'essentiel par des fonds collectifs, en proportion croissante de 1959 (69,5 %) à 1969 (85,9 %) et pour toutes les catégories de soins et de services non marchands. Seuls, les soins hospitaliers ont vu la part du financement collectif, malgré tout très importante, décroître légèrement durant cette période de 94,7 % à 91,9 %.

Les subventions d'exploitation n'ont assuré qu'une infime partie de ces consommations : 1,4 % en 1959 et 1,1 % en 1969. Elles ne concernent que les soins hospitaliers publics et sont destinées en majorité à couvrir une partie des dépenses d'enseignement et de recherche des centres hospitaliers universitaires.

(1) Soulignons que par rapport à la consommation aux prix du marché, les proportions sont différentes mais les tendances de même sens : dépenses nettes des ménages (y compris impôts indirects) aux prix du marché : consommation totale de soins médicaux 1959 : 36,7 %, 1969 : 20,8 % ; pharmacie et appareils : 44,3 %, 23,6 % ; soins hospitaliers : 5,6 %, 9,3 % ; soins ambulatoires : 55,1 %, 31,5 %.

De même, les services collectifs « divisibles » ne représentaient qu'une très faible proportion du total des dépenses, environ 7,5 %.

L'essentiel, soit plus de 91 % du total des dépenses de santé, correspond aux consommations de soins médicaux; il est couvert soit par les ménages eux-mêmes, soit par les prestations sociales en nature.

En dépit des modifications apportées en 1967 et 1969 à la réglementation des remboursements de sécurité sociale, la place de plus en plus importante tenue par les prestations, dans la prise en charge des dépenses de soins médicaux, pendant ces dix années, a été due à deux sortes de facteurs :

— l'extension de la sécurité sociale à des catégories socio-professionnelles qui n'en bénéficiaient pas précédemment (exploitants agricoles, professions indépendantes), si bien qu'en 1968 environ 95 % de la population étaient protégés par un des systèmes existants;

— l'introduction et le développement progressif du conventionnement, qui permet de couvrir une part plus grande de la dépense réelle des ménages.

On observe, d'après les tableaux 13 et 14, que les prestations sociales correspondaient à 60,6 % de la consommation médicale aux coûts des facteurs en 1959, et à 77,3 % en 1969. Elle était, cette dernière année, supérieure à 80 % pour les soins hospitaliers (88,8 %), les soins ambulatoires de médecins (83,6 %), d'auxiliaires (82,5 %), les analyses médicales (82,4 %), ainsi que pour la consommation pharmaceutique et d'appareils (94 % aux coûts des facteurs et 76,4 % aux prix du marché). Elle atteignait des taux inférieurs à 50 % pour les cures thermales (38,3 %) et les dentistes (44,2 %).

On remarquera, d'autre part, d'après les tableaux 14 et 16 que, dans la distribution de ces avantages sociaux en nature, le rôle de l'État et des collectivités locales s'est amenuisé au profit de celui de la sécurité sociale.

Les prestations et transferts sociaux de l'État et des collectivités locales très concentrés sur les soins hospitaliers, comprennent l'aide médicale gratuite, l'aide aux malades mentaux, aux tuberculeux et anciens combattants. Ils sont destinés aux ménages les plus défavorisés, dont les revenus sont les plus bas et n'interviennent souvent que comme compléments de la sécurité sociale. La hausse des revenus et l'extension de la sécurité sociale ont eu pour conséquences une diminution du nombre des bénéficiaires et une progression ralentie de la valeur de ces avantages sociaux, si bien que, correspondant à 8,3 % de la consommation totale et 13,8 % des prestations en 1959, il n'en représentaient que 5,8 % et 7,6 % respectivement en 1969.

Inversement, les prestations de la sécurité sociale sont passées de 52,3 % à 71,5 % de la consommation médicale et de 86,2 % à 92,4 % des avantages sociaux, recouvrant la presque totalité des prestations pour la consommation pharmaceutique et d'appareils médicaux, ainsi que pour les soins ambulatoires. On notera par ailleurs que, notamment du fait de la hausse de certains « tickets modérateurs » en 1967, les transferts en nature (assimilés ici aux prestations sans « ticket modérateur ») tendent à occuper une proportion croissante du financement par la sécurité sociale, sauf pour les soins ambu-

TABLEAU 16
Répartition et évolution des prestations sociales selon les administrations

En %

Prestations Sociales Biens et Services Médicaux	Sécurité Sociale						État et collectivités locales			Total	Accroissement annuel moyen 1959-1969			
	Remboursements			Transferts en nature			Transferts en nature			1959	Sécurité Sociale		État	Total
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1965	Remb.	Transf.	Transf.	
	1969									1969				
Pharmacie et appareils médicaux	71.6	73.2	69.7	22.5	22.4	27.3	5.9	4.4	3.0	100.0	+ 16,8	+ 19,4	+ 9,6	+ 17,1
Soins hospitaliers	20,1	19,6	21,9	54,8	63,3	65,1	25,1	17,1	13,0	100,0	+ 17,2	+ 18,2	+ 8,8	+ 15,2
Soins ambulatoires	65,4	67,0	68,1	31,3	30,2	28,9	3,3	2,8	3,0	100,0	+ 18,4	+ 17,0	+ 16,7	+ 17,9
dont :														
— Médecins	(57,0)	(58,6)	(64,2)	(38,2)	(37,2)	(31,0)	(4,8)	(4,2)	(4,8)	100,0	+ 17,4	+ 13,6	+ 16,1	+ 16,0
— Dentistes	(90,0)	(88,3)	(83,3)	(10,0)	(11,3)	(16,3)	(nd)	(0,4)	(0,4)	100,0	+ 18,8	+ 25,9	nd	+ 19,7
— Auxiliaires	(75,0)	(71,3)	(61,5)	(25,0)	(27,7)	(38,0)	(nd)	(1,0)	(0,5)	100,0	+ 25,4	+ 34,0	nd	+ 28,0
— Analyses	(72,9)	(59,9)	(61,5)	(27,1)	(40,1)	(38,5)	(nd)	(nd)	(ε)	100,0	+ 15,7	+ 21,9	nd	+ 17,7
— Cures	(nd)	(82,8)	(68,8)	(nd)	(17,2)	(31,2)	(nd)	(nd)	(ε)	100,0	+ 28,9	nd	nd	nd
Total	47,2	48,4	49,0	39,0	42,0	43,4	13,8	9,6	7,6	100,0	+ 17,5	+ 18,2	+ 10,2	+ 17,0

ε < 0,1 %.

latoires, pour lesquels précisément les réformes de 1967 ont été plus sensibles.

En résumé, il apparaît que, de 1959 à 1969, l'évolution de la consommation des biens et services médicaux a été marquée par les phénomènes caractéristiques suivants :

a) **L'encadrement des prix** des services dans un système contractuel entre les pouvoirs publics et les producteurs ne laisse que peu de liberté à la majorité des entreprises de soins du secteur privé. Compte tenu de ce que l'État et la sécurité sociale contrôlent entièrement les prix du secteur public, on peut conclure que, à deux exceptions importantes près touchant l'industrie pharmaceutique et les soins dentaires, les pouvoirs publics exercent une tutelle étroite sur le niveau et l'évolution des prix du secteur médical.

b) **le financement de la consommation** est à raison de plus des trois-quarts couvert par des prestations sociales. La diminution du rôle de l'État en ce domaine a été plus que compensée par celui de la sécurité sociale qui assure, désormais, la presque totalité de la population et des risques financiers des dépenses médicales.

32.8. Les **services sociaux** englobent des types de services très hétérogènes, destinés principalement à trois catégories de la population : les jeunes enfants, les vieillards et les personnes en situation physique ou sociale difficile (handicapés, chômeurs...). Ils comprennent aussi une partie des services d'administration générale du Ministère du Travail et ceux des Caisses de sécurité sociale au titre des allocations familiales et de retraite.

Il convient de souligner que, pour la plupart de ces services, les statistiques disponibles sont particulièrement pauvres, voire inexistantes, notamment pour les crèches, garderies, établissements pour enfants, orphelinats et établissements pour handicapés. Ceci n'est pas dû seulement à la faiblesse relative des équipements collectifs dans ces domaines, mais aussi à ce que ces services sont le plus souvent des productions annexes de fonctions plus générales (œuvres sociales des comités d'entreprises, action sociale des administrations publiques...) à l'intérieur desquelles il est difficile de distinguer des catégories précises d'interventions. Enfin, une proportion non négligeable de ces services est rendue par des administrations privées non lucratives (fondations, associations...) qui sont très mal appréhendées par les statistiques et échappent totalement à cette étude.

De ce fait, les évaluations des tableaux 1 de l'annexe I sont sans aucun doute sous-estimées. Elles ne couvrent que très partiellement les consommations qu'elles devraient enregistrer, limitant ainsi l'analyse à quelques postes particuliers.

Les dépenses de services sociaux auraient augmenté de + 14,5 % par an de 1959 à 1969, et leur structure par type de services ne paraît pas s'être sensiblement modifiée, surtout entre 1965 et 1969, soit environ 10 % pour les crèches, garderies, jardins d'enfants et établissements pour enfants, 21 % pour les hospices, 13 % pour les établissements pour personnes handicapées (aveugles, sourds-muets, infirmes) et personnes en détresse (secours

TABLEAU 17
Répartition du financement des différents services sociaux
1959-1965-1969

En %

	Structure de la Consommation			Dépenses nettes des ménages(*)			Avantages sociaux (État, col. loc. et Séc. Soc.)			Subventions (État, col. loc.)			Consommations collectives « divisibles » (État, Séc. Soc.)			Total 1959-1965 1969
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	
	Crèches, garderies, jardins d'enfants, colonies de vacances et autres établissements pour enfants	15,5	11,6	9,2	76,7	44,3	47,2	4,2	4,3	5,1	19,1	51,4	47,7			
Orphelinats, maisons de retraite et hospices	21,0	20,5	22,5	14,1	19,5	19,0	80,2	80,5	81,0	5,7	nd	nd				100,0
Établissements pour personnes handicapées et assistance aux personnes en détresse	nd	12,6	12,8	nd	nd	nd	nd	40,1	12,8	nd		nd	nd	59,9	87,2	100,0
Assistance aux chômeurs et services de main-d'œuvre	1,2	1,1	1,8	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	100,0	100,0	100,0
Cantines et hôtels universitaires	7,5	10,2	9,3	100	83,7	81,7	nd	nd		nd	16,3	18,3				100,0
Services d'administration générale	54,8	44,0	44,4										nd	100,0	100,0	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	22,4	17,6	16,2	17,5	22,1	20,3	4,2	7,6	6,1	55,9	52,7	57,4	100,0

(*) Dépenses nettes de remboursements et d'impôts indirects.

en montagne...), 1,5 % pour l'assistance aux chômeurs (1) et services de main-d'œuvre, 10 % pour les cantines et hôtels universitaires (2) et 44 % pour les services d'administration générale.

Le tableau 17 révèle que pour les catégories des services sociaux que les statistiques permettent d'étudier, la structure du financement est demeurée à peu près stable, en particulier de 1965 à 1969 :

— hospices et maisons de retraite : 19,0 % à la charge des ménages et 81 % payés par les administrations publiques dont 77 % au titre de l'aide sociale de l'État et des collectivités locales;

— l'assistance aux chômeurs et les services de main-d'œuvre correspondent en totalité à des productions non marchandes, dont environ 40 % assurées par l'État et les collectivités locales (Agence Nationale de l'Emploi et services municipaux) et 60 % par les organismes de sécurité sociale et assimilés (UNEDIC, ASSEDIC...);

— enfin, les frais d'administration générale sont par nature totalement non marchands, ils sont à raison d'environ 60 % le fait de la sécurité sociale et plus particulièrement des Caisses d'Allocations Familiales et de Vieillesse contre moins de 40 % pour les services centraux et départementaux du Ministère du Travail.

En résumé et compte tenu des réserves faites sur les appareils d'observation disponibles, les services sociaux paraissent relever en majorité de financements collectifs, soit au moyen des prestations sociales versées par l'État et les collectivités locales, soit sous forme de services d'administration générale.

32.9. L'enseignement est par excellence le service qui appartient aux sphères non marchandes de l'économie (3) : 80 % des dépenses courantes correspondent à des consommations collectives financées par l'État et les collectivités locales (4), assurant ainsi, à l'exception des droits d'inscription et d'examen qui ne représentent qu'une très infime partie de la valeur du service rendu, la gratuité totale de l'enseignement public. Considérant, d'autre part, que la grande majorité des établissements de l'enseignement privé est soumise à un régime législatif ou de convention avec l'État qui leur impose des contraintes proches de celles d'un service public, c'est la presque totalité du système éducatif français qui peut être tenue pour non marchande.

L'essentiel concernant l'éducation et la recherche universitaire passe par le canal du Ministère de l'Éducation Nationale, et, dans une moindre

(1) Rappelons que ce poste exclut les prestations en espèces de chômage.

(2) Alimentation et boissons exclues.

(3) L'enseignement professionnel financé par les entreprises n'est pas pris en compte dans l'analyse qui suit.

(4) L'évaluation partielle des dépenses d'enseignement des collectivités locales entraîne certainement ici une sous-estimation du poids des pouvoirs publics dans le total de la consommation de services d'éducation.

TABLEAU 18

Répartition des modes de financement des dépenses d'éducation et de recherche par secteurs financeurs
1959-1965-1969

En %

	Dépenses nettes des ménages (*)			État et Collectivités locales						Total (**)			Accroissement annuel moyen 1959-1969
				Subventions (***)			Consommations collectives « divisibles »						
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	
Livres et matériels scolaires	20,9	24,7	25,3							5,2	3,0	2,9	+ 7,1
Éducation primaire	13,0	11,5	12,1	50,0	50,0	50,0	59,3	47,5	39,6	47,6	43,3	37,2	+ 11,0
Éducation secondaire	24,3	21,3	22,4	50,0	50,0	50,0	16,8	16,3	18,6	19,2	19,3	21,0	+ 14,9
Écoles techniques, professionnelles et cours du soir pour adultes	nd	nd	nd				11,6	12,4	15,5	8,5	10,0	12,7	+ 18,5
Enseignement supérieur et recherche universitaire et post-universitaire	9,9	8,7	9,2				10,7	16,2	18,3	10,4	14,1	16,1	+ 19,0
Leçons particulières	31,9	33,8	31,0							8,0	4,1	3,5	+ 4,8
Frais d'administration générale							1,6	7,6	8,0	1,1	6,0	6,6	+ 36,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	+ 13,8

(*) Dépenses nettes d'impôts indirects.
(**) Non compris la formation professionnelle financée par les entreprises.
(***) Répartition des subventions entre enseignements primaire et secondaire, estimée à 50 % pour chacun des enseignements.

mesure, par les collectivités locales pour l'enseignement primaire et secondaire, qu'il s'agisse de :

— la scolarité rendue obligatoire jusqu'à 16 ans depuis 1967, des conditions de passage d'un niveau d'enseignement à l'autre, de la définition des programmes à la reconnaissance des diplômes;

— la réglementation de l'attribution des bourses (1), de la répartition des subventions aux établissements privés,

— la nomination des enseignants et des principales décisions d'investissements (2).

Les dépenses d'enseignement et de recherche sont parmi celles qui se sont développées le plus rapidement de 1959 à 1969, soit + 13,8 % par an (dépenses de formation professionnelle des entreprises exclues).

Les dépenses à la charge des ménages n'ont augmenté qu'au taux moyen de + 3,4 % par an, diminuant en proportion de 25,1 % à 11,2 % du total. Environ 50 à 60 % de ces dépenses comprennent les achats de livres et matériels scolaires ainsi que les leçons particulières. Les 50 à 40 % restants recouvrent principalement la participation des ménages à l'enseignement privé et les droits d'inscription et d'examen dans les établissements publics.

Les subventions d'exploitation versées par l'État aux établissements du secteur privé ont augmenté de + 31,3 % par an, progression rapide due surtout au fait que ce n'est qu'à partir de 1960 qu'est entrée en application la loi de 1959 réorganisant et élargissant l'aide de l'État à l'enseignement privé. De 1965 à 1969, elles représentent entre 6 et 7 % des dépenses totales d'enseignement et de recherche.

La consommation publique « divisible » d'enseignement a augmenté au rythme de + 15,2 % par an de 1959 à 1969, passant de 73,4 % à 82,5 % de la consommation totale d'éducation et de recherche.

La structure des dépenses d'enseignement et de recherche s'est modifiée au cours de ces dix années :

— la part des acquisitions de livres et matériels scolaires et des services de leçons particulières, financée totalement par les ménages, a diminué au profit des dépenses d'enseignement dans les établissements, et des frais d'administration générale;

— par niveau d'éducation, on constate une réduction de la place relative de l'enseignement primaire, alors que celle des autres catégories augmentait notamment dans les écoles techniques et l'enseignement supérieur. Ces évolutions s'expliquent en grande partie par des facteurs démographiques, sociologiques et institutionnels. Le glissement progressif des classes d'âge correspondant au « baby-boom » des années 1946 à 1950 de l'enseignement

(1) Nombre de bénéficiaires d'une bourse : 1965-1966 : Enseignement public : 1 092 875 boursiers. Enseignement privé : 95 715 boursiers. 1968-1969 : Enseignement public : 1 447 537 boursiers, soit pour l'enseignement secondaire 44 % des élèves et pour l'enseignement supérieur 17,6 %. Enseignement privé : 172 416 boursiers dont 19,6 % des élèves du secondaire.

(2) Cf. tableau 4 de l'annexe I.

TABLEAU 19

Répartition du financement des dépenses d'éducation et de recherche par modes et secteurs financeurs
1959-1965-1969

En %

	Dépenses nettes des ménages(*)			État et Collectivités Locales						Total(**)		
	1959	1965	1969	Subventions			Cons. col. « divisibles »			1959	1965	1969
				1959	1965	1969	1959	1965	1969			
Livres et matériels scolaires	100,0	100,0	100,0							100,0	100,0	100,0
Éducation primaire	6,8	3,2	3,6	1,6	8,2	8,5	91,6	88,6	87,9	100,0	100,0	100,0
Éducation secondaire	31,7	13,4	12,0	4,0	18,3	15,0	64,3	68,3	73,0	100,0	100,0	100,0
Écoles techniques, professionnelles et cours du soir pour adultes	nd	nd	nd				100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Enseignement supérieur et recherche universitaire et post-universitaire	23,9	7,5	6,4				76,1	92,5	93,6	100,0	100,0	100,0
Leçons particulières	100,0	100,0	100,0							100,0	100,0	100,0
Frais d'administration générale							100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	25,1	12,2	11,2	1,5	7,1	6,3	73,4	80,7	82,5	100,0	100,0	100,0

(*) Dépenses nettes d'impôts indirects.
(**) Non compris la formation professionnelle financée par les entreprises.

primaire et secondaire en 1959, vers le secondaire et le supérieur en 1965, puis le supérieur en 1969, ainsi que la croissance des taux de fréquentation du secondaire et du supérieur au-delà de la scolarité obligatoire (1) ont correspondu à une amplification de la demande. D'autre part, le prolongement de la scolarité jusqu'à 16 ans en 1967, ainsi que l'effort fait dans l'enseignement professionnel et technique (2) justifient le développement relativement important des enseignements techniques et supérieurs.

En conclusion, il apparaît que, de 1959 à 1969, l'emprise de l'État sur le système éducatif s'est renforcée de telle sorte qu'il en assure désormais près de 90 % des dépenses. La progression très rapide de celles-ci a été due tant à la pression démographique des classes d'âge nées après la deuxième guerre mondiale qu'aux nécessités de renforcer, diversifier et allonger l'enseignement (3).

32.10. Les tableaux 20 et 21 mettent particulièrement bien en évidence que les dépenses de **culture, information, sports, loisirs et distractions** correspondent à des consommations marchandes sauf celles touchant les bibliothèques, musées, maisons de la culture et, naturellement, les frais d'administration générale des organismes publics de tutelle.

Il convient toutefois de souligner que la délimitation des biens et services consacrés à ces besoins est relativement conventionnelle, puisque certaines consommations (alimentation, boissons, équipement du logement, utilisation des véhicules personnels...) pourraient être rattachées, au moins pour partie, à une fonction de loisirs et de distractions : on ne saisit donc ici que de façon imparfaite la structure et l'évolution des consommations liées à ces besoins.

L'augmentation moyenne annuelle a été de + 12,5 % par an de 1959 à 1969, passant de 7,7 % à 9,7 % de la consommation finale aux coûts des facteurs.

On constate qu'en 1969, près de 85 % de ces consommations (90 % pour les seules dépenses des ménages) recouvrent trois postes : les acquisitions de livres et revues, les achats de postes de radio et télévision, d'articles et services de sports ainsi que de services d'hôtels, cafés et restaurants (alimentation exclue). Le reste, soit 15 %, se répartit entre les bibliothèques, musées, radio et télévision, théâtres, cinémas, concerts, P.M.U. et loterie, et les frais d'administration générale. Mais les évolutions différentes de ces divers postes ont déterminé des modifications assez nettes de la structure de l'ensemble.

(1) Cf. tableau 3 de l'annexe I.

(2) Notamment les créations des Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T.) en 1966 et du baccalauréat de technicien en 1968.

(3) Cependant et malgré certaines mesures prises dans ce sens, il ressort que l'égalisation des chances entre les classes sociales par l'éducation et plus particulièrement par l'accès aux enseignements supérieurs était, en 1969, très insuffisamment assurée : répartition des étudiants de l'enseignement supérieur selon la C.S.P. : agriculteurs et salariés agricoles : 6,4 %, ouvriers : 10,2 %, professions libérales et cadres supérieurs : 32,1 %; structure de la population des enfants de moins de 16 ans : agriculteurs et salariés agricoles : 12,7 %, ouvriers : 45,9 %, professions libérales et cadres supérieurs : 6,8 %.

TABLEAU 20

**Répartition des modes de financement des dépenses de culture, information, sports,
loisirs et distractions par secteurs financeurs
1959-1965-1969**

En %

	Dépenses nettes des ménages (**)			Assistance en nature de l'État et collect. locales			Subventions de l'État et collect. locales			Consommations collectives « divisibles »			Total		
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969
Culture, information, sports, loisirs et distractions															
Livres non scolaires, journaux, revues...	19,2	15,6	15,8	90,2	91,4	89,6	21,3	24,8	9,0				18,6	15,0	14,8
Bibliothèques, musées, maisons de la culture, clubs.....	0,2	0,2	0,2				21,3	21,4	23,5				0,4	0,5	0,6
Services de radio et télévision.....	2,7	3,4	3,0				c	1,1	0,6				2,5	3,1	2,8
Articles sportifs, de loisirs et services de sports.....	33,7	35,3	32,3				39,0	38,6	36,7				31,8	33,6	30,5
Hôtels, cafés, restaurants, camping et frais annexes de vacances(*)...	35,6	38,1	43,3				2,8	2,9	20,9				33,2	35,7	40,4
Théâtres, cinémas, concerts, P.M.U....	8,6	7,4	5,4	9,8	8,6	10,4	15,6	11,2	9,3				8,3	7,1	5,1
Frais d'administration générale dont culture, information.....													62,3	52,4	43,0
sports et loisirs.....													37,7	47,6	57,0
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) Alimentation et boisson exclus.
(**) Dépenses nettes d'impôts indirects.
ε < 0,1 %.

TABLEAU 21

**Répartition des dépenses de culture, information, sports, loisirs et distractions
par modes de financement et secteurs financeurs
1959-1965-1969**

En %

	Dépenses nettes des ménages (**)			Assistance en nature de l'État et collectivités locales			Subventions de l'État et collectivités locales			Consommations collectives « divisibles »			Total 1959-1965 1969	Accroiss ^t annuel moyen 1959-1969
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969		
Culture, information, sports, loisirs et distractions														
Livres non scolaires, journaux, revues	96,4	96,8	98,3	2,3	0,8	0,7	1,3	2,4	1,0				100,0	+ 10,0
Bibliothèques, musées, maisons de la culture, clubs	36,2	37,4	38,6				63,8	62,6	61,4				100,0	+ 18,4
Services de radio et télévision	100,0	99,5	99,6					0,5	0,4				100,0	+ 13,7
Articles sportifs, de loisirs et services de sports	98,7	98,3	98,1				1,3	1,7	1,9				100,0	+ 12,0
Hôtels, cafés, restaurants, camping et frais annexes de vacances (*)	99,9	99,9	99,2				0,1	0,1	0,8				100,0	+ 14,7
Théâtres, cinémas, concerts, P.M.U.	97,4	97,5	96,9	0,6	0,2	0,2	ε	2,3	2,9				100,0	+ 7,2
Frais d'administration générale													100,0	+ 13,8
dont :														
culture, information										100,0	100,0	100,0	100,0	+ 9,7
sports et loisirs										100,0	100,0	100,0	100,0	+ 18,6
Total	93,2	93,5	92,4	0,5	0,1	0,1	1,1	1,5	1,6	5,2	4,9	5,9	100,0	+ 12,5
(*) Alimentation et boissons exclues (**) Dépenses nettes d'impôts indirects. ε < 0,1 %.														

Ces changements résultent d'un ensemble très complexe de facteurs interdépendants d'ordre économique, sociologique et institutionnel touchant aussi bien l'augmentation des revenus, le logement, les conditions de l'offre (quantité, qualité, répartition géographique), l'éducation et le contexte psychologique et social (entraînement, imitation, modes...) (1). L'évolution des comportements à cet égard a eu pour conséquence une transformation de la structure des consommations dont les traits caractéristiques suivants :

a) la diminution de la part des dépenses traditionnelles de livres et journaux ainsi que de théâtres, cinémas et concerts (illustrée notamment par la baisse très sensible de la fréquentation des cinémas) (2);

b) l'augmentation relativement rapide, tant en valeur absolue qu'en proportion de la dépense totale, des consommations des services hôteliers, de camping, de radio et de télévision (2), ainsi que d'articles et de services sportifs;

c) une hausse assez sensible de la valeur et de la part des dépenses consacrées aux bibliothèques, musées (2) et maisons de la culture, ces deux derniers postes semblant être les principaux responsables de ces augmentations;

d) une stabilisation aux environs de 5 % des consommations collectives « divisibles » d'administration générale, qui comprennent essentiellement les frais de fonctionnement du Ministère des Affaires Culturelles et du Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

On soulignera, d'autre part, que l'État détient le monopole sur la radio et la télévision émettant à partir du territoire national, renforçant ainsi leur caractère de « service public ».

Il apparaît en définitive que, de 1959 à 1969, l'augmentation assez forte des consommations liées à la culture et aux loisirs ne s'est pas accompagnée d'une modification très sensible de la structure de leur financement qui reste en presque totalité à la charge des ménages (90 %). La part très faible des fonds collectifs comprend, d'une part les services de gestion générale, d'autre part le versement de subventions à destination principalement de deux catégories de services : 1) ceux à qui l'on a conféré explicitement ou non et pour des raisons éthiques, politiques ou de prestige, le caractère de « service public » (O.R.T.F. bibliothèques, musées, théâtres nationaux, maisons de la culture), 2) ceux qui, en raison de leur diffusion, parfois orientée par les pouvoirs publics eux-mêmes, ont une importance sociale certaine (activités sportives, presse et édition).

32.11. L'ensemble des autres biens et services recouvre des consommations trop hétérogènes pour être rattaché à une catégorie de besoins déterminée ou analysée en terme de fonction de consommation.

On notera seulement que, de 1959 à 1969, le total des dépenses correspondantes a augmenté de + 9,5 % par an, c'est-à-dire à un rythme voisin

(1) [16], [17] [19].

(2) Cf. tableau 3 de l'annexe I.

de celui du total de la consommation totale finale aux coûts des facteurs, représentant un coefficient budgétaire constant proche de 5 %.

Quant au financement de ces consommations, les tableaux I de l'annexe I mettent en évidence que, sauf quelques avantages en nature fournis par les administrations (assistance juridique, pompes funèbres...), les biens et services sont tous acquis par les ménages sur le marché et sans intervention des fonds collectifs sous forme de prestation sociale ou de subvention.

Le seul poste qui corresponde à des consommations collectives non marchandes englobe les dépenses des collectivités locales pour le nettoyage des rues, l'entretien des parcs et jardins, etc... La « divisibilité » sans doute contestable d'une partie de ces services collectifs, tout autant que l'incertitude et les insuffisances statistiques concernant les collectivités locales, ne permet d'analyser ni la structure, ni les évolutions de cette partie de la consommation finale de façon précise.

SECTION 4. CONCLUSIONS

L'aperçu nécessairement global et résumé, donné dans les paragraphes précédents, de la structure et de l'évolution de la consommation des ménages entre 1959 et 1969, permet néanmoins de dégager quelques conclusions concernant son financement et, de façon plus générale, l'influence plus ou moins directe des pouvoirs publics sur leurs conditions d'acquisitions et leur nature marchande ou non marchande.

41. En premier lieu, il ressort qu'une part croissante de la consommation finale des ménages est prise en charge par des fonds collectifs; elle atteignait 20 % du total en 1969.

Les proportions relatives au financement par les deux grands secteurs institutionnels publics que sont, d'une part l'État et les collectivités locales, d'autre part les organismes de sécurité sociale, ont augmenté l'une de 8,8 % à 12,2 % du total, l'autre de 4,7 % à 8,5 %. Cependant, au cours de ces dix ans, leurs rôles respectifs ont évolué dans des sens différents, bien que par certains aspects complémentaires.

— **L'État tient une place de moins en moins importante dans l'affectation des avantages sociaux en nature.** Il apparaît n'avoir plus qu'un rôle d'appoint des prestations de sécurité sociale pour certaines consommations (soins médicaux, services sociaux), et pour des catégories de population défavorisées sur le plan économique ou social. Par contre, son influence s'est particulièrement renforcée dans le financement indirect de la consommation par le moyen des subventions, notamment pour les produits alimentaires, les logements sociaux et, dans une moindre mesure, les services culturels et de loisirs; seules, les subventions aux transports et aux services médicaux et sociaux ont montré une tendance à diminuer en proportion des consommations correspondantes. Enfin, **l'État et les collectivités locales financent**

l'essentiel des consommations collectives « divisibles ». L'augmentation de leur part dans la consommation totale de 4,5 % en 1959 à 6,5 % en 1969 est due à titre principal à la croissance des dépenses d'enseignement, surtout si l'on tient compte par ailleurs du développement rapide des subventions à l'enseignement privé qui peut être considéré comme presque totalement non marchand.

— **Le rôle tenu par les organismes de sécurité sociale dans le financement de la consommation finale est très centré sur les services médicaux et sociaux ainsi que dans une mesure beaucoup plus faible sur les dépenses de logement.** L'extension de la protection sociale en matière de soins médicaux, ainsi que les tendances de ces consommations à un accroissement rapide, ont entraîné, au cours de ces dix ans, une forte augmentation des prestations en nature liées à ces dépenses. Il en est de même dans le domaine du logement mais avec beaucoup moins d'amplitude. Pour les services sociaux, l'essentiel de la participation de la sécurité sociale consiste à gérer les services distribuant les avantages sociaux en espèces (prestations familiales et vieillesse).

42. On ne saurait toutefois se limiter à l'estimation de la part des fonds collectifs dans le financement de la consommation des ménages pour apprécier l'influence qu'exercent les pouvoirs publics sur ces dépenses. Certes, ceci permet d'observer et d'évaluer des flux et des proportions qui sont d'ordre comptable donc mesurables, mais les pouvoirs publics exercent sur la consommation des ménages une emprise profonde, directe ou indirecte, par d'autres canaux et d'autres moyens que la prise en charge de leurs dépenses.

Ainsi qu'il l'a été précisé dans les paragraphes antérieurs et comme le résume le tableau 22, l'intervention fréquente et souvent très sélective de l'État au niveau de l'investissement, la tutelle étroite exercée sur le niveau et l'évolution des prix dans certains domaines et le monopole public assuré sur certaines productions dépassent très largement en ampleur et en continuité les moyens courants utilisés par les pouvoirs publics pour modeler les structures et orienter la conjoncture. Ainsi, les subventions et prêts avantageux des organismes publics à la construction des H.L.M., ou des maisons de la culture, sont une part plus importante et plus constante de la valeur de ces équipements que les avantages comparables consentis à telle ou telle branche industrielle pour l'inciter à se décentraliser ou à accroître sa productivité. De même, le système de conventionnement pour les soins médicaux et la réglementation des loyers correspondent à un contrôle des prix certainement plus strict que celui que l'État exerce dans le cadre de la politique économique sur le niveau général des prix par les subventions, la fiscalité indirecte ou le crédit à la consommation.

L'impact de ces interventions sur la consommation des ménages est en général difficile à évaluer, puisque visant les conditions de la production, elles contribuent à orienter l'offre et les échanges dans un sens différent de ce qui serait supposé devoir se passer si le marché était laissé à son libre jeu.

Tout au plus peut-on penser que l'action de l'État détermine dans certaines situations un « surplus » pour les consommateurs qui auraient acquis les services correspondants à un prix plus élevé, mais, dans de nombreux cas, elle contribue plus simplement à favoriser l'accès de certaines classes sociales à des consommations qui leur seraient plus difficilement permises, voire interdites, dans l'hypothèse du marché libre, notamment pour l'habitation, les transports publics, les soins médicaux et quelques services culturels et de loisirs.

43. Ces observations amènent en troisième lieu à considérer que la dichotomie faite entre « marchand » et « non marchand », pour utile qu'elle puisse être à l'analyse globale de la production, se révèle trop schématique et insuffisante, dès lors que l'on descend à un niveau plus fin de l'étude. C'est en particulier le cas, si l'on envisage la consommation non plus seulement comme une destruction instantanée et définitive de biens et de services, mais aussi comme un des canaux par lesquels s'opèrent la redistribution des revenus et la réduction partielle des inégalités et des tensions sociales.

On peut, en résumé, distinguer trois grands domaines :

— La totalité des biens, mais seulement une partie des services, sont acquis *sous forme marchande*. Pour ces consommations, le prix résulte pour l'essentiel des rapports libres de l'offre et de la demande et couvre en majorité le coût des facteurs; d'autre part, la dépense correspondante demeure, à raison de 80 à 90 %, à la charge définitive des ménages.

— Les services qui, inversement, peuvent être considérés comme totalement *non marchands* comprennent :

- . les services d'administration générale par nature hors marché,
- . l'enseignement et la recherche universitaire, à l'exception des leçons particulières et d'une infime partie de l'enseignement privé,
- . certains services sociaux à destination de catégories de populations défavorisées (chômeurs, personnes âgées...).

— Il existe enfin certaines consommations dont le caractère marchand ou non marchand est ambiguë, du fait que les pouvoirs publics exercent une *tutelle* étroite sur un ou plusieurs des éléments suivants : le fonctionnement et l'investissement des entreprises productrices, le niveau des prix, et les modes de financement de la consommation. Ceci concerne :

- . une très grande partie des services de soins médicaux,
- . certains services sociaux (hospices, établissements pour personnes handicapées...),
- . l'habitation, au moins pour le secteur des logements sociaux (H.L.M.),
- . les transports publics et les télécommunications,
- . et quelques services culturels et d'information, notamment la radio et la télévision.

TABLEAU 22

**Schéma de la répartition de la consommation finale des ménages
selon les modes de financement et l'intervention des pouvoirs publics**

Financement et interventions publics	Dépenses à la charge définitive des ménages (*)	Interventions des pouvoirs publics								
		État et collectivités locales				Sécurité Sociale				
		Financement de l'investissement	Contrôle des prix		Avantages en nature (prestations sociales)	Consommat. collective « divisible »	Financement de l'investissement	Contrôle des prix (réglementation)	Avantages en nature (prestations sociales)	Consommat. collective « divisible »
			Réglementation	Subvention						
Catégories de besoins (classées par ordre croissant de caractères non marchands)										
Habillement, chaussures	x									
Hygiène personnelle	x									
Tabacs, allumettes	x	(x)	x							
Autres biens et services		(x)				(x)				
dont : services municipaux						x				
Télécommunications	(x)	(x)	x	(x)						
Alimentation, boissons	(x)		(x)	(x)						
Transports	(x)		(x)	(x)	(x)					
Culture information, loisirs, sports, dis- tractions	(x)			(x)		x				
Habitation	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)			(x)		
Biens et services médicaux	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Services sociaux	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Éducation et recherche universitaire	(x)	(x)		(x)		x				

(*) : x = total ; (x) = partiel

44. Il ne nous appartient pas d'analyser ici les motifs et les événements qui ont justifié l'emprise progressive des pouvoirs publics sur ces secteurs économiques. Il n'est pas évident que ces justifications ressortent d'une explication scientifique globale et logique ni que les objectifs visés aient été atteints, ni que les moyens utilisés n'introduisent des contradictions et des paradoxes dans le fonctionnement des mécanismes économiques et des rapports sociaux. Tout au moins, les estimations et les précisions qui ont été données précédemment illustrent-elles le fait que la consommation finale, composante principale de l'utilisation des ressources, demeure un des terrains d'élection de l'intervention collective dans la recherche et l'organisation, souvent incompatible, de la croissance économique et de la justice sociale.

* * *

CHAPITRE III

REVENU, CONSOMMATION ET FONDS COLLECTIFS

La politique économique des autorités publiques à l'égard des ménages touche leur revenu, leur consommation et leur épargne. La répartition des fonds collectifs en ce domaine pose plusieurs séries de problèmes :

a) quelle est la participation des ménages au financement collectif : quel montant par rapport aux ressources totales, quels moyens, quelles catégories de populations ?

b) comment et dans quels buts sont répartis les fonds collectifs redistribués aux ménages : entre les interventions directes sur le revenu, la prise en charge de la consommation et des investissements collectifs, entre le financement de la consommation marchande et la production des services non marchands, entre les catégories de ménages ?

c) par quelles institutions, selon quelle législation ces processus redistributifs sont-ils assurés ?

Chacune de ces questions a des résonances sur le plan économique tout autant que sociologique, éthique et politique. Elles sont interdépendantes : on ne peut étudier les unes sans avoir analysé les autres, on ne peut choisir une solution aux unes sans répondre au moins implicitement aux autres.

On n'abordera pas ici tous ces aspects de la redistribution par les fonds collectifs : l'inadaptation et les lacunes de l'appareil statistique ainsi que le caractère très global des comparaisons internationales, dans lesquelles cette étude doit prendre place, restreignent considérablement la méthode et le détail de l'analyse qui suit. On se limitera aux résultats les plus agrégés concernant le financement des fonds collectifs par les ménages et les flux courants des dépenses publiques qui leur sont destinés (1).

(1) Les données trop incertaines et partielles sur les investissements collectifs et les dépenses publiques consécutives à la politique d'incitation à l'épargne (cf. ci-dessus le paragraphe logement) ne permettent pas de les prendre en compte.

SECTION 1

LE FINANCEMENT DES FONDS COLLECTIFS PAR LES MÉNAGES

11. Si l'on excepte, pour les raisons données précédemment, ce qui peut être considéré comme une participation des ménages, en fait des consommateurs, aux fonds sociaux des entreprises, il ressort du tableau 23 que les fonds collectifs publics ont été financés par les ménages dans les conditions suivantes entre 1959 et 1969 :

a) la masse globale des prélèvements fiscaux directs ou indirects et des cotisations sociales (salariées, patronales et volontaires) a augmenté de + 14,0 % par an;

b) les parts dans le total des impôts et des cotisations sociales se sont peu modifiées, soit environ 54 % pour les premières et 46 % pour les secondes. Le fait que l'État et les collectivités locales ne reçoivent qu'une infime partie des cotisations sociales, alors que la sécurité sociale ne touche aucune recette fiscale, a entraîné une stabilité de leur place respective : 55 % pour l'État et les collectivités locales, 45 % pour la sécurité sociale;

c) les deux grandes catégories d'impôts ont des pondérations différentes : les impôts et taxes indirects sur la consommation représentent plus des deux tiers des prélèvements fiscaux et 36 % du total des prélèvements collectifs publics, les impôts directs sur le revenu et le patrimoine respectivement un tiers et 16 %.

12. Ces évolutions de la structure des prélèvements collectifs effectués sur les ressources des ménages relèvent de plusieurs facteurs explicatifs.

En premier lieu, économiques : l'augmentation des revenus moyens a déterminé une augmentation des prélèvements assis sur les ressources des ménages (impôts directs, cotisations sociales); la croissance du volume et des prix de la production a entraîné, à législation constante et par le biais de la consommation, une augmentation des recettes d'impôts indirects (1).

En second lieu, d'ordre législatif et institutionnel : l'élargissement progressif au cours de ces dix ans de la sécurité sociale à des nouvelles catégories de la population (agriculteurs, professions indépendantes, inactifs) ainsi que l'introduction du déplafonnement partiel des cotisations en 1967 se sont traduits par un accroissement rapide du montant des cotisations perçues. Dans le domaine fiscal, et tout au moins de 1965 à 1969, il semble

(1) On pourra par ailleurs constater que, du fait de l'évolution des structures de consommation et des modifications importantes apportées à la législation des impôts indirects en 1967, la pression fiscale sur la consommation marchande, compte tenu des rémanences non ventilées par produits, a augmenté de 11,1 % en 1959 à 16,2 % en 1965 et 18,0 % en 1969. Les analyses ont d'autre part montré que le taux d'imposition, par rapport à la consommation des différentes catégories socio-professionnelles, variait dans des limites étroites : 1965 : minimum 13,6 % pour les inactifs, maximum 17,5 % pour les salariés non agricoles ayant un revenu moyen annuel par ménage supérieur ou égal à 41 000 F [25].

TABLEAU 23

Évolution des fonds collectifs : financement par les ménages et dépenses courantes bénéficiant à la population
1959-1965-1969

Millions de Francs

	État et collectivités locales (et administrations étrangères)			Sécurité Sociale			Total						Accroissement annuel moyen 1959-1969 %
	%			%			1959		1965		1969		
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	
Financement des ménages													
Impôts indirects (*)	61,1	67,1	67,5				18 439	32,1	46 231	35,2	75 752	36,0	+ 15,2
Impôts directs	36,1	30,6	30,3				10 899	19,0	21 038	16,0	34 066	16,2	+ 12,1
Cotisations sociales	2,8	2,3	2,2	100,0	100,0	100,0	25 455	44,3	59 641	45,4	93 898	44,6	+ 13,9
Autres (**)	—	ε	ε				2 676	4,6	4 435	3,4	6 755	3,2	+ 9,7
1. Total													
Reçu par Administrations publiques et entreprises							57 469	100,0	131 345	100,0	210 471	100,0	+ 13,9
dont 11. Administrations publiques	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	54 793		126 939		203 759		+ 14,0
%	55,1	54,3	55,1	44,9	45,7	44,9		100,0		100,0		100,0	
Dépenses courantes en faveur des ménages													
Transferts sociaux en nature	13,6	9,7	8,2	23,5	27,6	30,7	9 203	18,0	22 224	19,1	36 771	20,3	+ 14,9
Transferts sociaux en espèces	37,1	36,3	33,6	70,6	67,0	63,9	28 598	56,0	62 797	54,0	92 676	51,2	+ 12,5
Subventions	14,5	18,7	20,8				4 095	8,0	10 730	9,2	18 315	10,1	+ 16,2
Consommations collectives « divisibles »	34,8	35,3	37,4	5,9	5,4	5,4	9 137	18,0	20 563	17,7	33 293	18,4	+ 13,8
2. Total													
Versé par Administrations publiques et entreprises							51 033	100,0	116 314	100,0	181 055	100,0	+ 13,5
dont 21. Administrations publiques	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	48 357		111 908		174 343		+ 13,7
%	45,0	43,4	42,8	55,0	56,7	57,2		100,0		100,0		100,0	
3. Rapports : 2/1													
21/11	0,720	0,704	0,664	1,081	1,092	1,091	0,888		0,886		0,860		
							0,883		0,882		0,856		

(*) Y compris « rémanences » d'impôts indirects sur la consommation en 1965 et 1969.

(**) Comprend les cotisations versées aux administrations étrangères et les « cotisations sociales fictives » reçues par les entreprises en contrepartie des transferts sociaux en espèces. Ces cotisations sont, par convention, équivalentes aux prestations versées par les employeurs.

ε < 0,1 %.

que les réformes profondes des impôts indirects en 1967 et la quasi-stabilité de la réglementation des impôts directs conjuguée à l'augmentation des revenus, n'aient pas entraîné de modification très sensible de la structure des prélèvements effectués sur les ressources des ménages.

SECTION 2

LES DÉPENSES COURANTES

DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU PROFIT DES MÉNAGES

21. Il convient tout d'abord d'analyser la structure et l'évolution des *transferts sociaux en espèces*. Ceux-ci recouvrent les distributions effectuées au profit des catégories de ménages en fonction de leur situation socio-économique : familles nombreuses, ménages ayant de faibles revenus, chômeurs, personnes inactives, etc... A l'inverse des avantages sociaux en nature, ils ne sont donc pas affectés à telle ou telle consommation, mais avant tout destinés à compenser partiellement les inégalités de revenu disponible, indépendamment de l'utilisation qui en est faite. Ils comprennent (1) :

— les prestations familiales, c'est-à-dire les allocations familiales, de salaire unique ou de mère au foyer, les allocations prénatales, de maternité, d'éducation spécialisée, de congé de naissance et les allocations diverses (allocation exceptionnelle...), mais à l'exception des allocations logement et de déménagement incluses précédemment dans la partie « remboursements » des avantages sociaux liés à la consommation;

— les indemnités et pensions destinées à compenser, au moins pour partie, les pertes de revenus dues à la maladie ou à l'invalidité,

— les allocations de chômage;

— les pensions de retraite;

— et d'autres transferts sociaux, notamment l'assistance, les bourses et les allocations versées aux rapatriés d'Algérie.

Telles qu'elles ressortent des tableaux 24 et 25, les évolutions de ces transferts ont été les suivantes :

a) le total de ces prestations est passé de 29,6 milliards de francs en 1959 à 92,7 milliards en 1969, soit un accroissement moyen de + 12,5 % par an.

b) Les prestations familiales versées pour plus de 80 % par les organismes de sécurité sociale se sont accrues de + 8,2 % par an, représentant 30,8 % des transferts en espèces en 1959 et 21,0 % en 1969. Cette progression relativement plus lente que celle des autres transferts s'explique en partie par le fait que l'augmentation des familles allocataires, après avoir été rapide entre 1959 et 1964 (environ + 3,5 % par an), s'est nettement ralentie (entre + 0,9 % et + 2,8 %) pendant les années ultérieures. Par ailleurs, et

(1) Cf. tableau 2 de l'annexe I.

TABLEAU 24

Répartition des transferts sociaux en espèces par secteurs financiers et selon la nature des allocations
1959-1965-1969

En %

	État et collectivités locales (et administrations étrangères)			Sécurité Sociale			Entreprises			Total			Accroissement annuel moyen 1959-1969
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	
Prestations familiales	15,6	12,9	12,2	40,3	30,5	25,8				30,8	24,3	21,0	+ 8,2
Indemnités de maladie				7,2	10,4	9,6				4,8	7,0	6,6	+ 16,3
Allocations de chômage	0,4	0,4	1,6	0,5	0,9	1,2				0,4	0,7	1,3	+ 25,2
Pensions de retraite (*)	70,2	71,3	71,1	47,2	51,2	56,5				50,8	54,6	58,0	+ 14,0
Pensions d'invalidité				4,8	7,0	6,9				3,2	4,7	4,8	+ 17,2
Autres transferts sociaux en espèces	13,8	15,4	15,1							10,0	8,7	8,3	+ 10,3
dont :													
Bourses	—	(4,5)	(5,5)				100,0	100,0	100,0	nd	(1,2)	(1,5)	(1965-69 : + 14,9)
Allocations aux rapatriés	—	(3,4)	(0,2)							—	(1,0)	ε	—
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Valeur (10 ⁶ F)	8 063	17 588	25 043	18 792	42 467	63 751	1 743	2 742	3 882	28 598	62 797	92 676	+ 12,5

(*) Y compris aux anciens combattants et assistés.
ε < 0,1.

en dépit des relèvements des prestations moyennes, l'évolution démographique marquée par l'arrivée à la majorité d'une partie des enfants nés après la seconde guerre mondiale, le ralentissement de la natalité pendant les années 1960, ainsi que les modifications apportées au statut des travailleurs algériens par la convention franco-algérienne du 1^{er} mai 1965, ont contribué à concentrer une proportion croissante des allocations sur les familles de 2 et 3 enfants (1).

c) Inversement, la progression assez rapide du montant des retraites (+ 14,0 % par an) et de leur part dans les transferts en espèces (50,8 % en 1959, 58,0 % en 1969) se justifie à la fois par la revalorisation progressive des retraites et le vieillissement de l'ensemble de la population (2).

d) L'augmentation des indemnités de maladie et d'invalidité et de leur proportion par rapport au total des transferts en espèces est imputable, à la fois à l'extension des régimes de sécurité sociale à de nouvelles catégories de la population, et au développement de la consommation médicale.

e) De même, la croissance des allocations chômage, tant en valeur qu'en pourcentage, est due à la fois à l'assouplissement des conditions d'attribution en 1967, et à l'augmentation du nombre des chômeurs, entre 1959 et 1969 (3).

f) En ce qui concerne les transferts divers, la diminution de leur proportion relative s'explique pour des raisons diverses et de sens contraire, dont l'essentielle est la décroissance de la part de l'assistance et des allocations aux rapatriés d'Algérie, à partir des années 1963-1964, qui ont plus que compensé l'augmentation de la part des bourses d'enseignement.

g) On constate que la part de l'État et des collectivités locales s'est amenuisée de 30 % du total en 1959 à 28,2 % en 1969, principalement du fait de la diminution de leur participation au versement des retraites. A l'inverse, celle des organismes de sécurité sociale est passée de 65,7 % à 68,8 % en raison de la place croissante qu'occupe leur pension de retraite et de l'augmentation des indemnités de maladie et d'invalidité.

En résumé, les prestations sociales en espèces se composent, pour près de 80 %, des pensions de retraite et des prestations familiales, l'augmentation de la part des premières ayant compensé la diminution de la proportion des secondes. Parmi les autres transferts, la croissance des indemnités liées aux consommations médicales, ainsi que des allocations chômage, s'expliquent tant par des facteurs institutionnels que par des phénomènes économiques : développement des soins médicaux dans le premier cas, augmentation du chômage dans le second.

(1) Proportion des familles allocataires de 2 et 3 enfants : 1959 : 57,9 %, 1965 : 59,7 %, 1969 : 61,1 %. Évolution de la moyenne des allocations familiales et de salaire unique (salariés) : 1959 : 1 793,15 F, 1965 : 2 522,15 F, 1969 : 2 984,62 F, soit + 5,2 % par an de 1959 à 1969. Source CNAF.

(2) Population de plus de 65 ans : 1954 : 11,5 %, 1962 : 11,8 %, 1965 : 12,0 %, 1969 : 12,7 %. Source : I.N.S.E.E.

(3) Demandes d'emploi non satisfaites (milliers) : 1959 : 140,7, 1965 : 142,1, 1969 : 223,0. Chômeurs complets bénéficiaires de l'aide publique (milliers) : 1959 : 36,7, 1965 : 31,4, 1969 : 103,0. Source : I.N.S.E.E.

TABLEAU 25

Répartition des transferts sociaux en espèces par nature d'allocations et selon les secteurs financiers
1959-1965-1969

En %

	État et collectivités locales (et administrations étrangères)			Sécurité Sociale			Entreprises			Total		
	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969	1959	1965	1969
Prestations familiales	14,2	14,9	15,7	85,8	85,1	84,3				100,0	100,0	100,0
Indemnités de maladie				100,0	100,0	100,0				100,0	100,0	100,0
Allocations de chômage	21,9	15,8	34,0	78,1	84,2	66,0				100,0	100,0	100,0
Pensions de retraite (*)	39,0	36,5	33,1	61,0	63,5	66,9				100,0	100,0	100,0
Pensions d'invalidité				100,0	100,0	100,0				100,0	100,0	100,0
Autres transferts sociaux en espèces	39,0	49,8	49,3				61,0	50,2	50,7	100,0	100,0	100,0
dont :												
Bourses	nd	(100,0)	(100,0)							(100,0)	(100,0)	(100,0)
Allocations aux rapatriés	nd	(100,0)	(100,0)							(100,0)	(100,0)	(100,0)
Total (%) :												
Administrations et entreprises	28,2	28,0	27,0	65,7	67,6	68,8	6,1	4,4	4,2	100,0	100,0	100,0
Administrations publiques	30,0	29,3	28,2	70,0	70,7	71,8	—	—	—	100,0	100,0	100,0

(*) Y compris aux anciens combattants et assistés.

22. L'ensemble des dépenses courantes d'origine publique en faveur des ménages (cf. tableau 23) comprend *les avantages sociaux affectés à la consommation* (remboursements et transferts en nature), *les transferts sociaux en espèces* (analysés au paragraphe précédent), *les subventions* et *les consommations collectives « divisibles »*. De 1959 à 1969, leur structure et leur évolution ont été les suivantes :

a) Elles ont augmenté de + 13,7 % par an, passant de 48,4 milliards de francs en 1959 à 174,3 milliards en 1969, c'est-à-dire de 17,7 % à 24,0 % du P.N.B. à prix courants.

b) Les transferts sociaux en espèces, qui représentent plus de la moitié du total, se sont accrus de + 12,5 % par an, mais ont diminué en proportion de 55,5 % à 50,9 %.

c) Les transferts en nature ont augmenté à un taux relativement rapide de + 14,9 % par an, passant de 19 % à 21 % du total.

d) Les subventions publiques d'exploitation destinées aux produits de consommation ont connu une croissance rapide de + 17,2 % par an, mais elles ne représentaient en 1969 que 8,9 % de l'ensemble des dépenses publiques étudiées.

e) Les consommations collectives « divisibles » ont augmenté à peu près au même rythme que le total (+ 13,8 % par an), c'est-à-dire qu'elles sont restées en proportion constante, environ 19 % des dépenses.

f) La participation au financement de l'ensemble de ces dépenses courantes par l'État et les collectivités locales a diminué de 45,0 % à 42,8 % du total, en raison du rétrécissement relatif de leur part dans les transferts en nature et en espèces que n'a pas compensé le développement des subventions et des consommations collectives « divisibles ». La place de la sécurité sociale, dont 93 % des interventions s'effectuent sous forme de transferts en nature ou en espèces, s'est élargie de 55 % à 57,2 % des dépenses collectives.

23. Nombreux sont les facteurs qui sont intervenus au cours de cette période jouant en majorité dans le sens d'une extension de l'intervention des pouvoirs publics dans la consommation et le revenu des ménages. Parmi les éléments les plus importants, on notera :

1° que l'évolution des institutions et les réformes législatives ont conféré une place croissante aux organismes de sécurité sociale dans la distribution des prestations et transferts sociaux en nature et en espèces. Le rôle déterminant qu'ils jouent dans le financement de la consommation médicale, le versement des retraites, la répartition des prestations familiales ainsi que leur extension progressive à presque toute la population et la lente unification des différents régimes, leur confèrent désormais la première place et un rôle complexe dans la politique sociale des pouvoirs publics. L'action de l'État semble, au contraire, de plus en plus se concentrer, d'une part sur des interventions qui sont par nature socialement de son ressort, tels le versement des retraites aux fonctionnaires et l'assistance aux plus défa-

vorisés, d'autre part sur les opérations liées par essence à la politique économique générale, comme la production des services collectifs, surtout l'éducation, et la distribution des subventions, notamment agricoles;

2° que les facteurs démographiques ne sont pas sans avoir joué un certain rôle : la croissance de la population jeune a entraîné celle des dépenses d'enseignement et par conséquent des bourses, mais elle est aussi partiellement responsable de l'extension du chômage en augmentant progressivement la population active dans une situation de désadaptation des offres et demandes de travail. De même, l'alourdissement des proportions de la population âgée a contribué à l'accroissement du montant de la part des retraites ainsi que, dans une moindre mesure, au développement de la consommation médicale, donc des prestations qui lui sont liées;

3° que la croissance économique s'est accompagnée d'une hausse des revenus inégalement répartie entre les différentes classes de la population (1), et d'une modification des structures productives, marquée par l'augmentation de la population active salariée ainsi que par une diminution de la population agricole et du petit commerce. Les conséquences économiques et sociales de ces évolutions se sont en partie répercutées sur le financement, l'utilisation et l'organisation des fonds collectifs : l'accroissement des revenus nominaux à législation fiscale constante qui a fait accéder nombre de ménages au statut de contribuables à l'I.R.P.P., la création des régimes de sécurité sociale, des indemnités viagères pour les exploitants agricoles et les petits commerçants (2), le prolongement de la scolarité, etc...;

4° que parmi les événements politiques, la fin des hostilités en Algérie ne semble pas avoir eu d'effet très important sur la structure globale de la répartition des fonds collectifs courants destinés aux ménages. Les événements de 1968 ne paraissent pas non plus avoir entraîné de modification très sensible à cette échelle, si ce n'est peut-être au niveau des dépenses d'enseignement en 1969.

On doit cependant souligner que l'approche très globale de cette analyse ne permet pas de faire ressortir tous les facteurs ayant déterminé ces évolutions ni d'évaluer réellement leur importance relative. Il est en effet incontestable que la plupart d'entre eux sont interdépendants. En ce sens, on peut penser que, dans le domaine de la politique sociale qui préside l'affectation des fonds collectifs, il n'y a pas de donnée réellement exogène et que tout mouvement, ou choix, affectant un des éléments, se répercute avec plus ou moins d'amplitude sur l'évolution des autres. D'autre part, les facteurs qui paraissent les plus évidents et les plus explicatifs au niveau de l'ensemble

(1) [23].

(2) Ces exemples illustrent un aspect des problèmes soulevés ici qui n'a pu être étudié : dans quelle mesure les modifications constatées tant dans la politique fiscale que dans la politique redistributive sont-elles le produit combiné de la croissance et d'une inertie, entretenue ou non, des législations et réglementations, ou au contraire, le résultat de réformes volontaires des structures économiques et juridiques ?

de la société peuvent dissimuler des données profondes et d'influence durable, qu'il est difficile d'identifier, soit parce que l'appareil statistique d'observation permettant de les localiser n'existe pas ou leur est mal adapté, soit parce que, par nature, elles ne sont que partiellement quantifiables.

SECTION 3

L'EFFET NET DES PRÉLÈVEMENTS COLLECTIFS ET DÉPENSES PUBLIQUES COURANTES

Le rapport entre les dépenses courantes des administrations publiques bénéficiant aux ménages et les prélèvements collectifs effectués sur leurs ressources permet d'estimer s'ils sont « perdants » (coefficient < 1), « équilibrés » (coefficient $= 1$), ou « gagnants » (coefficient > 1), dans le jeu redistributif vu sous son aspect le plus global (1).

Les résultats du tableau 23 semblent montrer que :

a) les ménages seraient légèrement « gagnants » dans les redistributions effectuées par la sécurité sociale (coefficient 1,09). En fait, l'excédent recouvre essentiellement la partie des transferts sociaux distribués par ces institutions et financés par le budget de l'État, notamment pour les prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.). Si bien qu'à cette exception près, on peut considérer que les ménages équilibreraient leurs contributions à la sécurité sociale et les avantages en prestations et services « divisibles » qu'ils en retirent;

b) par contre, ils seraient très nettement « perdants » dans les redistributions de l'État et des collectivités locales (coefficient 0,7). Cependant, on doit remarquer que le montant des impôts sur la consommation est sans doute sous-évalué, en particulier en 1959. En sens inverse, la prise en compte très incomplète des services « divisibles » rendus par les collectivités locales entraîne une sous-estimation incontestable des dépenses publiques en faveur des ménages. Ces deux éléments n'ont aucune raison de se compenser, mais il y a lieu de penser que le second tient une place importante dans les évaluations précédentes et que, de ce fait, les ménages ne seraient « perdants » que dans une proportion inférieure à ce qui résulte des calculs du tableau 23;

(1) On suppose ici que les mécanismes redistributifs, tant au niveau des prélèvements collectifs qu'à celui des réaffectations (*transferts et consommations collectives*), intéressent trois groupes d'agents : les ménages et les entreprises qui sont les « payeurs » et les « bénéficiaires » ainsi que les administrations qui n'ont qu'un rôle de filtre, recevant les prélèvements et redistribuant les prestations et les services collectifs. En ce sens, seuls les ménages et les entreprises peuvent être « gagnants » (ou non) dans le jeu redistributif ainsi défini. Une hypothèse différente a été faite dans les travaux entrepris par le C.R.E.D.O.C. sur la redistribution, selon laquelle seuls les ménages sont les payeurs et les bénéficiaires des mécanismes redistributifs (cf. tableaux 25 et 26).

c) en définitive, la redistribution de toutes les administrations publiques déterminerait une perte nette pour les ménages (coefficient 0,8 et 0,9). Toutefois, ce qui précède concernant les collectivités locales permet d'estimer que, de façon globale, les prélèvements collectifs effectués sur les ressources des ménages seraient à peu près équivalents, sinon légèrement supérieurs, aux dépenses des administrations publiques faites en faveur des ménages.

* * *

CHAPITRE IV

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Au terme de cette recherche, trois ensembles de conclusions se dégagent qui concernent la méthodologie, les résultats et certains problèmes touchant de près la planification.

1. Le cadre méthodologique utilisé pour l'analyse repose sur une nouvelle notion, un nouvel agrégat de Comptabilité Nationale : **la consommation finale totale des ménages évaluée aux coûts des facteurs.**

L'intérêt de ce concept est triple. D'une part, il permet de prendre en compte, selon un système de valorisation identique, les consommations marchandes et non marchandes, c'est-à-dire d'intégrer, de façon homogène, l'ensemble des dépenses correspondant aux besoins finaux des ménages. De ce fait, et c'est un des résultats auquel doit contribuer cette étude, il autorise des comparaisons internationales de structures et d'évolutions de la consommation, compte tenu du fait que la répartition entre les sphères marchandes et non marchandes, ainsi que la définition donnée aux prix, varient très sensiblement d'un pays à l'autre. D'autre part, du simple fait de son mode de calcul et de la nécessité d'identifier les différentes interventions publiques en ce domaine, il met en évidence les phénomènes globaux ayant de façon, implicite ou non, des effets redistributifs importants. Enfin, ainsi qu'on le verra plus loin, il peut être un instrument précieux de la politique sociale et économique, c'est-à-dire de la planification.

La méthode et son concept central comportent, néanmoins, certaines limites. En premier lieu, la consommation finale aux coûts des facteurs est, dans une très large mesure, une notion abstraite qui ne peut être saisie empiriquement d'une manière directe et qui ne se rattache pas de façon simple aux flux économiques observables : production nationale brute, revenu national, impôts... Mais si elle ne s'intègre pas directement dans le cadre actuel des méthodes des comptes nationaux d'ensemble, tout au moins son intérêt justifie-t-il de la faire apparaître sous forme de tableaux annexes ou au sein de comptes satellites. En second lieu, si les principes essentiels et la méthode peuvent être considérés comme définis, quelques points ont

été réglés ici de façon conventionnelle et arbitraire qui mériteraient des études plus détaillées, notamment la délimitation précise des services collectifs « divisibles ». En troisième lieu, les lacunes de l'appareil statistique nécessaire à de telles évaluations entraînent sur certains points des biais et des sous-estimations, dont l'importance n'est pas exactement appréciable. On y a suffisamment insisté au cours de l'étude pour qu'il soit inutile d'y revenir. Il est cependant manifeste que ces lacunes sont particulièrement évidentes et gênantes, sur un des aspects essentiels de l'analyse qui n'a pu être abordé ici que très fragmentairement : la structure et l'évolution de la consommation finale totale ainsi que la répartition des avantages sociaux et des autres financements collectifs par catégories de ménages appréciées par rapport à différents critères (catégories socio-professionnelles, niveaux de revenu, tailles de famille, localisation...). Un tel manque est d'autant plus regrettable que, précisément, un des intérêts de l'analyse est de faire apparaître les effets redistributifs inégaux des interventions publiques dans la consommation des différents groupes de la population.

2. Les résultats ont permis de faire ressortir certains éléments caractéristiques de l'évolution de la consommation finale et sans doute des besoins des ménages.

a) La valeur de la consommation finale totale aux coûts des facteurs était de 166,2 milliards de francs en 1959 et de 427,3 milliards en 1969, soit un rythme de croissance de + 9,9 % par an.

b) La part des services collectifs « divisibles » dans le total s'est accrue, pendant cette période, de 5,4 % à 7,8 %.

c) La prise en compte simultanée des consommations marchandes et non marchandes confirme, et à certains égards renforce, les tendances observées au niveau de la consommation marchande aux prix du marché :

. diminution de la proportion des dépenses consacrées aux besoins traditionnels (alimentation, boissons, habillement, cinéma, théâtre...) au profit de catégories de biens et services (habitation, transports individuels, santé, enseignement, loisirs, hygiène personnelle...) très liées aux évolutions des modes de vie entraînées par l'urbanisation, le développement de l'éducation et de l'information, la diffusion des progrès techniques et la prise de conscience du caractère collectif de certains besoins.

d) La place tenue par l'ensemble des fonds collectifs, dans le financement de la consommation totale, est passée au cours de ces dix ans de 13,5 % à plus de 20 %. Ceci résulte en partie de la croissance des services « divisibles », notamment de l'enseignement, et dans une moindre mesure des services sociaux ainsi que des services d'administration générale liés aux activités sportives, de loisirs et de sécurité sociale. Mais l'élément le plus important réside dans la prise en charge croissante des dépenses de consommation, soit par les subventions, en particulier pour l'alimentation, les transports et les logements sociaux, soit par les prestations sociales en nature qui couvraient en 1969 environ 75 % des dépenses de soins médicaux,

20 % de celles des services sociaux et 4 % des dépenses locatives, mais près de 14 % des seuls loyers réels. En raison, à la fois de l'augmentation rapide des consommations médicales et des loyers, ainsi que de l'extension de la sécurité sociale à de nouvelles catégories de la population, le rôle de ces institutions, dans le financement direct de la consommation, s'est très sensiblement renforcé, celui de l'État se regroupant de plus en plus sur les moyens relevant de la politique économique d'ensemble, c'est-à-dire les subventions et les services non marchands.

e) Si l'on replace ces évolutions dans le cadre plus général des interventions publiques, non seulement dans le financement de la consommation, mais encore dans les investissements, le contrôle des prix et le fonctionnement des entreprises, deux orientations semblent se dégager :

— d'une part, la tendance à réintroduire, ou à développer le marché, sinon totalement la concurrence, dans un certain nombre de domaines, qui, pour des raisons historiques ou politiques, étaient sous la dépendance presque totale de l'État, en particulier dans le logement et les transports,

— d'autre part, une évolution vers la tutelle étroite des conditions de fonctionnement de certains marchés, notamment ceux des biens et services médicaux, des services sociaux, des logements sociaux, et, dans une moindre mesure, des transports publics et de quelques services culturels et d'information, sans parler évidemment de l'enseignement et de la recherche universitaire qui peuvent être considérés comme totalement hors marché.

En résumé, tout semble s'être passé comme si les pouvoirs publics, désirant dans certains domaines remodeler les structures économiques dans un sens plus proche de l'économie de marché que les nécessités politiques, économiques et sociales de la reconstruction d'après-guerre les avaient forcés à entraver, se trouvaient néanmoins contraints de compenser ce retour au libéralisme par un interventionnisme accru dans d'autres domaines. Les catégories de biens et services visés dans l'un et l'autre cas n'étant pas les mêmes, ni les conséquences financières, non plus que les motifs guidant les deux aspects de cette politique, on ne peut parler de compensation réelle. Toutefois, on soulignera que ces changements d'orientation d'un dirigisme partiel de la production vers un interventionnisme croissant au niveau de la formation des revenus et du financement de la consommation, ne sont pas sans entraîner certaines contradictions, en particulier dans les politiques du logement, des transports, de la santé, et l'organisation du système fiscal.

f) L'analyse des flux globaux montre que, compte tenu de la sous-estimation des dépenses « divisibles » des collectivités locales, la valeur du total des prélèvements fiscaux et sociaux effectués sur les ressources des ménages aurait à peu près équilibré la somme des dépenses collectives publiques bénéficiant à ces mêmes ménages. C'est-à-dire qu'au niveau global, les ménages ne seraient globalement ni « perdants » ni « gagnants » dans le processus redistributif mettant en jeu, d'un côté, la fiscalité sur les revenus et sur la consommation ainsi que les cotisations sociales, de l'autre, les prestations et transferts sociaux en nature et en espèces, les subventions

et les services collectifs « divisibles ». Mais il y a tout lieu de penser que cet équilibre d'ensemble recouvre des situations très différentes par catégories de populations, et c'est une lacune importante de cette étude que de ne pouvoir identifier les catégories sociales perdantes et bénéficiaires.

3. Bien que l'instrument d'analyse utilisé soit encore très imparfait et qu'il ne doive constituer qu'une des pièces d'un appareil statistique beaucoup plus puissant au sein des comptes nationaux, il permet déjà de préciser la problématique générale de la **politique de redistribution** des ressources collectives.

Les conséquences de la croissance économique et le foisonnement des progrès techniques à diffusion rapide tendent, sur divers plans, à prolonger, ou à amplifier, des inégalités héritées du passé et à en induire de nouvelles se traduisant en définitive par des disparités entre les niveaux de vie, des tensions et l'inégalité des chances entre les classes sociales.

Leur réduction suppose :

— d'une part, que l'on puisse les évaluer. Or, qu'il s'agisse des inégalités entre classes sociales, entre groupes d'individus ou entre les régions, l'appareil statistique économique et social est encore trop pauvre et fragmentaire pour apprécier et saisir à temps l'ensemble des inégalités tenant au patrimoine, aux revenus, aux conditions de logement, à l'inflation, à la fréquentation des équipements collectifs...;

— d'autre part, que soient caractérisées les inégalités qui doivent disparaître ou être ramenées à des écarts acceptés par la collectivité. En d'autres termes, ceci conduit à définir, de façon normative, les disparités inadmissibles et celles qui sont « tolérées » par la société : mais par qui et comment ces objectifs peuvent-ils être déterminés, si ce n'est par une concertation collective révélant les rapports de force entre groupes sociaux tout autant que les prises de conscience et les préférences à l'égard des hiérarchies de revenus.

La recherche et la mise en place des solutions conduisent à choisir entre des voies et des moyens divers concernant l'affectation et les modes de distribution des fonds collectifs.

a) En premier lieu, la part des ressources collectives qui doit être répartie entre :

— les productions « divisibles » hors marché assurées par les administrations publiques,

— et un éventail très large et gradué de prestations et de transferts affectés au revenu ou à la consommation des ménages et qui, dans ce dernier cas, selon leur ampleur et le niveau auquel ils se situent, impliquent le plus souvent une tutelle plus ou moins étroite des pouvoirs publics sur la production des biens et services considérés.

b) En second lieu, le montant et la répartition entre les divers groupes de la population des prélèvements collectifs fiscaux et sociaux, qui atteignent à la fois la consommation et les revenus. Toutefois, l'analyse tend à montrer

que la fiscalité et la parafiscalité sont, au moins en France, des instruments peu efficaces pour restreindre les inégalités (1).

c) En troisième lieu, la distribution des fonds collectifs affectés directement aux ménages entre *transferts en nature et allocations en espèces*. Mais, outre que ces deux modes de redistribution n'ont pas la même signification ni les mêmes conséquences sociales et économiques, leur efficacité comme réducteurs d'inégalités ne peut être garantie qu'à la condition de connaître et de maîtriser également la distribution primaire des revenus provenant du travail et du capital.

Les options concernent la définition d'une politique des revenus et, de ce fait, sont étroitement dépendantes des choix effectués sur les conditions de la production, car il ne peut y avoir de redistribution efficace si l'on ne contrôle pas la répartition primaire effectuée par le marché, qui, laissé à lui-même, génère les inégalités et parfois contrarie la redistribution. Ces décisions sont particulièrement importantes, et sans doute difficiles si l'on veut s'assurer de leur cohérence. Elles impliquent la mise en place de mécanismes institutionnels lourds et de processus dont les effets à plus ou moins long terme déterminent des modifications de comportements et influencent l'évolution des structures économiques. Ceci justifie, s'il en était besoin, que les réflexions et les décisions en la matière s'intègrent dans une procédure de choix collectif, au cœur des choix politiques et de la planification.

(1) [24], [25] [27].

TABLEAU 1

SYNTHÈSE DE LA CONSOMMATION FINALE
par catégorie de biens et services (lignes)
France

Millions d'unité monétaire nationale : Franc

Catégories de besoins et biens et services consommés	I. CONSOMMATION PRIVÉE							
	I.A. Achats directs par les ménages sur le marché			I.B. Avantages sociaux				
	Formes « marchandes » et « non marchandes » de la production	Dépenses brutes	Dépenses nettes	Rembour- sements en espèces	Transferts en nature ou sous forme de services alloués aux ménages. sur fonds collectifs gérés par			
					Administ. publiques et privées non lucrati.	Institut de Sécurité sociale	Entre- prises	Total
	Numéros du tableau 1 original	1	2 = 1 - 3	3	4 + 6	5	7	8 = 3 + 4 + 5 + 6 + 7
Numéros harmonisés : France-Italie	A	B = A - C	C	D	E	F	G = C + 4 + 5 + 6 + 7	
100. Alimentation	54 468	54 318	150	965	400	—	1 515	
200. Boissons	14 421	14 409	12	94	32	—	138	
300. Tabacs et allumettes	3 404	3 404	—	—	—	—	—	
400. Habillement et chaussures	18 706	18 706	—	269	—	—	269	
500. Hygiène personnelle	2 290	2 290	—	—	—	—	—	
600. Habitation	28 717	28 441	276	192	—	—	468	
700. Transports	13 100	13 091	9	—	—	—	9	
800. Télécommunications	753	753	—	—	—	—	—	
900. Biens et services médicaux	6 493	3 580	2 913	849	2 410	[340]	6 172	
1000. Services sociaux	761	740	21	529	21	[64]	571	
1100. Éducation et recherche	1 837	1 837	—	—	—	[529]	—	
1200. Culture et information	2 762	2 762	—	55	—	—	55	
1300. Sports, loisirs et distractions	10 688	10 688	—	6	—	—	6	
1400. Autres biens et services	7 210	7 210	—	—	—	—	—	
1500. Consommation finale de la population présente sur le territoire	165 610	162 229	3 381	2 959	2 863	[933]	9 203	

Légende : [] : valeurs en doubles emplois.

STATISTIQUES DÉTAILLÉS

VIE ÉCONOMIQUE ET PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE selon les formes de la production (colonnes 1 à 59)

Population présente : **44 730 000**

I. CONSOMMATION PRIVÉE TOTALE (aux coûts pour le consommateur et aux coûts des facteurs de production et de distribution en biens et services non produits par les administrations publiques)						II. CONSOMMATION PUBLIQUE II. Services non marchands produits par les administrations publiques (aux coûts des facteurs)			Total de la consommation finale (aux coûts des facteurs)
Total aux coûts pour les consommateurs	dont acquis à prix imposés %	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Total aux coûts des facteurs product. et subv.	dont produits par les entrep. publ. %	Administr. publiques centrales et locales	Administr. de Sécurité sociale	Total	
9 = 2 + 8	10	11	12	14 = 9 - (12 - 11) + 13	16	19 + 20	21	22 = 19 + 20 + 21	23 = 14 + 22
H = B + G	I	J	K	L = H - (K - J)	M	N	O	P = N + O	Q = L + P
0. 55 833		646	2 800	53 679		—	—	—	53 679
0. 14 547		—	2 743	11 804		—	—	—	11 804
0. 3 404		—	2 044	1 360		—	—	—	1 360
0. 18 975		—	2 474	16 501		—	—	—	16 501
0. 2 290		—	294	1 996		—	—	—	1 996
0. 28 909		392	2 142	27 159		—	—	—	27 159
0. 13 100		1 607	3 465	11 242		44	—	44	11 286
+0. 753		8	—	761		—	—	—	761
0. 9 752		481	472	9 761		201	554	755	10 516
+0. 1 311		183	2	1 492		398	1 023	1 421	2 913
0. 1 837		637	41	2 433		5 267	—	5 267	7 700
0. 2 817		60	125	2 752		418	—	418	3 170
0. 10 694		81	1 356	9 419		253	—	253	9 672
0. 7 210		—	481	6 729		979	—	979	7 708
0. 171 432		4 095	18 439	157 088		7 560	1 577	9 137	166 225

TABLEAU 1

SYNTHÈSE DE LA CONSOMMATION FINALE
par catégorie de biens et services (lignes)
Fra

Millions d'unité monétaire nationale : Franc

Catégories de besoins et biens et services consommés	Formes « marchandes » et « non marchandes » de la production	I. CONSOMMATION PRIVÉE						
		I.A. Achats directs par les ménages sur le marché		Rembour- sements en espèces	I.B. Avantages sociaux			
		Dépenses brutes	Dépenses nettes		Transferts en nature ou sous forme de services alloués aux ménages, sur fonds collectifs gérés par			Total
					Administ. publiques et privées non lucratives	Institut de Sécurité sociale	Entre- prises	
Numéros du tableau 1 original	1	2 = 1 - 3	3	4 + 6	5	7	8 = 3 +	
Numéros harmonisés : France-Italie	A	B = A - C	C	D	E	F	G = C +	
100. Alimentation	83 482	83 300	182	1 161	644	—	1 98	
200. Boissons	20 128	20 112	16	131	57	—	20	
300. Tabacs et allumettes	5 193	5 193	—	—	—	—	—	
400. Habillement et chaussures	31 946	31 946	—	349	—	—	34	
500. Hygiène personnelle	5 387	5 387	—	—	—	—	—	
600. Habitation	55 169	54 212	957	222	—	—	1 17	
700. Transports	25 570	25 542	28	—	—	—	2	
800. Télécommunications	1 397	1 397	—	—	—	—	—	
900. Biens et services médicaux	13 030	4 706	8 324	1 646	7 221	[600]	17 19	
1000. Services sociaux	1 015	967	48	1 119	27	[70]	1 19	
1100. Éducation et recherche	1 981	1 981	—	—	—	[994]	—	
1200. Culture et information	4 884	4 884	—	32	—	—	3	
1300. Sports, loisirs et distractions	23 304	23 304	—	3	—	—	—	
1400. Autres biens et services	12 862	12 862	—	57	—	—	5	
1500. Consommation finale de la population présente sur le territoire	285 348	275 793	9 555	4 720	7 949	[1 664]	22 22	

Légende : [] : valeurs en doubles emplois.

IVÉE ET PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE
on les formes de la production (colonnes)
165)

Population présente : 48 794 000

I. C. Consommation privée totale (aux coûts pour le consommateur et aux coûts des facteurs de production et de distribution en biens et services non produits par les administrations publiques)					II. CONSUMMATION PUBLIQUE II. Services non marchands produits par les administrations publiques (aux coûts des facteurs)				Total de la consommation finale (aux coûts des facteurs)
Total aux coûts pour les consommateurs	dont acquis à prix imposés %	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Total aux coûts des facteurs product. et subv.	dont produits par les entrep. publ. %	Administr. publiques centrales et locales	Administr. de Sécurité sociale	Total	
9 = 2 + 8	10	11	12	14 = 9 - (12 - 11) + 13	16	19 + 20	21	22 = 19 + 20 + 21	23 = 14 + 22
H = B + G	I	J	K	L = H - (K - J)	M	N	O	P = N + O	Q = L + P
10. 85 287		2 238	5 283	82 242		—	—	—	82 242
10. 20 316		—	3 317	16 999		—	—	—	16 999
10. 5 193		—	3 670	1 523		—	—	—	1 523
10. 32 295		—	4 210	28 085		—	—	—	28 085
10. 5 387		—	694	4 693		—	—	—	4 693
10. 55 391		1 143	4 104	52 430		—	—	—	52 430
10. 25 570		3 660	6 701	22 529		88	—	88	22 617
10. 1 397		27	—	1 424		—	—	—	1 424
10. 21 897		748	1 095	21 550		456	1 353	1 809	23 359
10. 2 161		413	12	2 562		784	2 071	2 855	5 417
10. 1 981		2 118	52	4 047		12 822	—	12 822	16 869
10. 4 916		181	204	4 893		676	—	676	5 569
00. 23 307		202	3 560	19 949		615	—	615	20 564
10. 12 919		—	881	12 038		1 698	—	1 698	13 736
00. 298 017		10 730	33 783	274 964		17 139	3 424	20 563	295 527

TABLEAU 1

SYNTHÈSE DE LA CONSOMMATION FINALE
par catégorie de biens et services (lignes)
France

Millions d'unité monétaire nationale : Franc

Catégories de besoins et biens et services consommés	Formes « marchandes » et « non marchandes » de la production	I. CONSOMMATION PRIVÉE I						
		I.A. Achats directs par les ménages sur le marché		I.B. Avantages sociaux				
		Dépenses brutes	Dépenses nettes	Rembour- sements en espèces	Transferts en nature ou sous forme de services alloués aux ménages, sur fonds collectifs gérés par			
					Administ. publiques et privées non lucr.	Institut de Sécurité sociale	Entre- prises	Total
		Numéros du tableau 1 original	1	2 = 1 - 3	3	4 + 6	5	7
Numéros harmonisés : France-Italie	A	B = A - C	C	D	E	F	G = C + à -	
100. Alimentation	110 570	110 318	252	1 250	923	—	2 425	
200. Boissons	26 239	26 217	22	140	80	—	242	
300. Tabacs et allumettes	6 709	6 709	—	—	—	—	—	
400. Habillement et chaussures	41 732	41 732	—	483	—	—	483	
500. Hygiène personnelle	9 767	9 767	—	—	—	—	—	
600. Habitation	86 835	85 051	1 784	307	—	—	2 091	
700. Transports	40 969	40 916	53	—	—	—	53	
800. Télécommunications	2 341	2 341	—	—	—	—	—	
900. Biens et services médicaux	22 330	7 786	14 544	2 240	12 874	[850]	29 658	
1000. Services sociaux	1 443	1 368	75	1 581	39	[90]	1 695	
1100. Éducation et recherche	3 028	3 028	—	—	—	[1 890]	—	
1200. Culture et information	7 777	7 777	—	43	—	—	43	
1300. Sports, loisirs et distractions	37 842	37 842	—	5	—	—	5	
1400. Autres biens et services	19 867	19 867	—	76	—	—	76	
1500. Consommation finale de la population présente sur le territoire	417 449	400 719	16 730	6 125	13 916	[2 830]	36 771	

Légende : [] : valeurs en doubles emplois.

IVÉE ET PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE
on les formes de la production (colonnes)
1969)

Population présente : 50 225 000

I.C. Consommation privée totale (aux coûts pour le consommateur et aux coûts des facteurs de production et de distribution en biens et services non produits par les administrations publiques)						II. CONSOMMATION PUBLIQUE II. Services non marchands produits par les administrations publiques (aux coûts des facteurs)			Total de la consommation finale (aux coûts des facteurs)
Total aux coûts pour les consommateurs	dont acquis à prix imposés %	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Total aux coûts des facteurs product. et subv.	dont produits par les entrep. publ. %	Administr. publiques centrales et locales	Administr. de Sécurité sociale	Total	
9 = 2 + 8	10	11	12	14 = 9 - (12 - 11) + 13	16	19 + 20	21	22 = 19 + 20 + 21	23 = 14 + 22
H = B + G	I	J	K	L = H - (K - J)	M	N	O	P = N + O	O = L + P
112 743		4 908	8 640	109 011		—	—	—	109 011
26 459		—	6 513	19 946		—	—	—	19 946
6 709		—	4 684	2 025		—	—	—	2 025
42 215		—	7 513	34 702		—	—	—	34 702
9 767		—	1 718	8 049		—	—	—	8 049
87 142		2 700	8 764	81 078		—	—	—	81 078
40 969		4 682	12 430	33 221		117	—	117	33 338
2 341		38	—	2 379		—	—	—	2 379
37 444		1 277	2 385	36 336		677	2 181	2 858	39 194
3 063		506	18	3 551		1 609	3 175	4 784	8 335
3 028		3 539	83	6 484		21 588	—	21 588	28 072
7 820		220	456	7 584		1 053	—	1 053	8 637
37 847		445	6 664	31 628		1 393	—	1 393	33 021
19 943		—	1 884	18 059		1 500	—	1 500	19 559
437 490		18 315	61 752	394 053		27 937	5 356	33 293	427 346

TABLEAU 1 bis

ANALYSE DE LA CONSOMMATION FIN
par catégorie de biens et services (lignes
Frz

Millions d'unité monétaire nationale : Franc

Catégories de besoins et biens et services consommés	Formes « marchandes » et « non marchandes » de la production	I. CONSOMMATION PRIVÉE						
		I.A. Achats directs par les ménages sur le marché		Remboursements en espèces	I.B. Avantages sociaux			
		Dépenses brutes	Dépenses nettes		Transferts en nature ou sous forme de services alloués aux ménages, sur fonds collectifs gérés par			
				Administ. publiques et privées non lucr.	Institut de Sécurité sociale	Entreprises	Total	
Numéros du tableau 1 original	1	2 = 1 - 3	3	4 + 6	5	7	8 = 3 + à	
Numéros harmonisés : France-Italie	A	B = A - C	C	D	E	F	G = C + à	
100. Alimentation	110 570	110 318	252	1 250	923	—	2 425	
100 A. Consommation au domicile des ménages (y compris autoconsommation des producteurs)	103 054	103 054						
101. Pain et produits à base de céréales								
102. Viandes et volailles (fraîches et congelées)								
103. Poissons et fruits de mer (y compris séchés, conservés et surgelés)								
104. Lait, fromages, œufs, beurre								
105. Huiles et corps gras								
106. Pommes de terre et légumes (y compris surgelés)								
107. Fruits frais et secs								
108. Sucre, chocolat, glaces, confiserie, confitures et miel								
109. Café, thé et autres produits								
100 B. Consommation alimentaire hors domicile des ménages (hôtels, cafés, restaurants, cantines et collectivités civiles et militaires)	7 516	7 264	252	1 250	923	—	2 425	
200. Boissons	26 239	26 217	22	140	80	—	242	
201. Boissons non alcoolisées (eaux minérales, jus de fruits et de légumes)			22	140	80	—	242	
202. Boissons alcoolisées								
300. Tabacs et allumettes	6 709	6 709	—	—	—	—	—	
400. Habillement et chaussures	41 732	41 732	—	483	—	—	483	
401. Habillement (y compris bonneterie et lingerie, accessoires de l'habillement, maroquinerie et réparations)	35 122	35 122	—	415	—	—	415	
402. Chaussures (y compris chaussures de caoutchouc) et réparations	6 610	6 610	—	68	—	—	68	
500. Hygiène personnelle	9 767	9 767	—	—	—	—	—	
501. Articles de toilette, cosmétiques et parfums (y compris rasoirs électriques et lames)	6 336	6 336	—	—	—	—	—	
502. Coiffeurs et autres services de propreté et d'esthétique	3 431	3 431	—	—	—	—	—	
600. Habitation	86 835	85 051	1 784	307	—	—	2 091	
601. Loyers réels	15 297	13 513	1 784	99	—	—	1 883	
602. 603. Loyers fictifs des propriétaires de logement (y compris frais d'entretien individuels et communs)	25 630	25 630	—	—	—	—	—	
604. 605. Énergie, eau et chauffage urbain	15 088	15 088	—	163	—	—	163	
606. Meubles et autres équipements du logement (y compris lampes et tubes électriques)	22 656	22 656	—	45	—	—	45	
dont : 606 A. Équipement électrique	(5 387)	(5 387)	—	—	—	—	—	
607. Produits pour l'entretien du logement et petites réparations de l'équipement	8 164	8 164	—	—	—	—	—	
700. Transports	40 969	40 916	53	—	—	—	53	
701. Achats de véhicules (neufs) et frais accessoires	11 665	11 665	—	—	—	—	—	
702. Réparations de véhicules	10 793	10 793	—	—	—	—	—	

Légende : n.d. : non disponible définitivement n.d.a. : non disponible actuellement
 () : valeurs partielles [] : valeurs en doubles emplois
 (*) : valeurs non isolées par la Comptabilité Nationale

PRIVÉE ET PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE
ion les formes de la production (colonnes
-969)

Population présente : **50 225 000**

I. C. Consommation privée totale (aux coûts pour le consommateur et aux coûts des facteurs de production et de distribution en biens et services non produits par les administrations publiques)						II. Services non marchands produits par les administrations publiques (aux coûts des facteurs)			Total de la consommation finale (aux coûts des facteurs)
Total aux coûts pour les consommateurs	dont acquis à prix imposés %	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Total aux coûts des facteurs product. et subv.	dont produits par les entrep. publ. %	Administr. publiques centrales et locales	Administr. de Sécurité sociale	Total	
9 = 2 + 8	10	11	12	14 = 9 - (12 - 11) + 13	16	19 + 20	21	22 = 19 + 20 + 21	23 = 14 + 22
H = B + G	I	J	K	L = H - (K - J)	M	N	O	P = N + O	Q = L + P
0	112 743		4 908	8 640	109 011				109 011
0 A.									
	103 054								
1	(14 820)								
2	(35 532)								
3									
	(4 691)								
4	(18 707)								
5	(1 846)								
6	(11 080)								
7	(7 171)								
8	(5 283)								
9	(3 924)								
0 B.									
	9 689								
0	26 459			6 513	19 946				19 946
1				828	1 792				1 792
2	23 839			5 685	18 154				18 154
0	6 709			4 684	2 025				2 025
0	42 215			7 513	34 702	(100)			34 702
1									
	35 537			6 378	29 159				29 159
2									
	6 678			1 135	5 543				5 543
0	9 767			1 718	8 049				8 049
1									
	6 336			1 204	5 132				5 132
2	3 431			514	2 917				2 917
0	87 142	2 700		8 764	81 078				81 078
1	15 396	688			16 084				16 084
(2									
	25 630			1 022	24 608				24 608
4	15 251	2 012		1 921	15 342				15 342
16									
	22 701			4 540	18 161				18 161
	(5 387)			(1 024)	(4 363)				(4 363)
17									
	8 164			1 281	6 883				6 883
40	40 969	4 682		12 430	33 221	117		117	33 338
11	11 665			2 916	8 749				8 749
12	10 793			1 619	9 174				9 174

TABLEAU 1 bis (suite)

ANALYSE DE LA CONSOMMATION FINA
par catégorie de biens et services (lignes)
Fran

Millions d'unité monétaire nationale : Franc

Catégories de besoins et biens et services consommés	Formes « marchandes » et « non marchandes » de la production	I. CONSOMMATION PRIVÉE C						
		I.A. Achats directs par les ménages sur le marché		I.B. Avantages sociaux				
		Dépenses brutes	Dépenses nettes	Remboursements en espèces	Transferts en nature ou sous forme de services alloués aux ménages, sur fonds collectifs gérés par			
					Administ. publiques et privées non lucrat.	Institut de Sécurité sociale	Entreprises	Total
		Numéros du tableau 1 original	1	2 = 1 - 3	3	4 + 6	5	7
Numéros harmonisés : France-Italie	A	B = A - C	C	D	E	F	G = C + 4 + 5 + 7	
703. Dépenses d'utilisation des véhicules	11 061	11 061						
dont : 703 A. Carburants et lubrifiants	(9 307)	(9 307)						
704. Services de transports publics, taxis et frais de déménagements (y compris les services auxiliaires de transports, de location de voitures sans chauffeur et ramassages scolaires)	7 450	7 397	53				53	
800. Télécommunications (R.T.V. exclus)	2 341	2 341						
900. Biens et services médicaux	22 330	7 786	14 544	2 240	12 874	[850]	29 658	
901. Produits pharmaceutiques (consommés en dehors des hôpitaux)	8 642	2 572	6 070	274	2 334		8 678	
902. Appareils médicaux (lunetterie et orthopédie)	472	224	248		134		382	
903. Hôpitaux généraux et cliniques (publics et privés)				1 598	7 979		12 265	
904. Hôpitaux psychiatriques (publics et privés)	3 950	1 262	2 688					
905. 906. Sanatoriums anti T.B.C. et autres (publics et privés)								
907. 908. 911. Soins ambulatoires (y compris cabinets libéraux)	9 266	3 728	5 538	244	2 356		8 138	
dont : 907 A. Médecins								
907 B. C. D. E. Autres	(4 024)	(942)	(3 082)	(232)	(1 490)		(4 804)	
dont : 907 B. Dentistes	(3 835)	(2 313)	(1 522)	(8)	(298)		(1 828)	
907 C. Auxiliaires	(704)	(181)	(523)	(4)	(324)		(851)	
907 D. Analyses	(452)	(116)	(336)	—	(210)		(546)	
907 E. Cures thermales	(251)	(176)	(75)	—	(34)		(109)	
909. 910. Services prophylactiques produits par les administrations publiques (Sécurité Sociale exclue)								
912. Médecine préventive (publique, scolaire, universitaire et du travail)				124	71	[850]	195	
913. Services d'administration générale (frais de gestion des administrations publiques et de Sécurité Sociale)								
1000. Services sociaux	1 443	1 368	75	1 581	39	[90]	1 695	
1001. Crèches, garderies, jardins d'enfants ; colonies de vacances pour enfants et autres établissements pour enfants	374	374	—	—	39	[90]	39	
1002. 1003. Orphelinats, hospices et maisons de retraite	432	357	75	1 445			1 520	
dont : 1002. Orphelinats	n.d.d.	n.d.d.	n.d.d.	n.d.d.			n.d.d.	
1003. Hospices et maisons de retraite	(432)	(357)	(75)	(1 445)			(1 520)	
1004. 1005. Établissements pour personnes handicapées et assistance aux personnes en détresse				136			136	
1006. Assistance aux chômeurs								
1007. 1008. Cantines, salles de repas et hôtels universitaires (consommation alimentaire exclue)	637	637						
dont : 1008. Hôtels universitaires	(4)	(4)						
1009. Frais d'administration générale								
1100. Éducation et recherche	3 028	3 028				[1 890]		
1101. Livres et matériel scolaires	829	829						
1102. Éducation primaire	355	355						
1103. Éducation secondaire	660	660						
1104. 1106. 1107. Écoles techniques, professionnelles et cours du soir pour adultes	n.d.d.	n.d.d.				[1 890]		

Légende : n.d. : non disponible définitivement n.d.a. : non disponible actuellement
() : valeurs partielles [] : valeurs en doubles emplois
(*) : valeurs non isolées par la Comptabilité Nationale

RIVÉE ET PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE
elon les formes de la production (colonnes)
1969)

Population présente : **50 225 000**

I. C. Consommation privée totale (aux coûts pour le consommateur et aux coûts des facteurs de production et de distribution en biens et services non produits par les administrations publiques)							II. Services non marchands produits par les administrations publiques (aux coûts des facteurs)			Total de la consommation finale (aux coûts des facteurs)
Catégories de besoins et services consommés	Total aux coûts pour les consommateurs	dont acquis à prix imposés %	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Total aux coûts des facteurs product. et subv.	dont produits par les entrep. publ. %	Administ. publiques centrales et locales	Administ. de Sécurité sociale	Total	
	9 = 2 + 8	10	11	12	14 = 9 - (12 - 11) + 13	16	19 + 20	21	22 = 19 + 20 + 21	23 = 14 + 22
	H = B + G	I	J	K	L = H - (K - J)	M	N	O	P = N + O	Q = L + P
703	11 061 (9 307)			7 314 (6 887)	3 747 (2 420)					3 747 (2 420)
704										
800	7 450		4 682	581	11 551		117		117	11 663
900	2 341		38		2 379	100				2 379
901	37 444		1 277	2 385	36 336		677	2 181	2 858	39 194
902	11 250			2 138	9 112					9 112
903	606			111	495					495
904	13527 {		427	136	13 818					13 818
905		11 044				1880	603			
907	11 866				11 866					11 866
	(5 746)				(5 746)					(5 746)
	(4 141)				(4 141)					(4 141)
	(1 032)				(1 032)					(1 032)
	(662)				(662)					(662)
	(285)				(285)					(285)
909							304	6	310	310
912	195		850		1 045	n.d.	100		100	1 145
913							273	2 175	2 448	2 448
1000	3 063		506	18	3 551		1 609	3 175	4 784	8 335
1001										
1002	413		364	14	763	n.d.				763
	1 877				1 877	n.d.				1 877
	n.d.d.				n.d.d.	n.d.				n.d.d.
	(1 877)				(1 877)	n.d.				(1 877)
1004	136				136	n.d.	926	2	928	1 064
1006							52	96	148	148
1007										
	637		142	4	775	n.d.				775
	(4)		(142)		(146)	n.d.				(146)
1009							631	3 077	3 708	3 708
1100	3 028		3 539	83	6 484		21 588		21 588	28 072
1101	829			83	746					746
1102	355				1 180		8 547		8 547	9 727
1103	660		824		1 484		4 016		4 016	5 500
1104	n.d.d.		1 890		1 890		3 336		3 336	5 226

TABLEAU 1 bis (fin)

ANALYSE DE LA CONSOMMATION FINALE
par catégorie de biens et services (lignes) e
Franc

Millions d'unité monétaire nationale : Franc

Catégories de besoins et biens et services consommés	Formes « marchandes » et « non marchandes » de la production	I. CONSOMMATION PRIVÉE DE						
		I.A. Achats directs par les ménages sur le marché		I.B. Avantages sociaux				
		Dépenses brutes	Dépenses nettes	Rembour- sements en espèces	Transferts en nature ou sous forme de services alloués aux ménages, sur fonds collectifs gérés par			
					Administ. publiques et privées non lucrat.	Institut de Sécurité sociale	Entre- prises	Total
		Numéros du tableau 1 original		1	2 = 1 - 3	3	4 + 6	5
Numéros harmonisés : France-Italie		A	B = A - C	C	D	E	F	G = C + à + F
1105. Enseignement supérieur, enseignement spécialisé, et recherche universitaire et post-universitaire (recherche atomique militaire exclue).....		270	270					
1108. Leçons particulières.....		914	914					
1109. Frais d'administration générale.....								
1200. Culture et information		7 777	7 777		43			43
1201. Livres non scolaires, journaux et revues.....		6 534	6 534		43			43
1202. 1204. 1205. Services de bibliothèque, musées, maisons de culture, clubs et autres services culturels.....		98	98					
1203. Services de radio et télévision (abonnements et redevances).....		1 145	1 145					
1206. Frais d'administration générale (frais de gestion des administrations publiques productrices de services divisibles de culture et information).....								
1300. Sports, loisirs et distractions		37 842	37 842	—	5			5
1301. 1302. 1303. Articles sportifs, articles de loisirs et services de sports.....		16 629	16 629					
1304. 1305. 1306. Services hôteliers, d'hébergement, restaurants, bars et cafés, camping et frais annexes aux vacances.....		17 930	17 930					
1307. Théâtres, cinémas, salles de concerts et autres spectacles de distraction.....		3 283	3 283		5			5
dont : 1307 A. Spectacles sportifs.....		(1 464)	(1 464)					
1307 B. Loteries et maisons de jeux (pertes nettes).....								
1308. Frais d'administration générale (frais de gestion des administrations publiques productrices de services d'activités récréatives).....								
1400. Autres biens et services		19 867	19 867		76			76
1401. Autres biens (horlogerie et réparations, bijouterie, maroquinerie et articles de voyages, articles de fumeur, papeterie et articles de bureaux, gravures, reproductions, cartes postales, articles funéraires...).....		8 917	8 917					
1402. Services d'assurance des biens et personnes.....		2 937	2 937					
1403. Services bancaires et financiers.....		570	570					
1404. 1406. Autres services (y compris services de pompes funèbres, petites annonces, services d'assistance juridique et fiscale, de location, services domestiques...).....		6 911	6 911		76			76
1405. Services du culte (cérémonies religieuses).....		532	532					
1407. 1408. Éclairage des rues et autres services municipaux (nettoyage municipal, entretien des parcs et jardins...).....								
1409. Avantages sociaux en nature non ventilés.....								
1500. Consommation finale de la population présente sur le territoire (à l'exclusion des consommations collectives indivisibles : Défense Nationale, police, justice, partis politiques, syndicats et administration générale).....		417 449	400 719	16 730	6 125	13 916	[2 830]	36 771

Légende : n.d. : non disponible définitivement n.d.a. : non disponible actuellement
 () : valeurs partielles [] : valeurs en doubles emplois
 (*) : valeurs non isolées par la Comptabilité Nationale

IVÉE ET PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE
on les formes de la production (colonnes)
69)

Population présente : **50 225 000**

I. C. Consommation privée totale (aux coûts pour le consommateur et aux coûts des facteurs de production et de distribution en biens et services non produits par les administrations publiques)						II. CONSUMMATION PUBLIQUE			Total de la consommation finale (aux coûts des facteurs)
Total aux coûts pour les consommateurs	dont acquis à prix imposés %	Subventions aux producteurs	Impôts indirects	Total aux coûts des facteurs product. et subv.	dont produits par les entrep. publ. %	Administr. publiques centrales et locales	Administr. de Sécurité sociale	Total	
9 = 2 + 8	10	11	12	14 = 9 - (12 - 11) + 13	16	19 + 20	21	22 = 19 + 20 + 21	23 = 14 + 22
H = B + G	I	J	K	L = H - (K - J)	M	N	O	P = N + O	Q = L + P
	270			270		3 957		3 957	4 227
	914			914					914
	7 820	220	456	7 584		1 732		1 732	1 732
	6 577	60	456	6 181		1 053		1 053	8 637
	98	156		254					254
	1 145	4		1 149					1 149
						1 053		1 053	1 053
	37 847	445	6 664	31 628		1 393		1 393	33 021
	16 629	244	4 193	12 680					12 680
	17 930	139	1 254	16 815	n. d.				16 815
	3 288 (1 464)	62	1 217 (850)	2 133 (614)					2 133 (614)
	19 943		1 884	18 059		1 393 1 500		1 393 1 500	1 393 19 559
	8 917		1 685	7 232					7 232
	2 937		n. d. a.	2 937					2 937
	570		n. d. a.	570	n. d.				570
	6 987		199	6 788	n. d.				6 788
	532			532					532
						1 500		1 500	1 500
	437 490	18 315	61 752	394 053		27 937	5 356	33 293	427 346

TABLEAU 2. — CONTRIBUTIO

Millions de francs	1959				
	Fonds sociaux gérés par Adminis. publiques	Instituts de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Adminis. privées non lucratives et adminis. étrangères	Entreprises publiques et privées	Total
	1	2	3	4	5 = 1 + 2 + 3 + 4
Avantages sociaux et contributions des ménages					
A. Transferts sociaux en nature :					
1. Avantages sociaux en nature ou sous forme de services (col. 8 du tableau 1).....	2 959	6 244	—	—	9 203
2. Autres avantages en nature non ventilés.....	—	—	—	—	—
B. Transferts sociaux en espèces :					
1. Allocations familiales	—	—	—	—	—
2. Allocations maternité.....	1 255	7 564	—	—	8 819
3. Allocations de nouveau-né	—	—	—	—	—
4. Indemnités pour maladie	nd	1 353	—	—	1 353
5. Allocations chômage	28	100	nda	nda	128
6. Pensions de retraite (y compris anciens combattants et assistés).....	5 664	8 873	—	—	14 537
7. Pensions pour invalidité	ndd	902	nda	—	902
8. Remboursement de dépenses individuelles (col. 2 du tableau 1).....	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1
9. Bourses d'études et autres transferts sociaux en espèces.....	1 116	—	ndd	1 743	2 859
dont : Bourses	nda	—	—	—	nda
Allocations aux rapatriés.....	—	—	—	—	—
C. Subventions en espèces aux producteurs de biens et services de consommation (col. 11 du tableau 1).....	3 162	—	—	933	4 095
D = A + B + C. Total des dépenses de prestations et transferts sociaux	14 184	25 036	—	2 676 (*)	41 896
E. Contributions des ménages aux fonds collectifs.....	30 185	24 608	—	2 676 (*)	57 469
1. Impôts payés par les ménages	29 338	—	—	—	29 338
dont : Impôts et taxes sur la consommation (tableau 1).....	(18 439)	—	—	—	(18 439)
Impôts directs sur le revenu et le capital.....	(10 899)	—	—	—	(10 899)
2. Cotisations sociales	847	24 608	—	—	25 455
dont : par les employeurs (État et entreprises)	(364)	(19 446)	—	—	(19 810)
par les salariés.....	(483)	(3 659)	—	—	(4 142)
par les travailleurs indépendants	—	(1 503)	—	—	(1 503)
3. Contributions volontaires des ménages aux fonds sociaux.....	ndd	ndd	ndd	—	—
4. Autres	nd (**)	—	—	2 676 (*)	2 676

(*) La connaissance imparfaite du financement des avantages sociaux par les administrations privées et les entreprises a conduit à équilibrer leur compte

(**) La valeur estimée des « rémanences » d'impôts indirects (notamment ceux portant sur les consommations intermédiaires compris dans les biens et services)

AVANTAGES SOCIAUX BRUTS

1965					1969				
Adminis. publiques	Instituts de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Adminis. privées non lucratives et adminis. étrangères	Entreprises publiques et privées	Total	Adminis. publiques	Instituts de Sécurité Sociale (y compris mutuelles)	Adminis. privées non lucratives et adminis. étrangères	Entreprises publiques et privées	Total
1	2	3	4	5 = 1 + 2 + 3 + 4	1	2	3	4	5 = 1 + 2 + 3 + 4
1 720	17 504	—	—	22 224	6 125	30 646	—	—	36 771
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 241	12 955	29	—	15 225	3 009	16 423	43	—	19 475
nd	4 424	—	—	4 424	nd	6 102	—	—	6 102
68	363	nda	nda	431	412	798	—	—	1 210
2 532	21 763	—	—	34 295	17 802	36 009	—	—	53 811
nd	2 962	nd	—	2 962	nd	4 419	nd	—	4 419
Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1	Cf. A.1
2 718	—	nd	2 742	5 460	3 777	—	—	3 882	7 659
(790)	—	—	—	(790)	(1 375)	—	—	—	(1 375)
(600)	—	—	—	(600)	(51)	—	—	—	(51)
9 066	—	—	1 664	10 730	15 485	—	—	2 830	18 315
11 345	59 971	29 (*)	4 406 (*)	95 751	46 610	94 397	43 (*)	6 712 (*)	147 762
8 865	58 045	29 (*)	4 406 (*)	131 345	112 277	91 439	43 (*)	6 712 (*)	210 471
4 821	—	—	—	54 821	95 818	—	—	—	95 818
13 783	—	—	—	(33 783)	(61 752)	—	—	—	(61 752)
11 038	—	—	—	(21 038)	(34 066)	—	—	—	(34 066)
1 596	58 045	—	—	59 641	2 459	91 439	—	—	93 898
(667)	(42 341)	—	—	(43 008)	(1 028)	(65 441)	—	—	(66 469)
(929)	(11 702)	—	—	(12 631)	(1 431)	(18 453)	—	—	(19 884)
—	(4 002)	—	—	(4 002)	—	(7 545)	—	—	(7 545)
ndd	ndd	ndd	—	—	—	ndd	ndd	—	—
2 448 (**)	—	29 (*)	4 406 (*)	16 883	14 000 (**)	—	43 (*)	6 712 (*)	20 755

par convention.
 la Consommation finale des Ménages du tableau 1) a été, par convention, affectée en colonne 1, ligne E 4 du tableau 2.

TABLEAU 3

INDICATEURS EN TERMES PHYSIQUES DES PRINCIPAUX AVANTAGES SOCIAUX

Population résidente : 1959 : 45 240 000, 1965 : 48 919 000, 1969 : 50 315 000

	1959	1965	1969
I. Soins donnés aux enfants de moins de 7 ans			
1. Nombre d'enfants vivants de moins d'1 an, pour 1 000 enfants nés vivants	974,8 ^{o/oo}	981,9 ^{o/oo}	983,0 ^{o/oo}
II. Santé			
1. Population protégée par la Sécurité Sociale, en % de la population résidente	(76,0 %)	(93,0 %)	(1968 : 95,0 %)
2. Personnels de services médicaux (médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmières, masseurs, kinésithérapeutes), pour 10 000 habitants résidents	fin 1958 { 39,8 9,8 3,3	1963 { 49,0 11,2 3,6	1967 { 53,6 12,4 4,0
dont : 2.a. Médecins (généralistes et spécialistes)			
2.b. Dentistes			
3. Nombre de lits en hôpitaux et cliniques pour 10 000 habitants résidents	1960 { 95,3 ndd ndd	1963 { 101,0 72,0 29,0	1967 { 101,6 72,1 29,5
dont : 3.a. Établissements publics			
3.b. Établissements privés			
III. Éducation			
1. Enfants de 6 à 14 ans dans l'éducation primaire (% des enfants de cette classe d'âge)	77,7 %	74,7 %	70,4 %
Enfants de 15 à 18 ans dans l'éducation primaire (% des enfants de cette classe d'âge)	1,1 %	0,6 %	1,1 %
2. Adolescents de 6 à 14 ans dans l'enseignement secondaire (% des adolescents de cette classe d'âge)	18,7 %	21,6 %	28,8 %
Adolescents de 15 à 18 ans dans l'enseignement secondaire (% des adolescents de cette classe d'âge)	33,2 %	40,5 %	46,9 %
Adolescents de 19 à 24 ans dans l'enseignement secondaire (% des adolescents de cette classe d'âge)	1,5 %	2,9 %	2,0 %
3. Étudiants de moins de 19 ans dans l'enseignement supérieur (y compris I.U.T.) (% des étudiants de cette classe d'âge) ..	1,6 %	1,8 %	nd
Étudiants de 20 à 24 ans dans l'enseignement supérieur (y compris I.U.T.) (% des étudiants de cette classe d'âge) ..	3,3 %	6,3 %	nd
Étudiants de plus de 24 ans dans l'enseignement supérieur (% des étudiants de cette classe d'âge)	1,1 %	4,5 %	nd
4. Étudiants en universités, instituts et grandes écoles pour 10 000 habitants résidents	45,8 ^{o/ooo}	77,7 ^{o/ooo}	120,0 ^{o/ooo}
IV. Logements			
1. Nombre moyen d'habitants par pièce	nda	1962 : 1,01	1968 : 0,93
2. Nombre moyen d'habitants par logement	nda	3,11	3,06
3. % des logements ayant l'eau courante dans le logement ..	nda	77,4 %	90,8 %
4. % des logements ayant l'électricité	nda	97,6 %	(99,0 %)
5. Nombre de ménages payant un loyer (hab. principales)	nda	1962 : 8 546 382 (58,7 %)	1968 : 8 943 380 (56,7 %)
V. Services sociaux			
1. Nombre de personnes résidant dans les institutions publiques pour personnes âgées, en % de la population de plus de 65 ans (nombre de lits dans les hospices et maisons de retraite publics)	3,5 %	3,8 %	3,6 %
2. Nombre de personnes (enfants non compris) bénéficiant de congés payés, en % de la population active	ndd	1964 : 60 %	67 %
3. Nombre de personnes parties en vacances (milliers)	ndd	20 278	21 530
4. Montant global des pensions de retraite, en % de la masse des salaires bruts	14,2 %	17,1 %	18,5 %
VI. Culture et loisirs			
1. Nombre d'entrées dans les musées, pour 10 000 habitants résidents	1 600	2 110	2 145
2. Nombre de postes de radio pour 10 000 habitants résidents ..	2 496	4 102	5 366
3. Nombre de postes de télévision pour 10 000 habitants résidents	369	1 532	2 365
4. Nombre de spectateurs de théâtres et salles de concert pour 10 000 habitants résidents (France entière)	1 374	1 442	nd
dont : 5. Région parisienne	1 154	1 036	nd
5. Nombre de spectateurs de cinémas pour 10 000 habitants résidents	77 800	53 010	40 333
6. Nombre de sièges de cinéma pour 10 000 habitants résidents ..	620	536	451

TABLEAU 4

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS SOCIAUX
(Valeurs absolues de la F.B.C.F.)
(1959)

Sources de financement Catégories d'investissements	1959					1965					1969				
	A la charge de l'État	A la charge des collect. locales	Total	Autres	Total	A la charge de l'État	A la charge des collect. locales	Total	Autres	Total	A la charge de l'État	A la charge des collect. locales	Total	Autres	Total
	1	2	3 = 1 + 2	4	5 = 3 + 4	1	2	3 = 1 + 2	4	5 = 3 + 4	1	2	3 = 1 + 2	4	5 = 3 + 4
Éducation	1 454	nd	1 454	123	1 577	3 254	nd	3 254	236	3 490	5 529	nd	5 529	330	5 859
dont : Primaire						477	nd	477	236	1 953	578	nd	578	330	2 985
Secondaire et technique	1 454	nd	1 454	123	1 577	1 240	nd	1 240		1 537	2 077	nd	2 077		2 874
Supérieur et recherche						1 537	nd	1 537		1 537	2 874	nd	2 874		2 874
Santé (Hôpitaux publics)	nd	ndd	ndd	ndd	342	271	ndd	271	574	845	nda	nda	nda	nda	(1 430)
dont : Généraux	nd	ndd	ndd	ndd	(263)	231	ndd	231	510	741	nda	nda	nda	nda	nda
Psychiatriques	nd	ndd	ndd	ndd	(56)	32	ndd	32	51	83	nda	nda	nda	nda	nda
Antituberculeux	nd	ndd	ndd	ndd	(23)	8	ndd	8	13	21	nda	nda	nda	nda	nda
Services sociaux	ndd	ndd	ndd	ndd	257	212	ndd	212	373	585	nda	nda	nda	nda	879
dont : Dépenses en capital du budget de l'État (2)	114	ndd	114	ndd	114	204	ndd	204	ndd	204	319	ndd	319	ndd	319
Hospices, maisons de retraite publics	ndd	ndd	ndd	ndd	34	8	ndd				nda	nda	nda	nda	(184)
F.B.C.F. de la Sécurité Sociale	—	—	—	109	109	—	ndd	—	312	312	—	—	—	376	376
Logement	5 606	nd	5 606	9 108	14 714	11 032	599	11 631	21 393	33 024	14 883	302	15 185	34 896	50 081
dont : Logements neufs	5 606	nd	5 606	7 135	12 741	11 032	599	11 631	15 603	27 234	14 883	302	15 185	24 514	36 699
Réparations, gros entretien	—	—	—	(1 973)	(1 973)	—	—	—	(5 790)	(5 790)	—	—	—	(10 382)	(10 382)

(1) Les dépenses d'investissements bruts comprennent : a) bâtiments neufs et équipement
b) dépenses de gros entretien des bâtiments et équipement

(2) Y compris subventions d'équipement de la Sécurité Sociale.

ANNEXE II

SOURCES STATISTIQUES ET COMPTABLES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

- Statistiques et études financières « série bleue » :
 - n° 154, octobre 1961,
 - n° 241, janvier 1961,
 - n° 264, décembre 1970.
- Statistiques et études financières « série rouge » :
 - n° 125, mai 1959,
 - n° 194, janvier 1965.

DIRECTION DU BUDGET SERVICE DE L'INFORMATION

- Le budget 1959-1965-1969, diffusion par la Documentation Française.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

- Dépenses de budget de l'État.
- Comptes spéciaux du trésor.
- Comptes des Établissements publics administratifs d'État.
- Comptes des Organismes semi-publics d'action économiques.
- Comptes des collectivités locales.
- Comptes de la Sécurité Sociale.
- Comptes des administrations privées. (Rapports ronéotés à tirage limité.)
- Statistiques des départements, communes et établissements publics locaux, 1959-1965-1966-1967-1968.
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques.
 - Rapport sur les comptes de la nation :
 - « Collections de l'INSEE » Série C (Comptes et Planification)
 - n° 7, mai 1970,
 - n° 8, juin 1970.
 - Annuaire statistique de la France
 - 1961, Résultats de 1959,
 - 1965, Résultats de 1964,
 - 1967, Résultats de 1965,
 - 1970/1971, Résultats de 1969.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

- Comptes Culturels de la Nation, CREDOC et Commissariat Général du Plan (rapport ronéoté à tirage limité).
- Bulletin d'information des services des études et recherches du Ministère des Affaires Culturelles. Développement culturel.
- Le budget des Affaires Culturelles, note d'information, avril 1967.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

— Statistiques des régimes de sécurité sociale

- FNOSS, Revue de la sécurité sociale n° 120, janvier 1961, n° 185, janvier 1967.
- *Union des Caisses Centrales de la Mutualité agricole* La Mutualité Sociale agricole. Statistiques, 1959-1965-1969.
- *Caisse Nationale des Allocations Familiales* Statistiques concernant l'activité des Caisses et Services d'Allocation Familiale, 1959-1965-1969.

— Régime spécial de sécurité sociale dans :

- Les Mines, rapport de gestion 1959-1965-1969.
- S.N.C.F., Caisse de prévoyance : rapports annuels 1959-1965-1969.
- Union des Caisses Centrales de la Mutualité agricole, Statistiques 1959-1965-1969.

UNEDIC-ASSEDIC

Gestion chômage 1959-1965-1969.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

Rapport d'activité. Compte de gestion.

Exercice 1965, Paris E.D.F. 1966,
Exercice 1966, Paris E.D.F. 1967.

CREDOC-INSEE

Études Collectivités, (Rapports ronéotés à tirage limité, 1971.)

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Système de Comptabilité Nationale. *Étude méthodologique*, série F, n° 2, revue 3, O.N.U., New-York, 1970.
- [2] Système Européen de comptes économiques intégrés (S.E.C.). Office Statistique des Communautés Européennes, 1970.
- [3] Méthodes de Comptabilité Nationale. S.E.E.F., Imprimerie Nationale, n° 207, mars 1966, n° 208, avril 1966.
- [4] C. GRUSON, *Origine et espoirs de la planification française*, Dunod, 1968.
- [5] E. MALINVAUD, *Initiation de la Comptabilité Nationale*, P.U.F., Paris, 1964.
- [6] J. MARCHAL, *Nouveaux éléments de Comptabilité Nationale*, Éd. Cujas, 1962.
- [7] J. MARCZEWSKI, *Comptabilité Nationale*, Dalloz, 1967.
- [8] J. BENARD, *Comptabilité Nationale et modèles de politique économique*, Thémis, P.U.F., 1972.
- [9] S. KUZNETS, *Government Product and National Income*, Income and Wealth, Série I, 1951.
- [10] B. de JOUVENEL, *Prise en compte dans la Comptabilité Nationale des services rendus à titre gratuit, des nuisances et des prélèvements sur la nature*. Réponse d'un groupe de fonctionnaires de l'I.N.S.E.E. et de la Direction de la Prévision, Études et Conjoncture, n° 8, août 1968.
- [11] R. MUSGRAVE, *The theory of public finance : a study in public economy*, Mac Graw Hill, New-York, 1959.
- [12] Varii auctores, *Économie publique*, C.N.R.S., 1968.
- [13] A. MORINEAU, J. P. LAFFARGUE et M. TREVoux, *Recherche sur une fonction de préférence étatique. Application au V° Plan*. Bulletin du C.E.P.R.E.M.A.P., n° 3, Paris, janvier 1969.
- [14] G. TERNY, *Essai sur la notion de service collectif indivisible ou divisible*, Bulletin du C.E.P.R.E.L., n° 8, mars 1967.
- [15] J. BENARD, *Some theoretical aspects of merit goods and tutelage in « Planing and Market relations »*, M. Koser et R. Portes Editor, Mac Millan, London, 1971.

- [16] A. PITROU, *La diffusion des services collectifs : phénomène économique ou social ?*, Consommation, n° 2, 1967.
- [17] V. SCARDIGLI, *La fréquentation des équipements collectifs*, Consommation, n° 1, 1970.
- [18] J. DESCE, *Consommation individuelle et consommation collective*, Consommation, n° 2, 1969; J. DESCE, A. FOULON, *La consommation élargie*, Consommation, n° 3, 1971.
- [19] J. NIAUDET, *L'évolution de la consommation des ménages de 1959 à 1968*, Consommation, n°s 2-3, 1970.
- [20] G. RÖSCH, *L'économie des services de soins médicaux en France*, Consommation, n°s 1 et 2, 1969.
- [21] M. MAGDELEINE, J. M. REMPP et G. RÖSCH, *Une enquête sur la consommation médicale*, Consommation, n° 1, janvier-mars 1962.
- [22] A. et A. MIZRAHI, *Résultats de l'enquête pilote sur les soins médicaux 1965-1966*. Rapport ronéoté à tirage limité, C.R.E.D.O.C., 1968.
- [23] O.N.U., *Les revenus dans l'Europe d'après guerre. Politique, croissance et répartition. Étude sur la situation économique de l'Europe en 1965*, New-York, 1969.
- [24] G. BANDERIER, *Répartition et évolution des revenus fiscaux des ménages 1956-1965*, Collections de l'I.N.S.E.E., série M, décembre 1970.
- [25] P. KENDE, *Étude des effets différentiels des impôts sur la consommation*, Consommation, n° 2, avril-juin 1971.
- [26] J. DESCE, A. FOULON, P. KENDE et L. LEVY-GARBOUA, *Proposition pour une méthodologie de l'étude de la redistribution*, Consommation, n° 4, 1970.
- [27] A. FOULON, G. HATCHUEL et P. KENDE, *Les prélèvements collectifs à la charge des ménages en 1965*. Rapport ronéoté à tirage limité, C.R.E.D.O.C., 1973.